This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

2

C 13024

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

THOMAS WREN WARD

Late Treasurer of Harvard College

The sum of $5000 was received in 1858,
"the income to be annually expended
for the purchase of books."

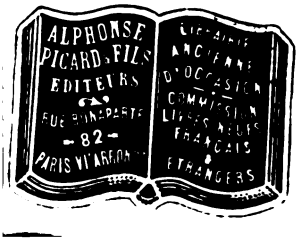

LE

CARDINAL DE NOAILLES

ÉVÊQUE DE CHALONS, ARCHEVÊQUE DE PARIS

Extrait du *Bulletin du Bibliophile*, Juillet-Août 1885 à Mars-Avril-Mai 1886. — Tiré à cent exemplaires.

Chartres. — Imprimerie Durand, rue Fulbert.

LE

CARDINAL DE NOAILLES

ÉVÊQUE DE CHALONS, ARCHEVÊQUE DE PARIS

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

1651-1728

PAR LE

COMTE E. DE BARTHÉLEMY

PARIS
LÉON TECHENER
52, rue de l'Arbre-Sec, 52
1886

HARTNELL COLLEGE
OCT 19 1916
LIBRARY
Field fund

A MADAME LA DUCHESSE DE VALENCE
NÉE TASCHER

Ma cousine,

Ce travail est-il digne de vous être dédié? Je n'ose assurément le croire. Mais il raconte la vie de deux pieux prélats qui ont jadis, et pendant de longues années, édifié la population de votre ville natale. Il m'a semblé que ce souvenir serait une excuse suffisante pour réclamer auprès de vous, demeurée si fidèle à la Champagne, un bienveillant patronage, et pour vous prier, ma cousine, de me laisser vous renouveler ici l'expression des sentiments d'un attachement dont vous ne pouvez douter.

Comte E. de Barthélemy.

Courmelois, le 9 octobre 1886.

Nous n'avons pas la pensée d'entreprendre l'histoire complète des longues dissensions qui agitèrent l'Eglise en France pendant le premier quart du XVIIIe siècle au sujet de la bulle *Unigenitus* et passionnèrent si ardemment et si tristement les esprits. Nous voudrions simplement en faire connaître le dernier acte à l'aide de documents inédits d'un incontestable intérêt. Nous voulons parler de la correspondance du Cardinal de Noailles, pendant les années 1725 et 1726 avec le Père de Graveson, son agent à Rome, dans laquelle on trouve les détails les plus précieux et souvent des passages piquants, quand le prélat laisse un libre cours à sa mauvaise humeur. Cette correspondance comprend quatre-vingt-deux lettres dont un grand nombre sont doubles, car Monseigneur de Noailles, en rédigeant les premières instructions dites secrètes, destinées en réalité à être montrées, y ajoutait d'ordinaire des *Tibi soli*, où il exprimait ses sentiments véritables (1). Une partie de ces pièces a été

(1) Les papiers du Cardinal de Noailles forment à la Bibliothèque nationale 24 volumes cotés 23206-23229, dont les plus curieux, outre ceux que nous venons de citer, sont : 23210-212, lettres écrites d'Italie, au cardinal, sur les affaires de l'Eglise (1701 à 1703); 23216-218, lettres de prélats français (1711-1723); 23215-220, lettres de prélats italiens (1710-1718); 23224, lettres de l'abbé

publiée dans un volume excessivement rare, que nous avons eu une difficulté extrême à nous procurer et qui par le fait a presque la saveur d'un recueil de documents inédits lui-même ; il est intitulé : *Mémoires et instructions secrettes du C. de Noailles envoyées à Rome sous le pontificat de Benoit XIII avec un recueil de quelques autres pièces pour servir de supplément au journal de M. l'abbé d'Orsanne* », un volume in-18, s. n. (1). On trouve de fréquentes mentions de ces lettres dans le *Journal de M. l'abbé Dorsanne contenant tout ce qui s'est passé à Rome et en France dans l'affaire de la Constitution Unigenitus* (2) avec les réponses du P. de Graveson. Nous avons d'abord été frappé de la forme de cette correspondance, pleine d'énergie, de piété et parfois aussi de qu'on appellerait aujourd'hui *humour*. Mais ce qui nous a surtout déterminé à tenter cette étude, c'est que la figure de Benoit XIII y grandit singulièrement, tout comme le caractère du Cardinal de Noailles se laisse voir autrement respectueux pour la papauté qu'on ne se le figurait. Il reconnaît et met constamment en lumière la bonne foi du Souverain Pontife, son zèle pour la défense de la foi, et ses excellentes intentions de conciliation, de même qu'il ne marchande pas ses efforts pour arriver par tous les moyens, au besoin les plus pénibles à son amour-propre, afin d'obtenir un apaisement définitif. Tout le mal, et chacun

Gartaud sur les affaires de la Constitution en Provence (1718-1719); 23227-228, lettres du P. Rosler sur la promotion au Cardinalat (1711-1713).

(1) Ce volume ne renferme qu'une faible partie des instructions secrètes et aucune des *Tibi soli*. Voici la date de ces pièces 22 décembre 1724.— 1, 7, 15, 22 janvier 1725. — 12 février. — 30 avril. — 11 juin. — 23, 30 juillet. — 6, 26 août. — 2, 10, 19, 24 septembre. — 1, 8, 18, 22, 25 octobre. — 5, 12, 19, 26 novembre. — 3 décembre. — 18 mars 1726.

Le volume est terminé par le texte de la relation de Monseigneur de Noailles pendant toutes ces affaires, et un récit des incidents qui ont signalé la tenue du concile de Rome pendant cette période.

(2) Un vol in-4, Rome, 1759. M. d'Orsanne était vicaire général de l'archevêque, chantre et official de Notre-Dame de Paris. Il avait rempli les mêmes fonction auprès de lui pendant son épiscopat de Châlons.

le reconnaîtra, vint des intrigues des politiciens de Rome et de Paris qui troublaient les négociations, déroutaient les acccommodements et se mettaient à la traverse, dès que la paix semblait au moment de prévaloir. La parfaite bonne foi de Benoît XIII et la réelle orthodoxie du Cardinal de Noailles, tels sont les deux points principaux que nous espérons mettre hors de toute contestation dans ce travail. Les éléments réellement nouveaux de discussion nous ont paru bons à étudier pour faire connaître sous son véritable jour le Cardinal de Noailles, dont l'existence a été durement agitée et qui a été également repoussé par les Molinistes et par les Jansénistes, tout en étant accusé d'avoir été un des ardents soutiens de l'hérésie de l'évêque de Harlem. En lisant ces lettres écrites sous l'influence du moment, nous parlons ici de celles destinées à demeurer absolument secrètes, dans lesquelles le prélat épanche véritablement son cœur, on est frappé de l'injustice des hommes à son égard et en même temps touché des efforts sincères faits par le Cardinal pour arriver à un arrangement qui rendît le calme aux catholiques en France. Nous avons cru qu'il y aurait équité à tenter la réhabilitation du Cardinal de Noailles, puisque nous avions sous les yeux des documents authentiques constatant son ardent désir de ne rien refuser au Pape en cette circonstance. Toutes les difficultés, nous le répétons, sont nées des intrigues ourdies, non pas tant à Rome qu'à Paris, par la rivalité des cardinaux contre leurs collègues. Si le Pape avait été assez ferme pour vouloir traiter et terminer cette affaire directement avec l'archevêque de Paris, elle n'eût souffert aucune difficulté. Dans chacune de ses lettres le prélat déplore la mansuétude du Souverain Pontife, qui se laissait lier les mains par ses cardinaux, influencés par leurs passions d'abord et aussi par le cabinet de Versailles, tandis qu'il prodiguait à Monseigneur de Noailles les plus consolants encouragements ; depuis le jour où il s'était écrié publiquement après la première concession du prélat « *E che*

LE

CARDINAL DE NOAILLES

ÉVÊQUE DE CHALONS, ARCHEVÊQUE DE PARIS

firont pour dire quel était ce personnage dans lequel le Cardinal paraît avoir eu la plus entière confiance et que le Pape honorait également d'une grande estime. Ignace-Hiacinte-Aimé de Graveson naquit à Graveson, près d'Avignon, le 13 juillet 1670 ; il entra à seize ans dans l'ordre de Saint-Dominique, fit sa théologie à Paris et y fut reçu docteur en Sorbonne ; puis il revint comme professeur au couvent d'Arles. Sa science le fit remarquer du général de l'Ordre, qui le manda à Rome pour expliquer le texte de saint Thomas d'Aquin ; il se signala bientôt comme un théologien de grande valeur et reçut du roi de Sardaigne la chaire de théologie à l'Université de Turin, qu'il refusa. Dépourvu de toute ambition, il chercha à arranger les difficultés du Cardinal de Noailles dont il consentit à être le représentant particulier. Mais il ne voulut en tirer aucun avantage, bien qu'il ait pu obtenir assez facilement le chapeau de cardinal. Il quitta l'Italie à cause du climat, qui convenait peu à sa santé, et mourut à Arles, le 26 juillet 1733, laissant de nombreux ouvrages, notamment une *Histoire de l'Eglise* assez estimée. Ses œuvres complètes ont été publiées à Venise en sept volumes in-4, en 1740.

CHAPITRE PREMIER

Naissances de Louis-Antoine et de Gaston de Noailles. — Jeunesse de Louis-Antoine. — Il est nommé évêque de Châlons. — Transféré à Paris. — Sa résistance. — Cause de sa nomination. — Disgrâce du duc de Noailles. — Comment il rentre en faveur. — Cette nomination est le signe de sa réconciliation. — Madame de Maintenon seule décide de ce choix. — Colère du Père Le Tellier qui n'est pas consulté. — Origine de la haine de son parti contre l'archevêque. — Satisfaction et démarches des Jansénistes. — Début de Monseigneur de Noailles. — Il condamne un écrit de l'abbé de Barcos. — Sa maladresse, en voulant demeurer impartial. — Il s'aliène tout le monde. — Querelle de Bossuet et de Fénélon. — Monseigneur de Noailles empêche, malgré son frère, la disgrâce des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. — Prédiction de Louis XIV sur le repentir qu'il en aurait. — Il est nommé Cardinal. — Il préside l'assemblée du clergé. — Résistance au Pape. — Chute de Port-Royal. — Le Cardinal cherche à défendre l'abbaye. — Maladroit entêtement des religieuses. — Le Cardinal se résigne. — Irritation du parti janséniste. — M. du Charmel exilé.

Nous avons dit que nous ne prétendions pas écrire l'histoire des pénibles troubles qui agitèrent, à l'époque dont nous nous occupons, les affaires religieuses en France. Il est cependant nécessaire de mettre nos lecteurs au courant d'un sujet assurément bien connu d'eux dans ses traits généraux, mais assez confus pour qu'il y ait lieu de le préciser avant d'entrer dans l'étude des derniers incidents qui le signalèrent.

Deux mots d'abord sur le Cardinal de Noailles.

Louis-Antoine et Gaston de Noailles étaient fils de Anne, premier duc de Noailles, lieutenant général des armées du roi, capitaine général du Roussillon, chevalier des Ordres, mort le 5 février 1678, et de Anne-Louise Boyer, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche (1). Louis-Antoine

(1) De ce mariage étaient nés : Anne-Jules (1650-1708) maréchal de France, père du second maréchal, qui fut si activement mêlé aux affaires du Gouvernement sous la Régence. — Louis-Antoine, né le 27 mai 1651. — Jacques (1653-1712) chevalier de Malte, lieutenant général des galères du roi. — Jean-François (1658-1699) maréchal de camp; — Gaston, né le 7 juillet 1669; — Louise-Anne, mariée au marquis de Beaumanoir-Lavardin.

naquit au château de Teyssière en Auvergne et fut destiné dès son enfance à l'Église. Pourvu de bonne heure de la domerie d'Aubrac, près de Rodez, il fut brillamment reçu docteur en Sorbonne le 14 mars 1676. Trois ans après il était choisi pour le siège épiscopal de Cahors, qu'il échangea un an après pour celui de Châlons-sur-Marne, un des plus enviés du royaume à cause de la pairie qui y était attachée. Sa conduite y fut exemplaire et Saint-Simon la résume en deux lignes. « M. de Noailles porta à Châlons son innocence baptismale, il y garda une résidence exacte, uniquement appliqué aux visites, au gouvernement de son diocèse et à toutes sortes de bonnes œuvres. » Cette excellente attitude, un savoir réel et, il faut aussi l'ajouter, la parenté du duc de Noailles, son frère, avec Madame de Maintenon, attirèrent les yeux sur lui, et le firent transférer, sans qu'il ait songé à le demander, de Châlons à Paris, le 19 août 1695. Monseigneur de Harlai était mort le 6 août et immédiatement Madame de Maintenon, circonvenue sans retard par le duc de Noailles, entreprit le roi pour l'amener à faire ce choix, si considérable pour la situation de sa famille.

Le duc de Noailles avait encouru gravement la disgrâce du roi en faisant manquer l'attaque de Barcelone. « Après n'avoir pu, dit Saint-Simon, se faire écouter dans l'hiver sur la noirceur qui l'avoit accablé », il prit un grand parti pour rentrer en grâce, malgré les efforts de Barbezieux. Il repartit pour la Catalogne au printemps, après avoir prévenu secrètement le duc de Vendôme, feignit d'être malade et réclama son rappel en sollicitant la nomination de Vendôme à sa place. Rien ne pouvait toucher davantage le roi, en lui permettant de faire, sur l'apparence d'une nécessité habilement ménagée, pour un bâtard, ce qu'il n'osait décider. « Ce chausse-pied du duc de Maine une fois établi, c'était toujours la moitié de la chose exécutée. » Du coup Noailles rentra plus que jamais dans les bonnes grâces du roi et il réclama comme preuve de cette récon-

ciliation la translation de son frère. Madame de Maintenon y tenait également, afin que l'archevêché de Paris ne fût point sous l'influence des Jésuites. Ce fut, paraît-il, la première fois qu'elle osa prendre en main directement une affaire d'importance. Mais Monseigneur de Noailles ne désirait nullement cette promotion ; on assure même qu'il se décida à publier une approbation des *Réflexions morales* du Père Quesnel pour exciter plus vivement les Jésuites et entraver par conséquent le choix qu'on voulait faire. Louis XIV tint bon et signa les lettres patentes, sans que le Père de la Chaise se doutât même qu'il fût question de pourvoir si promptement à la succession de Monseigneur de Harlai. L'évêque de Châlons répondit alors par un refus catégorique et ne se soumit que sur l'ordre exprès d'Innocent XII. Il vint donc à Paris, mais sans se dissimuler les difficultés dont il allait être assailli, car le Père de la Chaise ne cachait pas son irritation et, dans son parti, on annonçait hautement la guerre qu'il allait soutenir sans trêve contre le nouvel archevêque (1).

Monseigneur de Noailles, tous les contemporains le constatent, était un homme d'une vraie piété, d'une régularité parfaite, de mœurs pures, mais il n'avait rien de l'habileté de son prédécesseur et il ne devait certainement pas être à la hauteur des embarras auxquels il allait être exposé. En voulant être juste et impartial, il mécontenta tout le monde, et même le roi à la fin. Fénélon lui trouvait « le cœur faible et mou, l'esprit court et confus » ; le Cardinal de Janson annonçait en lui « un chef de parti, mais qui le seroit sans le vouloir, ni le savoir ». L'abbé d'Etemare, janséniste distingué, croyait que Monseigneur de Noailles était un homme d'esprit, un habile théologien, que ce n'était point, comme le monde le croyait, un homme faible, mais plutôt un homme opiniâtre, un homme faible dans un parti ferme. Daguesseau enfin, à propos de cette

(1) Le pape, sur la demande expresse du roi, accorda le gratis pour les bulles.

nomination, écrit dans ses *Mémoires*. « Les Jansénistes, grands docteurs, mais mauvais prophètes, s'approprièrent en quelque manière la joie d'un choix qu'ils regardoient presque comme une victoire remportée sur le parti contraire; mais les Jésuites leur firent sentir dans la suite qu'ils s'étoient trop hâtés de triompher. » Toujours est-il qu'ils affectèrent une vive satisfaction et dépêchèrent dès le premier jour, vers le nouvel archevêque, Racine pour le complimenter. Celui-ci rendit compte de sa visite dans une lettre adressée à l'abbesse de Port-Royal, le 30 août 1695, dont nous extrayerons ce passage : » Il a reçu toutes vos actions de grâces avec une bonté extraordinaire et m'a chargé d'assurer votre maison qu'il l'estimoit très particulièrement, me répétant plusieurs fois qu'il espéroit de vous en donner des marques dans tout ce qui dépendroit de lui... Je crois en effet, ma chère tante, que vous avez tout lieu d'être en repos. Je sais même par des personnes qui connaissent à fond ses sentiments qu'il est très résolu à vous rendre justice ; mais ces personnes vous conseillent de le laisser faire et de ne point témoigner au public une joie et un empressement qui ne serviroient qu'à le mettre hors d'état d'exécuter ses bonnes intentions. » Les religieuses ne s'en tinrent pas là ; elles envoyèrent encore près de l'archevêque leur confesseur, M. Eustace, lui écrivirent force lettres, auxquelles il répondit avec bonté, leur promettant même une visite, ce qui eût été un fait considérable. Le parti perdit alors toute prudence et, sans tenir compte du conseil de Racine, voulut aller de l'avant en publiant dès l'année suivante l'*Exposition de la foi Catholique touchant la prière et la prédestination* de l'abbé de Barcos. Force fut alors à Monseigneur de Noailles de censurer cet ouvrage, mais par une ordonnance qui soufflait, comme on dit alors, « le chaud et le froid ; » il condamna en effet dans la première partie les erreurs de Jansénius et, à l'égard de la seconde partie, il s'étendit longuement sur les preuves de la grâce efficace et de la prédestination

gratuite. Ses adversaires ne manquèrent pas de l'attaquer vivement, en rappelant que l'année précédente, étant encore à Châlons, il avait condamné la doctrine du Père Quesnel, et les Jansénistes commencèrent à perdre les illusions qu'ils avaient si promptement conçues.

Mais ce n'étaient pas là les seules difficultés contre lesquelles Monseigneur de Noailles allait avoir à lutter et pour lesquelles il eût fallu un homme moins honnête et moins scrupuleux. La querelle de Bossuet contre Fénélon prit vers 1698 une grande importance à la Cour, non pas à cause exclusivement de la question religieuse, mais surtout à cause des moyens qu'elle fournissait à certains politiciens de redoubler leurs intrigues. Madame de Maintenon tenait pour Bossuet et était à son insu sous la main de Noailles dont la récente alliance l'avait infiniment flattée ; elle voulait profiter de ces complications pour achever de perdre le Père de la Chaise et grandir l'influence de l'archevêque dont elle pensait pouvoir facilement se servir. Pour cela il lui fallait renverser deux hommes qui la contrariaient auprès du roi, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers : le duc de Noailles poussait vivement à la roue, sentant bien qu'il y aurait tout profit pour lui. Madame de Maintenon attaqua le roi sur cette question, lui en fit un cas de conscience et finit par lui proposer le duc de Noailles pour recueillir la succession du duc de Beauvilliers. Louis XIV voulut s'éclairer et, encore tout pénétré de l'estime particulière que Monseigneur de Noailles lui avait inspirée par le refus sincère qu'il avait opposé à sa promotion, il le manda auprès de lui, lui exposa toute l'affaire, sans lui cacher que cette petite révolution de palais devait se faire au profit de son frère. L'archevêque fut réellement admirable de bonne foi et de désintéressement ; il défendit avec la dernière énergie M. de Beauvilliers. Le roi se laissa facilement convaincre, mais le mécontentement de Madame de Maintenon fut extrême, bien qu'elle sût le dissimuler ; le duc de Noailles cacha moins son irritation

que sa mère eut grande peine à calmer. A peu de temps de là, Monseigneur de Noailles put se rendre compte du crédit qu'il avait acquis auprès du roi en lui arrachant la nomination de l'abbé de Fleury au siège de Fréjus ; depuis bien des années Louis XIV ne voulait pas entendre parler de cet ecclésiastique, lui reprochant surtout de s'être fait recommander à lui jusqu'à l'importunité. Il céda cependant devant les instances de l'archevêque de Paris, mais en lui disant, paroles asssurément prophétiques, comme nous le verrons par la suite : « Hé bien, Monsieur, vous le voulez donc que je fasse l'abbé Fleury évêque de Fréjus, et malgré toutes les raisons que je vous ai dites et redites, vous insistez sur ce que c'est un diocèse de l'autre bout du royaume et en pays perdu : il faut donc vous céder pour n'en être plus importuné ; mais je le fais à regret et souvenez-vous bien, et je vous le prédis, que vous vous en repentirez. »

Au mois de juin 1700, Monseigneur de Noailles fut promu au cardinalat sans avoir fait la moindre démarche, mais son frère et Madame de Maintenon y avaient pourvu. Peu après il présida l'assemblée du clergé et s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de tact ; il y causa même une vive surprise par la facilité avec laquelle il parla. Saint-Simon ne cache pas qu'il avait été un de ceux qui ne s'attendaient pas à cette transformation. « C'étoit, dit-il, un homme fort modeste et continuellement résidant à Châlons, où il n'avoit pas eu occasion de faire montre de sa capacité en affaires, ni en doctrines. Un air de béatitude que sa physionomie présentoit, avec un parler gras, tout en nazillant, le faisoit volontiers prendre pour niais et sa simplicit en tout pour bêtise. La surprise fut grande, quand par des discours, sur-le-champ et sur des matières de doctrine ou d'affaires, qui, naissant dans les séances, ne pouvoient laisser aucun soupçon de la préparation la plus légère, on reconnut un grand fond d'érudition d'une part, de capacité de l'autre, d'ordre et de netteté en tous les deux, avec

le même style de ses mandements et de ses écrits contre M. de Cambrai, et sur d'autres matières de doctrine, et sans sortir de sa simplicité ni de sa modestie. On vit cet homme, qui, à Paris comme à Châlons, se contentoit de son bouilli avec deux petites et grossières entrées, servi splendidement et délicatement, et, l'occasion passée, retourner à son petit ordinaire en gardant toujours ses officiers pour le servir quand c'étoit nécessaire. Jamais grand seigneur ni cardinal qui, sans sortir d'aucune bienséance, fût moins l'un et l'autre, et jamais ecclésiastique plus prêtre ni plus évêque qu'il le fut toujours. »

En 1701, nouvelle affaire à propos du *Cas de conscience par excellence,* singulière consultation que l'on fit circuler dans le monde ecclésiastique pour trancher la question suivante. « Peut-on donner les sacrements à un homme qui aurait signé le formulaire, en croyant dans le fond du cœur que le pape et même l'Eglise peuvent se tromper sur les faits? » Cet écrit fit beaucoup de bruit parce qu'on chercha à faire croire qu'il avait été composé à l'ombre des tours de Notre-Dame, dans le but de provoquer les Jansénistes. Daguesseau le pensait lui-même et en effet un ennemi, qui aurait voulu réveiller des querelles et pousser les gens à se compromettre, n'aurait pas mieux inventé. Mais enfin il fut prouvé que l'auteur était M. Eustace; en revanche, on sut qu'il avait été écrit à l'archevêché même, chez l'abbé Pirot, l'un des vicaires généraux. Le pape s'empressa de condamner ce factum et écrivit à Monseigneur de Noailles pour l'avertir et l'exciter à sévir à son tour. Celui-ci comprit que quel que fût son désir de ne pas s'avancer, il ne pouvait cette fois temporiser davantage, et il publia un mandement de censure daté, ou antidaté, croit-on, de la veille du jour où le Saint-Père lui écrivait (22 février 1703). Mais là encore il chercha à observer une certaine neutralité et continua à s'aliéner de plus en plus les Jansénistes, sans se concilier leurs adversaires. Le pape crut appaiser cette renaissance

de troubles religieux par sa bulle *Vineam domini Sabaoth* (16 juillet 1705). Mais l'assemblée du clergé, tout en l'acceptant, établit à l'instigation de l'archevêque certaines réserves qui froissèrent Clément XI : il crut en outre devoir faire signer cette acceptation, pour plaire au roi, par les communautés religieuses de son diocèse : Port-Royal résista avec acharnement et le roi en décida la destruction. Ce fut pour Monseigneur de Noailles une cruelle extrémité et il y apporta toute la lenteur imaginable. Louis XIV s'en irrita, sans vouloir comprendre la délicatesse de la question, et crut que le prélat était au fond peu disposé à traiter avec rigueur un parti vers lequel décidément il inclinait. Le nouveau duc de Noailles — son père était mort le 20 octobre 1708 — pressa vivement son oncle, qui lui expliqua en vain les embarras matériels de l'exécution. Il ne s'agissait pas seulement de dissiper une communauté religieuse dont les membres montraient réellement un entêtement exagéré, mais il fallait s'occuper des propriétés, les transférer à la maison de Paris. Quant à l'accusation de partager les opinions des Jansénistes, le Cardinal la repoussa avec force dans une lettre qu'il écrivit à son neveu pour être évidemment montrée au roi. Monseigneur de Noailles proteste de son éloignement des doctrines jansénistes comme des Jansénistes, puis il termine par ce douloureux passage. « Mais il faut que je sois janséniste pour de certaines gens, et quoi que je fasse je le serai toujours. J'aurai beau excommunier et faire ce que celui de mes prédécesseurs qui a été le plus loin a fait contre ce monastère, j'aurai beau de même le supprimer entièrement, ce que je ferai d'abord que j'aurai les mains libres, tout cela n'empêchera pas, tant que le roi paraîtra disposé à écouter ce que l'on lui dira contre moi, qu'on n'assure toujours que je favorise ces filles. Des mémoires et des lettres anonymes et signées par des gens prévenus ou mal instruits doivent-ils l'emporter sur des faits aussi certains ! » Il se décida enfin et l'expulsion des religieuses eut lieu le 29 octobre 1709.

Le P. Le Tellier avait beaucoup compté sur cette affaire pour nuire auprès du roi au Cardinal. Ce dernier avait prévu l'orage et il n'avait rien négligé pour le conjurer, s'étant rendu plusieurs fois lui-même à l'abbaye afin de tâcher de faire entendre raison aux religieuses : il ne put triompher de leur obstination et dut céder à la volonté du roi. Mais l'exécution fut faite, comme on sait, avec d'inutiles violences et le public s'en émut diversement. Quant au Cardinal, il en fut vivement affecté, et après que la charrue eût passé sur le lieu où avait été Port-Royal, il sentit, dit Saint-Simon, « l'énormité de la chose » et regretta trop tard de s'être mis hors d'état de parer un coup qui avait passé sa prévoyance. Et il ajoute : « Il n'en fut pas mieux avec les Molinistes, mais beaucoup plus mal avec les Jansénistes, ainsi que les Jésuites se l'étoient bien proposé : et depuis cette funeste époque il ne porta quasi plus santé, je veux dire qu'il fut presque incontinent attaqué, et peu à peu poussé sans relâche aux dernières extrémités jusqu'à la fin de sa vie. »

Mais la prévention du roi contre le Cardinal comme favorable au Jansénisme remontait plus loin. A l'assemblée du clergé de 1705, le Cardinal, d'accord avec plusieurs prélats, crut devoir proposer qu'on saisît, contrairement à l'usage, cette occasion pour régler certains points de discipline et de morale ecclésiastiques. Cette innovation déplut au P. de la Chaise, qui chercha à exciter le roi à ce sujet. Louis XIV ne le voulut point écouter et le prudent confesseur « se tut tout court, sûr de n'y revenir que mieux dans la suite ». Le Cardinal parla de ce projet au roi avant l'ouverture de l'assemblée, et en saisit ses collègues. Mais pendant ce temps le P. de la Chaise, étant revenu à la charge, parvint à indisposer vivement ce prince contre l'archevêque de Paris. Le roi le tint pour janséniste sans savoir, à ce qu'assure Saint-Simon, quel était le véritable fondement de cette accusation. « Le Cardinal, continue-t-il, trempoit donc dans un état de disgrâce intérieur, qui pour

ne paraître pas au dehors et ne changer rien à ses audiences du roi de toutes les semaines, n'en étoit pas moins douloureux et embarrassant. Sa famille, à qui son crédit et sa place donnoient tant de lustre et de moyens, en étoit affligée. Madame de Maintenon, sur qui les Jésuites n'avoient aucune prise, n'en étoit pas moins affligée. Nulle issue que quelque coup d'éclat contre les Jansénistes qui ramenât le roi. Mais où le prendre ? Le Cardinal vouloit avant tout conserver la bonne morale et la discipline, et il ne vouloit pas sacrifier ses amis. Cependant il étoit sans cesse pressé par Madame de Maintenon et par sa famille de chercher quelque chose à faire là-dessus, et lui-même en sentoit la nécessité, même pour l'utilité spirituelle à laquelle on l'avoit rendu une pierre d'achopement. C'est alors qu'il avisa de signaler au roi M. du Charmel, ce gentilhomme qui avoit quitté le monde avec un certain éclat pour se consacrer à une vie quasi religieuse, comme un ardent janséniste, en rapport avec les agents du P. Quesnel, qu'on recherchoit alors activement, et qu'il le fit exiler dans sa terre du Charmel près de Château-Thierry. » On comprend qu'après cela ses atermoiements dans l'affaire de Port-Royal-des-Champs ne l'aient pas rétabli dans l'esprit du roi.

CHAPITRE II

Bref contre les ouvrages du P. Quesnel (1708). — Le P. Le Tellier se résout à exploiter cette affaire contre le Cardinal. — On rappelle qu'il les avait approuvés à Châlons. — Attaques des évêques de Luçon et de la Rochelle. — Dans son irritation le Cardinal fait expulser de Saint-Sulpice deux neveux de ces prélats. — Il demande justice au roi. — Ce prince prévenu est mécontent de la conduite du Cardinal. — Temps perdu. — Une minute de lettre envoyée aux évêques, pour être signée contre lui, lui tombe entre les mains. — Il ne sait pas s'en servir. — Le roi refuse de lui rendre justice. — Son mandement. — Le cardinal de Mailly. — Pourquoi il détestait Monseigneur de Noailles. — Le Dauphin chargé de juger l'affaire du Cardinal. — Il penche en sa faveur. — Sa mort soudaine. — Le Cardinal interdit les Jésuites dans son diocèse. — Les évêques attaquent de toutes parts. — Violence du Cardinal de Bissy. — Le Cardinal mal vu de tous. — Madame de Maintenon l'abandonne. — Ses ennemis veulent le perdre complètement et portent à Rome le jugement du P. Quesnel. — Le roi le demande au Pape.

En 1708, le Pape avait lancé, contre le livre du P. Quesnel, un bref dont le Parlement de Paris refusa l'introduction en France : ce livre semblait une excellente machine de guerre contre le Cardinal de Noailles, puisqu'il l'avait approuvé pendant qu'il était à Châlons. L'affaire fut habilement ourdie par le P. Le Tellier qui s'assura le concours des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse et de quelques évêques, notamment ceux de la Rochelle et de Luçon, qui commencèrent l'attaque en publiant un mandement commun contre l'œuvre du Père Quesnel. Ce mandement, contrairement à toute règle de police, fut affiché nuitamment aux portes de l'archevêché et de Notre-Dame de Paris. Monseigneur de Noailles en conçut un vif dépit et, sous cette impression, commit la faute, cédant à la colère, d'ordonner au supérieur de Saint-Sulpice d'expulser deux neveux de ces évêques qui se trouvaient dans ce séminaire. Le supérieur exposa vainement le danger d'une mesure d'ailleurs inutile, car en cette circonstance, comme le remarque Saint-Simon, « le Cardinal imitoit le chien qui

mord la pierre qu'on lui jette et qui laisse le bras qui l'a lancée. » Le curé de Saint-Sulpice plaida dans le même sens, mais en l'éconduisant Monseigneur de Noailles commit une seconde faute, car en agissant ainsi il mécontenta Madame de Maintenon, dont le curé était le directeur. Le Cardinal courut rendre compte au roi de cette affaire en lui demandant justice. « Le roi entra dans sa peine, mais il lui fit entendre qu'il avoit commencé par se la rendre. » Aucune décision ne fut prise : chaque semaine l'archevêque revenait à la charge, mais dans l'entre-temps on agissait sur Louis XIV, près duquel il était évidemment desservi dès ce moment par Madame de Maintenon, qui faisait adroitement ajourner toute résolution contre un acte cependant absolument injuste. Puis un beau jour le P. Le Tellier présenta à Louis XIV une lettre rédigée par lui, envoyée par les évêques de la Rochelle et de Luçon, « également furieuse et adroite contre le P. Quesnel et contre le Cardinal, qui y étoit représenté, à cause de son ancienne approbation, comme un ennemi de l'Eglise, du pape et du roi. » Cette pièce produisit son effet, bien qu'on ne pût en ignorer la source, et quand Monseigneur de Noailles revint demander que justice lui fût enfin faite de l'injure qu'il avait subie, Louis XIV revint sèchement aux neveux, avec un reproche amer de s'être fait justice au lieu de l'attendre de lui. » Le Cardinal malheureusement était venu à cette audience sans avoir le mandement des évêques à placer sous les yeux du roi ; nul doute qu'en lui lisant les passages les plus forts et en les commentant avec modération, il aurait aisément fait voir à son royal interlocuteur le dessous des cartes, d'autant que ce prince lui avait avoué que c'était à sa personne exclusivement qu'on en voulait, n'ayant autrement cure d'un livre déjà ancien. « Mais le Cardinal, lent, doux, peu né pour la cour et pour les affaires, plein de confiance en sa conscience et en ce qu'il étoit en soi et auprès du roi, se tint pour content d'avoir remis les choses à la fin de son audience, où elles en étoient avant

la lettre des deux évêques et ne douta pas de recevoir une satisfaction convenable, telle que le roi la lui avoit promise lorsqu'il lui en avoit parlé la première fois. » Mais le P. Le Tellier succéda à Monseigneur de Noailles. Bissy, alors évêque de Meaux, avait été trouver Madame de Maintenon et les choses étaient entièrement changées quand l'archevêque revit le roi la semaine suivante. Ce prince lui déclara plus sèchement encore qu'il n'eût plus à l'entretenir de cette affaire, que, puisqu'il s'était fait justice à lui-même, il n'avait qu'à s'en tirer comme il pourrait et qu'il n'entendait plus s'en occuper. Le prélat s'inclina dignement en réclamant seulement le droit de se défendre, ce qui lui fut accordé de la plus mauvaise grâce du monde. Deux jours après il publia en effet un mandement très court, dans lequel il traitait celui des deux évêques de libelle écrit sous leur nom et dont il disait assez mal à propos qu'ils étaient incapables. Cette démonstration, quoique autorisée, lui valut la défense de paraître à la cour sans y être mandé. Plusieurs autres évêques prirent alors la plume pour écraser Monseigneur de Noailles et lui-même répondit par un nouveau mandement beaucoup plus habile, exposant les faits avec modération, ce qui fit assez d'effet sur les esprits raisonnables pour inquiéter ses ennemis (1).

(1) Le Cardinal venait encore de se faire sans le savoir un ennemi acharné. Monseigneur de Mailly, qui en 1710 passa d'Arles à Reims, se brouilla « aux couteaux tirés », dit Saint-Simon, avec Monseigneur de Noailles pendant la dernière assemblée du clergé. La fortune de Noailles « lui étoit entrée de travers dans la tête ». Sa belle-sœur n'était que nièce à la mode de Bretagne de Madame de Maintenon et il ne pouvait pardonner à la duchesse de Noailles d'être sa propre nièce. Trouvant l'occasion bonne à l'assemblée, il avait voulu marcher de pair avec le cardinal et « l'y avait picoté tout le temps. Le succès n'avait pas répondu à ses désirs. La faveur du Cardinal était encore entière, il était aimé et estimé dans le clergé, il y était considéré et ménagé, on ne se le voulait pas aliéner pour des bagatelles. Le Cardinal qui vit la mauvaise humeur de l'archevêque essaya de le ramener avec douceur, politesse et raison ; l'archevêque en fut encore plus piqué et força le caractère bénin et pacifique du Cardinal de lui répondre avec une fermeté et une autorité qui lui fermèrent la bouche, mais qui lui remplirent le cœur de haine à ne pardonner jamais. Alors, pour se faire

La violence des attaques passa le but que ceux-ci se proposaient et, peu de temps après ces incidents, le roi reçut le Cardinal, pour lequel il ne pouvait se défendre d'avoir un goût prononcé. C'est alors que, pour arrêter ce revirement, on imagina de décider le roi à renvoyer cette affaire au Dauphin, comme il faisait souvent alors pour les questions qui l'importunaient. Le Dauphin était complètement dirigé par les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse et violemment prévenu contre le Jansénisme, qu'il redoutait extrêmement. Saint-Simon, très lié avec les deux ducs et portant un affectueux intérêt à l'archevêque, intervint alors dans cette malheureuse affaire en proposant de présenter au prince un évêque pour y travailler avec lui. Mais il ne put réussir et comprit que le Dauphin était gouverné par Monseigneur de Bissy, « qui s'entretenoit respectueusement bien avec le Cardinal et l'égorgeoit en secret auprès de Madame de Maintenon. » Enfin le 1er septembre 1711, l'archevêque parut devant le roi et devant le Dauphin qui, dans l'intervalle, par les soins du P. Le Tellier, avait reçu quantité de lettres d'évêques ameutés sur le danger que l'affaire faisait courir à l'Eglise. Plusieurs jésuites se laissèrent aller à parler trop ouvertement : l'archevêque le sut et leur retira les pouvoirs de confesser et de prêcher, « et cela fit un nouveau vacarme ». Cependant le Dauphin décida que les évêques agresseurs composeraient un mandement qui serait communiqué au Cardinal avant d'être publié, pour obtenir son assentiment, et qu'ils lui adresseraient en outre une lettre de réparation sans faire la moindre allusion au livre du P. Quesnel. Ce prince avait agi de bonne foi sans penser aux délais que l'exécution de ces mesures prendrait et par conséquent des incidents que l'on saurait faire naître dans l'entre-temps. C'est en effet ce qui arriva. Le P. Le Tellier

un épaulement contre le Cardinal, il se donna plus que jamais au parti adverse et fut merveilleusement accueilli du P. Le Tellier, ravi de trouver un pareil appui auprès de Madame de Maintenon. »

profita de cet ajournement forcé pour multiplier des lettres d'évêques contre le Cardinal, ce qui inspira à la fin une véritable inquiétude à Louis XIV. Cependant un hasard faillit tout perdre : ce hasard fit tomber entre les mains de Monseigneur de Noailles, le modèle d'une de ces belles épîtres écrite de la main du P. Le Tellier et adressée à l'évêque de Clermont, avec prière de le recopier et de l'expédier. Malheureusement Monseigneur de Noailles, sûr du succès avec une pièce dévoilant si authentiquement les machinations dirigées contre lui, au lieu de la porter immédiatement au roi, qui certainement n'aurait pu cette fois lui refuser justice, attendit son jour d'audience et en parla. Les adversaires prévenus circonvinrent le roi si bien que quand le Cardinal se présenta, il le trouva très froid devant ses justes plaintes ; étonné par ce mécompte, il ne sut pas plaider sa cause ni comprendre que le prince était au fond plus indécis qu'il ne voulait le paraître. « Il n'y mit que de la douceur et de la misère et il échoua au port. Le Dauphin ne cacha pas son indignation ; il avoit étudié consciencieusement la question et en étoit arrivé à pencher complètement en faveur du Cardinal, au sujet duquel il répéta plusieurs fois publiquement que rien ne lui feroit croire qu'il fût janséniste. » Malheureusement quelque temps après ce prince mourait presque subitement, six jours après sa femme (18 février 1712).

Ce triste événement rendit courage à la coterie. Monseigneur de Bissy et le P. Letellier redoublèrent d'ardeur et en même temps d'habileté, circonvenant de plus en plus Madame de Maintenon, n'ayant nullement l'air de s'appuyer sur les Jésuites qu'elle n'aimait pas et paraissant uniquement occupés de la cause de l'Eglise et de la saine doctrine. « Par des manèges obscurs ils conduisirent où ils voulurent un roi enfermé sous leur clef », firent enlever l'affaire du Cardinal au secrétaire d'Etat Torcy, rendu suspect par sa parenté avec les Arnault, et nommer à sa place Voysin, aveuglément dévoué à la marquise. Bissy fut de

plus pourvu du chapeau, ce qui lui donnait à Rome une autorité indispensable pour le plan qui avait été formé. A ce moment la perte du Cardinal semblait chose faite. Par ses imprudences et ses maladresses, ou si l'on veut, par sa malhabile honnêteté, il avait complètement perdu l'appui de Madame de Maintenon. Le roi naturellement ne le voyait plus d'un bon œil ; les Jansénistes ne lui pardonnaient pas ses censures et la destruction de Port-Royal-des-Champs ; les Jésuites étaient absolument outrés par l'interdiction de la chaire et du confessional que l'archevêque venait de rendre générale contre eux, sauf à l'égard du seul confesseur du roi ; son clergé était fort ébranlé dans sa confiance par ses hésitations. L'heure était bien choisie pour le perdre à Rome. Il y avait cependant une difficulté. L'usage, en effet, voulait que l'affaire fût jugée là où la contestation était née, sauf l'appel ultérieur au pape. C'est alors qu'on fit revenir le livre du P. Quesnel sur l'eau et que l'on imagina de le faire renvoyer au Souverain Pontife pour qu'il prononçât par une Constitution, condamnât les propositions blâmables dans une énonciation assez vague pour pouvoir en tirer les conclusions qu'on désirait contre le Cardinal de Noailles. Les évêques furent adroitement circonvenus et une émotion habilement supposée se produisit pour décider le roi à écrire au pape afin d'obtenir de lui une décision suprême. Le pape crut avoir assez fait par sa condamnation prononcée antérieurement, et à laquelle l'archevêque avait adhéré en retirant sa précédente approbation. Louis XIV insista et s'engagea même, en promettant à l'avance l'acceptation en France de l'acte du Souverain Pontife.

CHAPITRE III

Origine de la Bulle Unigenitus. — Le P. Daubenton, le cardinal Fabroni. — Le pape désapprouve le texte proposé. — Il a la main forcée et on fait afficher l'acte à son insu. — Emotion à Paris quand on le connaît. — Résistance du Parlement. — Mandement du Cardinal condamnant les écrits du P. Quesnel, mais repoussant la Bulle. — Le roi allait sévir contre lui quand il mourut. — Saint-Simon le défend près du Régent. — Sa faveur. — Les jansénistes consternés. — Le Conseil de conscience. — Travail de la coterie autour du Régent. — Le Cardinal quitte le Conseil et signe son appel. — Saint-Simon l'approuve. — La maladie de la duchesse de Berry. — Refus de démissoire. — Dubois. — Les affaires de Law détournent l'attention. — Le Corps de doctrine. — Le Régent veut faire accepter la Bulle pour amener la paix. — Le Parlement cède pour voir cesser son exil. — Mesures du Régent pour arrêter les adversaires de la Bulle. — La position se tend de plus en plus. — Mort du Régent. — Le duc de Bourbon.

Le P. Le Tellier avait à Rome des amis puissants et dévoués, entre autres le P. Daubenton qui venait d'être privé de sa charge de confesseur du roi d'Espagne par les intrigues de la princesse des Ursins. Il s'adjoignit au cardinal Fabroni et tous deux se mirent à l'œuvre. Il est bon de ne pas oublier que cette fameuse bulle, qui devait dans l'histoire porter le nom de *Bulle Unigenitus*, ne fut nullement l'œuvre du pape. Clément XI donna l'ordre, pour satisfaire aux pressantes instances de Louis XIV, de préparer l'étude d'une Constitution, mais les agents de la coterie firent le reste. Bien plus, imprimée déjà secrètement, il fallut bien cependant montrer une minute à Clément XI et le pontife exprima hautement sa désapprobation et la nécessité de soumettre ce document aux cardinaux. Le cardinal Fabroni parla alors avec une extrême violence et malmena même peu respectueusement le Saint-Père; bref il l'intimida et de son autorité fit publier et afficher la Constitution à Rome et en même temps dépêcha un courrier pour en porter sans retard un exemplaire à Louis XIV, tout cela avant que le pape ait eu réellement le temps de se reconnaître.

L'émotion fut immense en France. Une assemblée d'évêques fut convoquée. Le Cardinal de Noailles, avec une faible minorité, se prononça contre l'acceptation, ce qui lui valut de nouveau de la part du roi la défense de se présenter à l'avenir devant lui. Le Parlement au contraire soutint le Prélat et ne consentit à l'enregistrement de la Bulle qu'avec des restrictions qui froissèrent gravement la cour de Rome (15 février 1714). Dix jours après le Cardinal publia un mandement renouvelant sa condamnation des doctrines du P. Quesnel, mais défendant d'accepter la Bulle. Quinze évêques suivirent son exemple, tandis que la Sorbonne ne se soumettait qu'à force de pression et après l'éloignement de plusieurs de ses membres. Louis XIV songeait même à recourir à des mesures de rigueur contre l'archevêque, quand la mort le surprit. Avec le Régent tout changea : l'influence du duc de Saint-Simon l'emporta auprès de ce prince sur les menées des chefs des Constitutionnaires. Il voulut agir avant que le Pape pût écrire au duc d'Orléans un bref hostile à l'archevêque de Paris : il fit valoir habilement auprès de ce prince l'embarras où il se trouverait s'il donnait au Souverain Pontife le temps d'intervenir ainsi dans son gouvernement et il lui arracha sans délai la nomination du Cardinal comme chef du Conseil de Conscience et des affaires ecclésiastiques. La nouvelle fut accueillie avec faveur dans Paris. Quant au Pape, il ne put que formuler des observations très atténuées, auquel le Régent répondit avec une douce fermeté, dit Saint-Simon. Ce fut un véritable coup d'état dont pendant un moment la faction fut absolument atterrée. Le parti des courtisans revint au Cardinal. « Vingt-quatre heures suffirent à un si grand changement ; quinze jours y mirent le comble. L'herbe croissait à l'archevêché, il n'y paraissoit que quelques Nicodèmes tremblants sous l'effroi de la synagogue. En un moment on s'en rapprocha, en un autre tout y courut. Les évêques qui s'étoient le plus prostitués à la cour, ceux du second ordre qui s'étoient le plus fourrés pour faire

leur fortune, les gens du monde qui avoient eu le plus d'empressement de plaire et de s'appuyer des dictatures ecclésiastiques, n'eurent pas honte de grossir la cour du Cardinal, et il y en eut d'assez impudents pour essayer de lui persuader qu'ils l'avoient toujours aimé et respecté et que leur conduite avoit été innocente. Il en eut lui-même honte pour eux ; il les reçut tous en véritable père et ne montra quelque froideur qu'à ceux où la duperie auroit été trop manifeste, mais sans aigreur et sans reproches, peu ému du reste de ce subit changement qu'il voyoit être la preuve d'un autre contraire, si la Cour venoit à cesser la faveur qu'elle lui montroit. » Le P. Le Tellier fut exilé et le Conseil de Conscience fut composé de façon à déplaire horriblement aux ennemis du Cardinal qui se retournèrent alors vers Rome, mais sans succès d'abord, car on cherchait à y observer une attitude prudemment expectative. Mais les hostilités ne pouvaient demeurer longtemps suspendues : les adversaires d'ailleurs commencèrent à circonvenir le Régent en lui faisant sentir les difficultés inextricables au milieu desquelles il allait avoir à lutter : la religion lui importait peu, bien que Saint-Simon nous assure qu'il croyait malgré lui, mais il redoutait extrêmement les embarras. Peu à peu la coterie s'empara de lui par le duc de Villeroy, par d'Effiat, par Dubois, surtout par les cardinaux de Bissy et de Rohan. En face de pareilles forces, le Cardinal de Noailles, avec ses qualités droites et simples, n'était pas en état de résister, surtout avec les défections qui se produisaient chaque jour parmi les prélats d'abord dévoués à sa cause. Le nonce Bentivoglio ne négligeait rien pour aggraver la situation et avait à peu près rompu avec l'archevêque qu'il ne voyait plus. Le feu fut mis aussi aux poudres par l'appel au futur concile formulé par les quatre évêques opposés à la Bulle, le 1er mars 1717, exemple imité l'année suivante par le Cardinal, après d'interminables hésitations (23 septembre). En cette circonstance Saint-Simon revendiqua l'honneur d'avoir décidé Monseigneur de Noailles à cette mesure

décisive : aussitôt le chapitre métropolitain et tous les curés de Paris, un grand nombre de ceux du diocèse, plusieurs communautés et une foule d'ecclésiastiques suivirent cet exemple, qui provoqua une grande agitation dans Paris. Quelques jours avant le Cardinal avait donné sa démission de chef du Conseil de Conscience, qui fut d'ailleurs supprimé peu de temps après, puis il publia un mandement explicatif très considérable : il continua cependant à voir le Régent(1).

Les graves incidents causés par les affaires de Law amenèrent dans l'esprit public une diversion favorable au gouvernement et atténuèrent momentanément l'acuité de la crise religieuse. Le ministère négocia avec adresse pendant ce temps avec des gens évidemment fatigués de la lutte ; le Cardinal lui-même rétracta son appel le 21 août 1720. L'année précédente il avait été chargé avec quelques autres évêques de rédiger un *Corps de doctrine* explicatif de la Bulle, ou plutôt sur la Bulle, expression employée, dit Mathieu Marais, pour ne point blesser le pape. Ce travail provoqua une violente opposition de l'archevêque de Reims et de sévères représailles du Parlement.

Le Régent cependant poursuivait son dessein de faire accepter la Bulle ; armé du Corps de doctrine approuvé par quatre-vingts évêques, ce prince somma le Parlement, alors relégué à Pontoise, de cesser son opposition (4 août 1720).

(1) Cela n'empêcha pas le Cardinal de faire preuve d'une très louable fermeté quand, en 1719, Madame la Duchesse de Berry se trouva en danger de mort et qu'il vint au Luxembourg veiller à ce qu'on ne fit pas administrer clandestinement la Princesse sans en obtenir la satisfaction que sa déplorable conduite rendait nécessaire. Il y a toute une scène curieuse qu'il faut lire dans les mémoires de Saint-Simon ; du reste il y aurait bien des pages de ces Mémoires à citer à propos de la Constitution à laquelle, quoi qu'il en dise, le Duc prit une part active. Il déclare lui-même avoir creusé les questions théologiques assez avant pour être au courant et cependant il jette les hauts cris quand le P. Le Tellier, rêvant du concile national, lui propose d'y assister comme commissaire du roi. Nous regrettons de ne pouvoir faire de plus larges emprunts aux *Mémoires*. Plus tard encore Noailles montra sa fermeté en refusant obstinément la démissoire dont Dubois avait besoin pour recevoir les ordres et qu'il dut demander à un prélat plus complaisant.

Toute l'agitation, apaisée en apparence, se réveilla de plus belle et les accusations les plus blessantes furent portées contre le cardinal de Noailles ; on lui reprocha notamment de déserter la foi dont il s'était fait le défenseur. Le Régent imposa au Grand Conseil l'acceptation de la Bulle, ce qu'il obtint très difficilement et encore plus inutilement, car Rome déclara ne tenir pour valable que l'adhésion du Parlement. Tout était donc remis en question. Noailles, après diverses hésitations, se résigna à publier un mandement où il déclara adhérer à la Bulle sur la base du *Corps de doctrine*, mandement, remarque l'avocat Barbier, qui n'était guère qu'un jeu de mots sur des points de théologie. Quant au Parlement, il enregistra la déclaration du Régent, mais en termes ambigus et uniquement pour rentrer à Paris (4 décembre). Cette déclaration cassait les anciens appels, défendait d'en faire de nouveaux et imposait un silence absolu sur la Constitution, Les évêques opposants ne se tinrent pas pour battus et la guerre continua avec le même acharnement. Le Régent parut alors se rapprocher du parti ultramontain, laissa publier deux brefs sans enregistrement, délégua au Conseil d'Etat la connaissance des affaires relatives à la Bulle et créa une « chambre du Pape » pour l'examen des publications contraires au Saint-Siège.

La situation devenait véritablement grave et un schisme pouvait naître de ces déplorables controverses. Le public soutenait les parlementaires et commençait à se défier des évêques et de Rome, où l'on croyait voir plus d'ardeur à étendre son empire temporel que de zèle à soutenir un dogme. La mort du Régent et l'avènement au ministère du duc de Bourbon « qui n'avoit jamais rien su que la chasse » ne devaient pas améliorer les choses. Les Jansénistes au contraire redoublèrent d'ardeur. L'évêque de Montpellier adressa avec une hardiesse inconnue jusque là des « Remontrances au Roi » que le Conseil d'Etat supprima, mais que le prélat renouvela en haussant chaque fois le ton.

CHAPITRE IV.

Etat des affaires religieuses en France en 1724. — On demandait au Pape une explication de la Bulle. — Le pape y aurait consenti. — Résistance du Saint-Office. — Le pape alors songe à adresser un bref aux Dominicains et à donner ainsi satisfaction. — Le P. de Graveson. — Tout semble près de s'arranger et le pape affirme sa joie à ce sujet. — Efforts désespérés de la Coterie. — On pousse le pape à réclamer avant tout un mandement de soumission du Cardinal. — Le bref aux Dominicains est publié. — Bonne volonté du Cardinal. — Le pape lui fait savoir qu'il approuve ses offres. — Attitude indécise du duc de Bourbon et du cardinal de Polignac. — Le bref promis par le pape tarde. — Première difficulté de rédaction. — On demande le changement d'un mot au projet de mandement. — Hostilité du nonce à Paris et son langage tout différent. — Loyauté égale du pape et du Cardinal. — Celui-ci accorde ce qu'on lui demande. — Le duc de Bourbon se prononce pour lui. — Les cardinaux constitutionnaires veulent à tout prix rompre l'accommodement. — Le Cardinal insiste pour un bref approbatif de sa conduite après sa soumission aux XII articles.

Voilà donc où en étaient les choses. On demandait en France que le Pape donnât des explications de sa Bulle, ce qu'il était de lui-même très disposé à faire, mais la Congrégation du Saint-Office se jetait en travers, prétendant que la France devait auparavant accepter purement et simplement la Constitution. Les mêmes instances venant des prélats espagnols, deux propositions furent soumises à Benoit XIII (1) en vue de lui faire publier une Bulle explicative sans consulter la Congrégation. Le cardinal Belluga conseillait d'adresser la Bulle aux évêques espagnols qui avaient prononcé leur acceptation, les évêques français pouvant trouver lieu à se trouver satisfaits par cette démarche. Les Dominicains, craignant pour la doctrine de leur école, suppliaient le pape de leur adresser la Bulle. Benoit XIII s'arrêta à ce dernier parti, qui parut devoir singulièrement activer l'acheminement des affaires vers la paix, d'autant

(1) Clément XI avait eu pour successeur en 1721 Innocent XIII, qui s'occupa peu de ces questions et mourut en 1724, époque où Benoit XIII fut élu à sa place.

plus qu'en même temps le Saint-Père recevait du Cardinal de Noailles une lettre lui annonçant qu'il acceptait la Constitution « de la même manière, dit l'abbé Dorsanne, et dans le même sens, dans le même esprit et conseil que Sa Sainteté ». Il paraît même que Benoit XIII manifesta sa joie par les démonstrations les plus expressives ; il chargea aussitôt le P. de Graveson d'annoncer au Cardinal un bref « dans lequel il le consoleroit et le satisferoit sur tous les points » et donna l'ordre immédiat à Mgr Mayella, son secrétaire, d'en préparer la rédaction.

Tout semblait donc aplani, mais le P. de Graveson ne se faisait pas illusion sur les intrigues désespérées qui allaient être ourdies, et c'est à cette occasion qu'il demanda au Cardinal de l'établir officiellement comme son agent à Rome afin qu'il pût avoir autorité pour agir. Les adversaires commencèrent par représenter que les appelants n'accepteraient pas les explications du Pape, au sujet de la Constitution, sans les examiner préalablement. Le Cardinal chargea le P. de Graveson de démentir ce bruit impudemment ou méchamment répandu (29 janvier 1725). « Je crois bien qu'ils auroient tenu ce langage du vivant de Clément XI, mais on est si prévenu en faveur de N. S. Père le Pape Benoit XIII et son bref du 9 novembre (1) a tellement gagné les esprits que l'on est persuadé que les explications qu'il donnera seront bonnes. » Mais ces explications étaient indispensables et le Cardinal ajoutait qu'il ne se dissimulait pas que sans elles, il ne serait suivi d'aucun des appelants dans son acceptation, s'il la publiait

(1) Le 5 novembre 1724 le Pape avait adressé aux Dominicains un bref les félicitant du zèle avec lequel ils avaient toujours défendu la grâce efficace par elle-même et la prédestination gratuite « comme conforme à l'Ecriture, aux décisions des saints Pontifes et des conciles et à la doctrine enseignée par les Pères », traitant de « calomnie » l'injure faite à la Constitution comme condamnant ces deux vérités et déclarant qu'il n'a porté aucune atteinte à la doctrine de S. Augustin et de S. Thomas, principalement à l'égard de ces deux points.

auparavant telle qu'il l'avait adressée à Rome. Ceux qui conseillaient au Pape d'exiger un mandement immédiat du Cardinal cherchaient uniquement à tendre un piège pour embrouiller de nouveau les affaires et rallumer au contraire les hostilités en France; ils avaient déjà fait beaucoup de mal en retardant la réalisation des ordres du Pape. Le Cardinal priait donc instamment le P. de Graveson de décider Benoit XIII à presser les choses et à comprendre les causes de sa répugnance à publier un mandement « qui me fera beaucoup de mal et nul bien. Et cependant je voudrois répandre mon sang pour éteindre le feu » (1). Cette longue lettre se termine par un post-scriptum entièrement de la main du Cardinal sur la minute et qui doit trouver sa place ici en fixant bien ses intentions à cette heure. « On ne peut avoir plus d'envie que je n'en ai de satisfaire le Pape et je ne veux pas disputer avec lui, ni capituler avec mon supérieur. Mais sans vouloir le faire, n'est-il pas vrai que j'ai déjà fait beaucoup d'avances : une acceptation telle que l'a voulue S. S., l'adoucissement qu'elle a demandé à mon Instruction pastorale (2) et S. S. n'a encore rien fait, pas même la visite du nonce, les tribunaux de mon diocèse toujours interdits. Il me semble que l'on doit au moins me donner ces deux articles. Représentez-le à S. S., je vous en conjure, et priez-la de penser devant Dieu aux inconvénients du mandement qu'elle demande : et si absolument elle en veut toujours un, qu'elle ait la bonté de se contenter du projet que je lui envoierai incessamment et qui seroit publié aussitôt qu'il auroit paru. »

Quelques jours après le Cardinal recevait de son agent les meilleures nouvelles, puisque le Pape lui avait dit en

(1) Il recommande le secret le plus absolu sur cette lettre, en faisant remarquer que celle du 11 décembre a été portée à la connaissance de M. de Morville alors ministre des affaires étrangères.

(2) Cette instruction remontait à 1696 et censurait le livre du P. de Barcos. Les Molinistes l'avaient surnommée le Formulaire des Jansénistes.

propres termes qu'il approuvait les douze propositions du prélat comme « saines, véritables et catholiques » et qu'il était tout prêt à lui envoyer un bref satisfaisant, dès qu'elles auraient été reçues officiellement. Le P. de Graveson aurait voulu enlever le bref immédiatement, mais le Pape se retrancha inexorablement derrière l'absolue nécessité que le Cardinal lui écrivît. Ces nouvelles comblèrent cependant ce dernier de satisfaction : croyant à l'arrivée prochaine du bref, il se faisait fort de réduire « les plus opposés à la Constitution (1). En même temps il adressait une lettre au Saint-Père et promettait un secret absolu, sachant d'ailleurs que s'il n'était pas gardé, l'accord s'en trouverait gravement compromis. Il ajoutait que depuis longtemps, il n'avait aucune nouvelle du cardinal de Polignac (2). Celui-ci cherchait en ce moment à demeurer hors des négociations par ordre du duc de Bourbon, qui était vivement poussé par la faction à demeurer neutre pour ne pas paraître à Rome désirer de la part du Pape des concessions qui auraient aplani les difficultés pendantes. Nul doute, en effet, que si le gouvernement français était franchement intervenu tout aurait marché mieux et plus vite : à cet égard les instances du Cardinal de Noailles auprès de M. de Morville furent absolument impuissantes.

Les jours se passèrent cependant sans rien apporter et le découragement s'emparait peu à peu du Cardinal, en dépit des assurances de la prochaine arrivée du bref sans cesse répétées par le Père de Graveson. La rédaction de ce bref n'était pas d'ailleurs sans l'inquiéter. Le Cardinal désirait qu'il mentionnât honorablement le bref des Jacobins (3), qu'il défendît expressément qu'on pût avancer que

(1) Lettre du 19 février. Il demande le texte italien des propres paroles du Pape.

(2) Chargé des affaires de France à Rome de 1721 à 1730.

(3) Le 1er septembre 1724, le Pape avait adressé aux Jacobins de Paris un bref au sujet des travaux théologiques du P. Alexandre qui venait de mourir et qu'il appelle « son ami ». Quoiqu'il ait été un des adversaires les plus résolus

la Bulle *Unigenitus* atteignît des vérités approuvées par le Pape dans les propositions envoyées par le Cardinal : « que le Pape enfin parle en pape (1) ». Le 7 février cependant le Père de Graveson avait annoncé que le Pape avait reçu avec une satisfaction sans réserve la lettre du Cardinal, que le Cardinal Paulucci et Monseigneur Mayella n'avaient pas caché au Saint-Père qu'il était temps de satisfaire le Cardinal. Toutes ces belles paroles étaient destinées à dissimuler des retards soigneusement calculés, de façon à lasser le Cardinal et aussi à le décourager en lui demandant toujours quelque chose de nouveau. C'est ainsi que dans cette même lettre le Père de Graveson est obligé d'avouer que le Cardinal de Polignac l'a fait venir, et tout en lui confirmant les prétendues bonnes nouvelles, l'excellente rédaction du projet de mandement, ajoutait que le Cardinal Corradini avait fait comprendre au Pape qu'il y avait *un mot* à ajouter au sujet de l'Instruction pastorale; il ne disait pas quel était ce mot, mais il assurait qu'il « ne causerait aucun tort à son Eminence ».

L'intrigue se nouait à Paris, où le nonce affectait de répéter que le Pape ne donnerait aucune explication : M. de Polignac, qui craignait de voir la paix conclue directement entre le Vatican et l'archevêché de Paris sans son concours, mettait habilement des bâtons dans les roues et renseignait peu favorablement son gouvernement; enfin le secret recommandé expressément par le Pape n'était pas sérieux, puisque nous voyons qu'il n'existait pas pour le secrétaire des brefs, Mayella, entièrement acquis au parti opposé. C'est même de lui que vint tout le mal, parce qu'il sut apporter de tels retards à la rédaction du fameux bref que les intrigues eurent beau jeu. Le Cardinal cependant sui-

de la Constitution, dans ce bref le Pape insiste sur ce qu'il n'y a pas de salut à espérer pour ceux qui refusent de se soumettre aux décisions apostoliques qui regardent la doctrine et la religion.

(1) Lettre du 26 février.

vait loyalement sa ligne de conduite, pendant que le Pape ne demandait qu'à tenir sa promesse, mais en se croyant retenu sans cesse par des formalités qu'on savait multiplier habilement à ses yeux. Le 10 mars, le pauvre Cardinal chante alleluia avec une touchante naïveté ; il accepte le projet de mandement envoyé par le Cardinal de Polignac, en réclamant seulement l'adoucissement d'un passage, non pour lui, mais pour éviter de blesser l'opinion publique. « Je ferai tout ce qu'on voudra, ne cherchant que le bien de l'Eglise. » Il souhaite cependant que le bref annoncé ne renferme aucune menace contre les non-acceptants et « rien qui puisse me faire de la peine ». Or dans une lettre Polignac avait mentionné comme devant y être insérée cette phrase « S. S. franchit tout pour regagner un fils tel que vous ». Mais, s'écrie fièrement le cardinal, « je prétends n'avoir jamais été perdu pour le pape. » Et il termine en disant : « Comme maintenant j'ai satisfait à tout ce que l'on souhaite de moi, je vais attendre avec impatience le rameau d'olivier. » En même temps il écrivait une lettre au Cardinal de Polignac qui lui avait dépêché le 22 février un courrier extraordinaire pour lui confirmer les bonnes nouvelles ; il lui répétait qu'il avait consenti à tout ce que le pape demandait, mais il le priait aussi de surveiller la rédaction du bref, en ne lui cachant pas le peu de confiance que lui inspirait Monsignor Mayella. Les adversaires en effet ne se ralentissaient pas. M. de Morville avait écrit à Rome dans un sens favorable à Monseigneur de Noailles sous l'influence de Monsieur le Duc que séduisait l'espoir d'une paix prochaine. Mais les Cardinaux « constitutionnaires » avaient par le même courrier expédié un mémoire très violent, et pour éviter toute chance de retard, le Nonce avait pris sur lui d'envoyer de son côté un double de ce document (1). La situation était en effet critique pour eux. « Ils sont au désespoir que cela se ter-

(1) Lettres de Noailles, 26 mars.

mine sans leur participation et à l'honneur du Cardinal de Polignac (1) ; M. d'Embrun en parle avec un langage que le Cardinal ne pourroit croire. M. de Bissy est furieux, échauffé par les Jésuites : la paix rendra le Conseil de conscience sans ouvrage, peut-être disparaîtra-t-il, et alors il lui faudra vivre à Meaux. » Il leur falloit à tout prix empêcher les douze articles d'obtenir l'approbation du Souverain Pontife : « La cabale obsède littéralement le Nonce » ; elle vouloit gagner du temps, escomptant l'âge du Pape, impardonnable aux yeux de ses membres pour avoir agi en gardant le secret. « Au contraire les gens sages sont heureux et toute la Cour applaudit le Pape. Le Parlement promettoit bel enregistrement et les congrégations les plus savantes, si opposées à la Constitution, promettoient de donner une preuve de leur soumission. On comptoit même sur la Sorbonne et on croyoit qu'un seul des sept évêques appelants s'obstineroit. »

(1) Ceci pour flatter le Cardinal ; ces lettres dites secrètes devaient être montrées comme par surprise.

CHAPITRE V

L'abbé de Rothelin devait apporter le rameau d'olivier. — Nouvelles complications. — Le Pape se laisse imposer le concours d'une congrégation de cardinaux. — La lettre de l'abbesse de Chelles. — Plainte du Père de Graveson de se voir accusé de Jansénisme. — Réponse du Cardinal qu'il y a 30 ans qu'on l'incrimine de même. — Il réclame énergiquement l'intervention du Pape seul. — Bienveillance personnelle de Benoît XIII. — « *E che potera dire piu questo buon Cardinale !* ». — La Cour se tourne contre le Cardinal. — Polignac agit en conséquence. — Découragement de Monseigneur de Noailles. — Conférences de Conflans. — Intrigues de Mayella, secrétaire des brefs. — On exige un nouveau projet de mandement. — Nouveau découragement du Cardinal. — Il se voit déshonoré en cédant. — Il reprend cependant les négociations. — Le Pape ordonne formellement l'envoi du bref. — Sa forme rude le rend inadmissible. — Polignac obligé de le reconnaître. — Demande de rétractation de l'Instruction de 1715. — Le Cardinal consent. — Nouvelles exigences pour le mandement. — Promettre et ne rien accorder. — Le Cardinal alors se borne à demander un bref au lieu d'une bulle. — Polignac lui transmet les conditions dictées par le Pape lui-même. — Le Cardinal se plie à tout aveuglément. — Indiscrétion de Mayella qui met les adversaires au courant. — Le Cardinal en appelle à la bonne foi du Pape.

Tout semblait arrangé : le Cardinal de Polignac lui-même en était assez persuadé pour faire partir l'abbé de Rothelin, en lui annonçant qu'il recevrait à Lyon le bref approbatif de douze articles. Mais on comptait sans la résistance désespérée des adversaires qui étaient parvenus à remettre au courrier de Monseigneur de Polignac, repartant le 11 mars, d'autres mémoires plus explicites rédigés par les Cardinaux de Rohan et de Bissy, MM. de Fréjus et d'Embrun, de Malines, tandis que l'évêque de Soissons écrivait directement au Pape pour attaquer, comme eux violemment, l'approbation des articles.

Un mois se passe sans rien amener de nouveau. Le Cardinal de Noailles ne cachait pas au Père de Graveson son impatience, tout en feignant pour le public ne rien ignorer. « On avoit dit l'abbé de Rothelin chargé du

rameau d'olivier » et il venait d'arriver sans rien apporter (1). Puis des bruits inquiétants circulaient, notamment que le Pape ne déciderait rien sans le concours d'une congrégation de Cardinaux, et Monseigneur de Noailles ne se trompait pas en pronostiquant que rien de bon n'aboutirait du moment où les affaires ne seraient pas traitées exclusivement entre le Saint-Père et lui. Toute discussion lui semblait inutile du moment où les douze articles étaient tout simplement extraits du corps de doctrine approuvé en 1720, par tout l'épiscopat français et par la Cour de Rome. Au lieu de cela, on se mettait à les communiquer à tous les Cardinaux français, qui à leur tour les soumettaient à leurs théologiens « lesquels sont aujourd'hui communs dans la France comme l'herbe dans les champs (2)». Puis tout était mal interprété : on reprochait au Cardinal une lettre très vive écrite en sa faveur par le roi de Sardaigne et dont il n'avait même pas eu connaissance : on l'incriminait pour une lettre de Madame de Chelles sur les affaires de l'Eglise, lettre imprimée qu'il avait blâmée énergiquement et au sujet de laquelle il avait nettement écrit à la princesse (3) ; celle-ci, piquée de cette démarche, en avait conçu un cruel ressentiment et ne s'était pas gênée pour malmener le prélat auprès de son amie, l'abbesse de Jouarre, nièce du Cardinal de Rohan. Rien ne manquait, comme on voit, pour entraver les négociations et aggraver la situation. De son côté le Père de Graveson jetait les hauts cris à cause de l'accusation de jansénisme portée contre lui dans la lettre de l'évêque de Soissons, et le Cardinal devait chercher à la réconforter en lui démontrant qu'il ne faisoit que partager le sort de tous ses partisans, que Rothelin et Polignac parfois avoient été dénoncés comme tels. « Il y a trente ans, s'écrie le prélat, que je suis archevêque de Paris et il y a trente ans que je suis janséniste, hérétique

(1) Lettre du 23 avril 1725.
(2) Ibidem.
(3) Fille du Régent.

et schismatique, quoique les jansénistes ne me reconnaissent pas comme un homme à eux. Combien de fois ne m'a t-on pas traduit comme janséniste devant le feu roi et devant Clément XI (1)! Or, y a-t-il dans mes ouvrages des propositions jansénistes ? Mais en entrant dans ce diocèse je me suis nettement prononcé par mon ordonnance de 1694 contre le droit et le fait des Jansénistes. » Seulement en même temps il s'était opposé aux agissements des Jésuites et cela l'avait perdu. C'est pourquoi à cette haine il fallait l'intervention du Pape seul : un mot de lui et tout serait rentré promptement dans le silence. Or, plus on avançait, plus l'intervention des Cardinaux compromettait une heureuse conclusion. Le découragement du Cardinal — il devait passer par bien d'autres épreuves — était complet, et cependant il ne pouvait comprendre que le Pape « avec son bon cœur » tardât à parler, du moment où l'archevêque de Paris était nettement accusé d'hérésie et de schisme ; qu'il n'agît pas promptement, lui qui, après avoir lu ses lettres de soumission, s'était écrié publiquement : *E che potera dire piu questo buon. Cardinale !* qu'il ne se prononçât pas favorablement, après avoir envoyé lui-même au Cardinal un projet d'accommodement. Et cependant le Cardinal était tenu complètement dans l'isolement, le nonce affectant même de ne pas vouloir le rencontrer. Dans le public l'agitation croissait : nombre d'ecclésiastiques étaient exilés, de moines étaient chassés de leurs couvents, et les protestants ne dissimulaient pas la joie que leur causaient ces dissensions religieuses. Le Pape pouvait donc rétablir l'ordre si fortement compromis en déclarant ce que c'était qu'un janséniste au lieu de laisser multiplier les accusations vagues (2). Et les intrigues d'aller grandissant. Tandis que tout le monde était convaincu que Polignac cherchait absolument à faire échouer l'accommodement

(1) Lettre du 30 avril.
(2) Ibid.

par ordre évidemment de la Cour, les gens voulant négocier assaillaient sans cesse Monseigneur de Noailles, qui, craignant avec raison des pièges, les éconduisait tous (1). Son trouble fut bien plus grand encore à l'arrivée du projet de mandement réclamé de lui (2). Puis il apprenait le succès des suprêmes démarches de ses adversaires, les exigences de la congrégation de cinq Cardinaux au sujet de ce mandement. On voit que c'était toujours la même tactique : on exigeait d'excessives concessions de Monseigneur de Noailles dans l'espoir qu'il s'y refuserait absolument, et dès que, contre toute attente, il les avait accordées, on en réclamait d'autres comme si rien n'avait été convenu. Le Cardinal en conçut tout d'abord un vif ressentiment et un réel découragement : il tint deux grandes conférences les 4 mai et 11 juin à Conflans et à Paris, et ce même jour il envoya de nouvelles instructions au Père de Graveson, en ne lui cachant pas sa douloureuse surprise, ayant toujours cru « que la parole d'un Pape, que l'Eglise regarde comme un saint, étoit si sacrée, si respectable et si inviolable qu'il n'étoit pas permis de la révoquer en doute, et cependant il la voit méprisée dans Rome même parmi les Cardinaux qui pensoient devoir obliger le Saint-Père à ne point tenir les engagements qu'il a contractés avec le ministère du roi de France, que le Roi a approuvé dans son conseil et sur la bonne foi duquel Monseigneur le Cardinal a signé tout ce qu'on a souhaité de lui ».

Monseigneur de Noailles avait véritablement le droit de se plaindre. Le 22 février Polignac lui avait mandé : « Nous avons obtenu la promesse positive du Pape sur les douze articles. Vous avez fait voir la nécessité d'annoncer une explication dans votre mandement : on a trouvé le moyen de vous satisfaire encore là-dessus. Sa Sainteté m'a dit qu'elle étoit contente de votre dernière lettre, et

(1) Lettre du 13 mai.
(2) Lettre du 12 juin.

qu'elle n'auroit pas prétendu autre chose sur ce qui regarde l'Instruction pastorale (de 1719), si le bruit horrible du Saint-Office ne l'obligeoit, pour avoir la paix avec ce tribunal, de vous demander en grâce mot pour mot les expressions contenues dans le sommaire que je vous envoie. Ce projet sera vu seulement par S. S., Monseigneur Mayella, le P. Graveson et moi, sans qu'aucun autre dans le monde en ait connaissance... Ce mandement vous sera renvoyé immédiatement avec le bref qui contiendra les explications. »

Certes, rien ne pouvait être plus précis pour le Cardinal que cette lettre du représentant du roi à Rome, surtout si on ajoute que ce dernier écrivait en même temps à Paris : Le Pape reconnaît, comme il est vrai, « que le Cardinal de Noailles a fait de sa part tout ce que Sa Sainteté lui a demandé et qu'en lui rendant cette justice, il est obligé d'avouer que c'est Rome qui demeure en reste avec lui. » Tout le mal vint de ce que le secret ne fut pas gardé et ce ne fut un mystère pour personne que l'indiscrétion eut pour auteur Mayella, qui donna ainsi aux adversaires le temps et le moyen d'agir. Ceux-ci, en effet, amenèrent sans peine la Congrégation du Saint-Office à dresser un nouveau projet de mandement à faire accepter par le Cardinal et dans lequel il déclaroit se soumettre en tout et toujours au jugement du Saint-Office; ce qui visoit la condamnation de son instruction pastorale de 1719 ; à réprouver son attitude passée et, « nommément », cette fameuse instruction ; à agréer purement et simplement la Constitution ; à indiquer, au moins indirectement, un blâme contre l'appel au futur Concile ; enfin à forcer ses diocésains à suivre absolument son exemple. A ce prix, on promettait un bref de réconciliation et un bref d'explication, mais sans prendre aucun engagement au sujet de leur contenu. Un courrier extraordinaire quitta Rome à la fin d'avril pour porter à Paris cet ultimatum.

La première impression du Cardinal fut un décourage-

ment complet. « Si on ne veut m'aider en rien, mais finir en me déshonorant et en me mettant aux mains avec mon clergé, on ne finira pas : on verra tous mes diocésains attachés à moi prendre, même malgré moi, fait et cause et défendre ma conduite, mes écrits, mes paroles, mes actes. Et Dieu ne m'abandonnera pas. Jésus-Christ a prouvé ces jours-ci qu'il aimoit le diocèse de Paris en y faisant un miracle qu'on établit en ce moment. » Mais la réflexion vint et Monseigneur de Noailles se mit à examiner plus froidement la question après avoir, comme il le dit dans sa longue dépêche du 11 janvier au P. de Graveson, revu « toutes les pièces échangées avec Rome ». Ce résumé est intéressant à rappeler ici, car il montre, d'une part, le bon vouloir véritable du Pape et les intrigues des agitateurs, et, d'autre part, il explique les embarras inextricables au milieu desquels le pauvre Cardinal se débattait. Le 4 octobre, le Pape avait affirmé hautement son affection pour le prélat et sa résolution, une fois la Constitution acceptée, de mettre fin à toutes les disputes par des explications claires et précises. Le Cardinal se hâta de répondre en tels termes que le Saint-Père en exprima sa satisfaction sans réserve et ordonna à Mayella de dresser sans retard un bref plein d'expressions affectueuses. Or, ce bref fut bien expédié, mais conçu en termes si durs, que le Cardinal dut supplier le Souverain Pontife de le tenir secret. Au lieu de cela, il fut imprimé et publié par la trahison de Mayella. Le Cardinal de Polignac intervint alors pour prier Monseigneur de Noailles de signer une légère rétractation de l'instruction de 1715 ; celui-ci y consentit. On réclama alors un mandement spécial avec la soumission des principaux appelants. Dès lors, l'influence du Saint-Office était évidente comme dominant celle du Souverain Pontife, et il fut clair que « le principe romain allait triompher : promettre tout et ne rien accorder ». Le Cardinal se décida, en présence de cette situation, pour ne pas commettre le Pape avec le Saint-Office, à ne

plus demander qu'un bref au lieu d'une bulle et à se contenter d'une approbation de ses douze articles. Benoît XIII se montra très satisfait de cet arrangement et il l'exprima si nettement que le P. de Graveson croyait pouvoir envoyer le bref le 7 février : il attendait même pour cacheter sa dépêche, quand, au lieu de le lui apporter, on lui apprit que le Cardinal Corradini avait obtenu que le Saint-Père exigeât encore quelque chose de plus au sujet de l'Instruction. Le 22 février, Polignac adressa une longue lettre à son collègue énonçant les conditions définitives de l'accommodement, ouïes de la bouche même du Pape : « Nous avons, écrit-il, obtenu la promesse positive du Saint-Père sur les douze articles. Vous avez fait voir la nécessité d'annoncer une explication dans votre mandement : on a trouvé moyen de vous satisfaire encore là-dessus. Sa Sainteté m'a dit qu'elle étoit contente de votre dernière lettre et qu'elle n'auroit pas prétendu autre chose en ce qui regarde l'instruction pastorale, si le bruit horrible du Saint-Office ne l'obligeoit pas, pour avoir la paix avec ce tribunal, de vous demander en grâce mot pour mot les expressions contenues dans le sommaire que je vous envoie. Le projet de mandement sera vu seulement par Sa Sainteté, Monseigneur Mayella, le P. Graveson et moi, sans qu'aucun autre dans le monde en ait connaissance. Ce mandement vous sera renvoyé sur-le-champ avec le bref qui contiendra les explications. » Le Cardinal signa tout aveuglément. On reconnaîtra que sa conduite était absolument correcte et qu'on ne pouvait pas exiger davantage de lui, puisqu'il n'avait rien refusé. C'est alors que se produisirent les intrigues que nous avons fait connaître, provoquées par la coupable indiscrétion du secrétaire des brefs : le Cardinal ne pouvait avoir de doute à cet égard. « Tout le mal, écrit-il, vient du secret non gardé pour le projet du 22 février et le Cardinal de Polignac sait quel est l'indiscret. » Après avoir constaté que le Souverain Pontife avait été complètement satisfait et avait même avoué que « Rome demeu-

roit en reste avec lui, » le prélat examina la nouvelle situation qu'on lui créait et il ne pouvait s'empêcher de faire remarquer qu'il était hors de sa puissance d'entraîner un parti fort et résolu à l'abandonner du moment où il se soumettait aux exigences résumées dans les cinq points que nous avons indiqués. Trente-cinq curés de Paris refuseraient sur quarante de publier le mandement et ils seraient assurément imités par un grand nombre de leurs confrères des paroisses rurales du diocèse : il lui faudrait multiplier les censures, provoquer des exils, des emprisonnements, « mais tout cela révolutionnera sans amener aucun bien. Faut-il donc commencer par mettre le feu dans l'église de Paris et ensuite aller chercher l'eau dans le Tibre pour l'éteindre ? » Monseigneur de Noailles ne pouvait se résigner à se laisser publiquement humilier après avoir tout fait pour obtenir la paix et il se refusait absolument à recevoir un bref contenant par rapport à lui le terme, *réconciliation*, le présentant, par conséquent, comme une brebis égarée revenant au bercail. » Il en appelait à la bonne foi du Saint-Père en réclamant un bref fixant positivement le sens de la bulle et l'approbation de ses douze articles.

CHAPITRE VI

Le Nonce entraîne le Régent. — A Paris on condamne les douze articles que le Pape approuvait. — Triomphe des adversaires du Cardinal. — Mayella âme de toutes les entreprises. — La bonne foi du Pape de plus en plus évidente. — Faiblesse envers les Cardinaux. — Discussion de mots. — Réprobation au lieu de désaveu. — Le Cardinal écrit au Pape. — Le nonce reconnaît le projet qu'on veut imposer au Cardinal inacceptable par lui. — Le miracle de Sainte Marguerite. — Le Cardinal adopte une attitude de résistance ferme et résolue. — Ultimatum du P. de Graveson. — Le Cardinal se montre cependant encore résigné à des concessions. — Mayella redouble de duplicité. — *Vir difficultatum.*

Et tout devenait de plus en plus obscur. Le nonce à la tête du mouvement à Paris arracha au régent un arrêt ordonnant la destruction de l'imprimé contenant ces fameux articles, mais sans pouvoir cependant obtenir que cet arrêt les déclarât imbus de la doctrine janséniste. A Rome, au contraire, Benoit XIII les approuvait. « Je ne puis plus rien comprendre, écrit le Cardinal le 19 juin à son correspondant ordinaire ; le Cardinal Paulucci dit que Sa Sainteté a demandé au roi la condamnation la plus dure des articles et vous me mandez, le 9 mai, que Sa Sainteté les approuve ! » Monseigneur de Noailles ne montrait pourtant aucune obstination comme le prouve ce passsape de la même dépêche : « Je sais qu'on veut faire des changements aux douze articles. Je ne puis les admettre sans les voir. Ce qui paraît léger à Rome est grave ici. Au milieu de tout cela je ne puis qu'attendre, mais j'ajoute en secret que je désire tant la paix que j'ai chargé des gens les plus sûrs d'examiner ce que je puis encore faire en fait de concession (1). »

(1) « L'évêque de Soissons, ajoute-t-il, a écrit le 19 avril à Rome une lettre pleine de choses horribles et empoisonnées contre moi. Bien sûr, la cabale l'a écrite et il l'a signée sans lire. »

Monseigneur de Noailles n'exagérait nullement, comme nous en avons la preuve par les renseignements que le Cardinal de Polignac adressait, le 12 juillet, à l'abbé de Rothelin. Il lui mande très franchement que ses adversaires triomphaient à Rome, parce que tout accommodement était alors rompu et qu'on avait beau jeu à attaquer l'archevêque de Paris. « Les projets des ennemis de la paix seuls réussisssoient, parce qu'il est plus facile de détruire que d'édifier. » Cependant il insiste sur les sincères dispositions du Pape et regrette les mémoires que le Père de Graveson était chargé de lui soumettre et surtout le reproche assez peu défini de manquer à sa parole. « Tout paraîtroit vrai, s'il ne s'agissoit pas du plus saint des Papes. L'indiscrétion de Mayella et ses atermoiements volontaires ont causé tout le mal, car les adversaires ont eu ainsi le temps de lancer leur mémoire, qui est arrivé le jour même où l'on commençoit la rédaction du bref : ce retard fut augmenté par les occupations de la Semaine Sainte et le courrier du Nonce put malheureusement arriver. Le Sacré-Collège, saisi de ces armes, s'en servit pour contraindre le Souverain Pontife à remettre l'examen de l'affaire au Saint-Office, qui s'empressa de réclamer la modification si mortifiante pour Monseigneur de Noailles. Le Pape ayant cédé dans une question où il devait décider souverainement, puisqu'il l'avait traitée directement et sous le sceau du secret avec l'archevêque, se trouvait désarmé et singulièrement menacé en voyant vingt-deux cardinaux déjà résolus à signer une protestation. Toute la lettre du Cardinal de Polignac est curieuse et montre nettement la situation en dégageant absolument Benoît XIII, auquel on ne peut en vérité reprocher que de la faiblesse et un peu d'inhabileté politique. En deux mots « Rome voulait tromper Monseigneur de Noailles en exigeant beaucoup et ne donnant rien ». Le Pape avait agi très nettement parce qu'il « ne peut pas tromper » et Monseigneur de Polignac affirme qu'il avait choisi cinq cardinaux très sûrs

pour étudier l'affaire : qu'un brouillon avait été écrit par Mayella sur le bureau de Benoît XIII, mais que les cinq cardinaux ne se pressèrent pas assez, quoique bien intentionnés, que le secret put être éventé et que le triomphe des amis du Cardinal de Noailles, trop tôt manifesté, piqua au vif ses adversaires et « mit le feu aux poudres ». Bref, tout était profondément changé. Polignac insistait sur les difficultés particulièrement soulevées au sujet de l'Instruction de 1719 : le Saint-Office trouvait le Pape trop conciliant et exigeait le mot *réprobation*. Polignac assurait que le Pape y substituerait *désaveu*, mais sans garantir le consentement des adversaires ; et il terminait en déclarant assez peu fermement encore que le bref « seroit agréable, mais ne loueroit cependant que la conduite présente. »

Monseigneur de Noailles releva alors fièrement la tête : « l'affaire est entre les mains de Dieu, écrit-il le 16 juillet, et je ne puis rien faire de plus. » Et en même temps il faisait remettre au Pape une lettre expliquant les raisons qui l'obligeaient à repousser la rédaction proposée pour son mandement. Il ne se décourageait pas cependant et le 28 juillet, il reproche au P. de Graveson, qui dans son chagrin parlait de se retirer dans un couvent, de vouloir renoncer à la lutte ; il comptait sur sa lettre à Benoît XIII, qu'il aimait et respectait, et voulait réparer les fautes du passé, en cherchant de nouveau à négocier directement avec lui. Dans ce but, il acceptait, à peu près les yeux fermés, les changements qu'on pouvait faire aux douze articles, et chargeait désormais son agent de poursuivre la publication de la Bulle promise en réponse au Mémorial des Dominicains de France, en y faisant insérer incidemment l'approbation. Ce changement d'attitude était habile et permettait de tourner les difficultés, d'autant plus qu'à ce moment les adversaires du Cardinal étaient obligés de reconnaître que la publication du Mandement n'amènerait aucun résultat et éloignerait probablement davantage la Sorbonne

et le Parlement qui composaient les véritables forces du Jansénisme. Le Nonce lui-même déclarait que le projet qu'on voulait imposer au Cardinal était inacceptable par lui : il ne le pensait probablement pas, et jouait ce jeu avec le Cardinal de Bissy, en accablant Monseigneur de Noailles d'offres de service à Rome : celui-ci répondait en proposant tout simplement la reprise de l'ancien projet accepté par le Pape, et puisqu'on voulait qu'il fût dessaisi par la remise de l'affaire au Saint-Office, qu'il y suppléât du moins par l'adjonction ci-dessus indiquée au Mémorial (1).

Il revint encore plus vivement à la charge le 30 juillet : « car si on manque cette occasion on ne la retrouvera jamais ». Et aussi pour faciliter la tâche du P. de Graveson, le Cardinal cette fois lui recommandait de n'avoir en vue que la paix de l'Eglise, de mettre sa personnalité absolument en dehors, et de poursuivre l'approbation des douze articles désormais, « indépendamment et sans aucun rapport avec Son Eminence ». Par ce biais, adroitement choisi, Monseigneur de Noailles se flattait de déjouer brusquement les menées de ses ennemis et même jusqu'à un certain point de les désarmer : ils ne pourraient plus batailler sur les concessions à arracher au Pape ou les humiliations à faire subir au prélat, ni discuter sur la nécessité de faire céder les appelants avant d'accorder le bref. Sur ce terrain la lutte était devenue impossible : à Rome les adversaires s'étaient trop engagés pour pouvoir reculer

(1) Le Cardinal insistait sur les manifestations de la faveur divine au profit de son église. Nous l'avons vu parler du miracle opéré sur la paroisse Sainte-Marguerite et reconnu par cinq docteurs et trois protestants. Cette fois il constate que la procession de Sainte-Geneviève a ramené immédiatement le beau temps; puis il ajoute : « Les évêques de l'assemblée du clergé allèrent faire leur station à Sainte-Geneviève : les religieux les attendoient à la porte pour les saluer et leur offrir l'eau bénite; l'archevêque de Tours passa sans les regarder pour montrer sa répulsion contre des appelants, ce qui produisit un mauvais effet sur le peuple qui a grande confiance en ces religieux. Au contraire, le lendemain, le Parlement venant de même, M. le premier président fit un beau compliment au Prieur. Le soir de la procession un paralytique toucha la châsse et fut guéri, au lieu même où M. de Toulouse avait été si malséant. »

et le Cardinal reconnaissait qu'il n'y aurait jamais moyen d'en arracher un bref approbatif des articles. Cette approbation paraissant dans le Mémorial produisait les mêmes effets et ne pouvait choquer la coterie, puisque le Cardinal n'y devait recueillir aucun témoignage personnel.

C'est vers ce moment que l'abbé de Rothelin communiqua à l'archevêque de Paris la dépêche que nous avons analysée du Cardinal de Polignac et il mande à ce dernier, « qu'il y a répondu plus par des gémissements que par des objections » (6 août). Le même jour le Cardinal adressait au P. de Graveson une instruction « secrète » très ferme, très solidement motivée, pour démontrer l'impossibilité de sa part à accepter purement et simplement la Constitution, ce qui n'amènerait d'ailleurs aucun avantage à Paris, parce qu'il ne serait suivi par personne : il s'y explique très franchement aussi sur les souffrances qu'il ressent en se voyant représenté à Rome « comme un homme sans bonne foi, comme un fourbe qui veut surprendre la religion du Saint-Père, comme un hérétique livré à l'erreur ». Cette fois l'archevêque se résume nettement : « point d'acceptation pure et simple : approbation sûre des douze articles et point de bref disgracieux. » Le 20 août il déclare ne rien avoir à redire aux modifications apportées aux douze articles, que son fidèle agent lui avait enfin communiqués. Et, le 27 août, il laisse percer, pour la première fois depuis bien des semaines, une certaine satisfaction après avoir appris que le Pape repoussait comme trop dur le projet de mandement dressé par le Saint-Office et approuvait les observations du Cardinal. Le nonce et Bissy eux-mêmes y reconnurent un danger. Puis il examine l'ultimatum que lui venait de transmettre le P. de Graveson, lequel prétendait qu'en acceptant purement et simplement la Constitution, ce serait un coup de foudre contre les Molinistes en les désarmant complètement : le prélat admettait que cela pût être à l'égard des Molinistes d'Italie, mais il le niait avec raison pour ceux de France, dont en effet dans ce cas on aurait compris

avec peine l'acharnement à obtenir une concession qui leur aurait été préjudiciable. Le second point était le blâme à formuler contre son Instruction pastorale, pour laquelle le seul adoucissement accordé était la substitution des mots *désavouer* et *improuver* aux mots *réprouver* et *condamner*. Monseigneur de Noailles trouvait ce changement bien insuffisant ; il consentait à s'expliquer, et à rétracter ce qui serait reconnu répréhensible, mais il ne pouvait se décider à se soumettre aveuglément à l'autorité d'un tribunal dont il ne reconnaissait pas l'autorité, parce que, suivant lui, celle-ci n'appartenait qu'au Pape. Et d'ailleurs ne savait-on pas qu'à Rome on avait soutenu que, dans l'Instruction, le Cardinal enseignait que Dieu avait créé les réprouvés pour les damner, ce que le Nonce lui-même avait dû reconnaître radicalement faux. Pour les douze articles modifiés, aucune observation. Dès lors à quelle conclusion s'arrêtait le prélat ? tout abandonner ? « ... Non : il faut insister sur la bulle promise aux Dominicains pour y faire insérer les articles. Si le Pape est le maître, il peut facilement par là donner la paix à l'Eglise ; s'il ne l'est pas, il faut gémir, attendre, travailler, prier, afin qu'il le devienne et surtout ne point se rebuter. » Il paraît que Mayella soulevait à ce sujet de nouvelles difficultés, tant il avait peur de voir aboutir un accommodement. « Mais alors, s'écrie le Cardinal, veut-il mettre le Pape en tutelle et le regarder comme un mineur qui ne sauroit prendre le plus léger engagement sans le consentement de sa famille ? » Le secrétaire des brefs était bien en réalité l'âme de cette déplorable guerre. « Il sait bien que certains cardinaux du Saint-Office ne veulent pas que le Pape approuve les XII articles. Et parce qu'il ne veut pas se brouiller avec ces Eminentissimes Seigneurs, que fait-il ? Il promet au Pape par complaisance l'approbation, mais quand il faut la lâcher, c'est pour lors qu'il devient *vir difficultatum*. Et quand même M. le Cardinal auroit fait tout ce qu'on exige de lui, il a plus d'une corde à son arc. » Et

les événements allaient prouver la justesse des appréciations du Cardinal, qui reprochait assez vivement alors au P. de Graveson de ne pas assez se méfier de ce trop habile personnage.

CHAPITRE VII

Le Cardinal entame une négociation secrète par l'entremise de l'abbé de Porte-Neuve. — Le P. de la Borde. — Secret absolu exigé. — Les affaires paraissent d'abord s'engager favorablement. — Résumé de la situation depuis 1724. — Ce projet affermit le Cardinal dans sa résistance. — Il ne le communique pas au P. de Graveson. — Le projet dressé à Rome transmis par Polignac. — Tout semble acceptable au Cardinal. — Sa joie. — Craintes au sujet de Mayella. — Les bonnes nouvelles s'affirment. — On se prépare à imprimer en Italie le mandement. — Le Cardinal plaisante le Saint-Office. — Si on exige trop, les appelants se feront plutôt couper le col. — Continuation avec l'abbé de Porte-Neuve.— Concours du Cardinal Coscia.— Le secret est éventé. — L'évêque de Soissons a connaissance du bref préparé pour approuver les XII articles. — Ruse de Mayella. — Le Cardinal de Rohan prépare un mémoire et Mayella s'arrange pour retarder son travail.

Le 12 août, une conférence se tint chez le Cardinal de Polignac, « où M. Mayella vint hérissé de difficultés. » (1) Cela ne se comprenait que trop: il voyait les affaires reprendre une bonne tournure et il lui fallait dès lors chercher de nouveaux moyens de brouiller les cartes. Son intérêt était évident : il pensait à l'âge du Pape et redoutant après lui le triomphe de la cabale, il prenait ses précautions. Monseigneur de Noailles s'expliquait clairement à ce sujet avec son agent, en lui recommandant de se défier de tout le monde, et en s'en tenant à l'octroi du bref aux Jacobins ; aussitôt après, il publierait un mandement conforme.

C'est à ce moment que nous voyons le Cardinal entamer une nouvelle négociation, cachée au P. de Graveson, et qui est demeurée ignorée jusqu'ici, et il la continua pendant assez longtemps concurremment avec celle que

(1) Instruction du Cardinal du 9 septembre.

nous appellerons officielle. Le P. de la Borde (1) fut chargé des premières ouvertures adressées à l'abbé de Porte-Neuve.

Cet ecclésiastique paraît avoir été dans l'intimité du Cardinal Coscia, l'un des favoris de Benoit XIII, qui venait de l'élever à cette haute dignité peu de semaines auparavant; il semble être le seul personnage à Rome qui ait inspiré une confiance véritable à Monseigneur de Noailles. Le P. de la Borde, qui n'était là qu'un porte-paroles, exprime sans feinte la joie que l'archevêque éprouvait en voyant le Cardinal Coscia disposé à répondre à ses sollicitations et à servir d'intermédiaire auprès du Pape, et il déclara avoir ordre de s'en remettre entièrement à lui : il lui confie qu'il est résolu à céder tout le possible, mais il le supplie en même temps d'examiner sérieusement les arguments de Monseigneur de Noailles. Il ne lui cache pas les difficultés existantes à Paris : la cour, « horriblement fatiguée de l'affaire », le parlement « ne demandant qu'à éclater », (2) la Sorbonne ayant besoin d'être calmée : mais il a ajouté aussi que si une trentaine d'évêques sont disposés à faire du bruit, la grande majorité aspire à la paix ; et il se plaint avec raison que le grand mal vient de ce qu'à Rome on n'a jamais jugé exactement la situation en France et ajoutait que les exigences du Saint-Office ne feraient qu'exaspérer les esprits. L'essentiel est de tout disposer dans le plus complet secret, cette fois, sans que Mayella puisse rien savoir, et de n'arriver au Pape que quand tout aurait été convenu à l'aide des amis que le Cardinal Coscia pourrait avoir dans la terrible congrégation. Le Père ajoute, ce qui montre clairement

(1) Le P. de la Borde, de l'Oratoire, avait été envoyé à Rome par le Régent, au mois d'août 1716 avec l'abbé Chevalier pour tâcher d'obtenir quelques arrangements au sujet de la Constitution. Ils en revinrent au mois de décembre 1717 sans avoir pu même obtenir une audience du Pape (Journal de Buvat, I, p. 198.)

(2) Lettre de Paris, 9 septembre, en réponse à celle de l'abbé de Porte-Neuve, reçue le 1er.

qu'à ce moment cette tentative l'emportait sur tout, qu'on doit continuer la négociation avec le P. de Graveson pour masquer celle-ci, mais qu'il fallait qu'il l'ignorât absolument. Une nouvelle lettre ne se fit pas attendre et semble avoir été assez encourageante, car cette fois c'est le rédacteur ordinaire des Instructions secrètes qui répond à l'abbé de Porte-Neuve en reconnaissant qu'il n'y a plus qu'une difficulté sérieuse, les termes « cum omnimoda obedientia » exigés dans la rédaction de l'acceptation arrêtée par le Saint-Office (1). Le Cardinal de Noailles précise les choses, se défiant qu'on vienne chaque jour formuler quelque nouvelles concessions. On lui demandait une lettre au Pape acceptant la Constitution et exposant une profession de foi soumise au jugement de Sa Sainteté et, en échange, on promettait une approbation conçue en bons termes. « Mais après, demandera-t-on autre chose? Expliquez-vous nettement, car autrement ce serait inutile d'aller de l'avant. »

Le même jour partait, comme si de rien n'était, une longue dépêche pour le P. de Graveson, mais on y sent l'influence de la négociation parallèle et un espoir qui donne au Cardinal plus de fermeté dans sa résistance. Il déclare attendre avec impatience le projet de mandement annoncé par M. de Polignac, mais en déclarant à l'avance qu'il ne pourrait jamais accepter avec les mots *purement* et *simplement* et il en donne une singulière raison, en faisant remarquer que ce serait peut-être un jour regrettable pour le Cardinal ambassadeur qu'on pût lui reprocher, à lui, le représentant du Roi et de l'Etat auprès du Saint-Siège, d'avoir proposé des actes contraires aux décisions de l'Assemblée du clergé de 1682. Il ne paraît pas attacher autrement d'importance à l'idée mise en avant par lui dans sa précédente dépêche au P. de Graveson, d'envoyer au Pape une lettre semblable à celle des évêques en 1682, et cependant, nous venons de voir que c'était la principale

(1) Lettre du 10 septembre.

base de sa négociation par l'abbé de Porte-Neuve. Ce jour-là, sa résolution paraît inébranlable en face d'une concession qui révolterait tout le monde, que le nonce proclamait lui-même inadmissible (1), et qui, imposé aux Chartreux et aux Lazaristes de Paris, n'avait eu pour résultat que d'en séparer malheureusement un grand nombre de l'Eglise. « Après cela, s'écrie-t-il, on veut que M. le Cardinal accepte purement et simplement et qu'il oblige ses diocésains à accepter de même ? Dans quel horrible état veut-on réduire l'archevêque de Paris, son diocèse, toute l'Eglise de France et l'Etat ? » Enfin, arriva (2) le projet annoncé par le Cardinal de Polignac. On lui proposait le texte suivant : « A ces causes, nous acceptons la Constitution Unigenitus comme le clergé de France l'a acceptée, et nous condamnons les 101 propositions extraites du livre des Réflexions morales avec les qualifications portées dans ladite Bulle. » Cette fois, l'espoir renaît dans l'esprit de Noailles : en lisant sa réponse, on sent la satisfaction qu'il éprouve (3). « Je vous réponds avec une extrême joie parce que je ne trouve rien dans ce que l'on me demande que je ne puisse faire. Je le ferai donc avec un extrême plaisir et je vous envoie par ce courrier le mandement réformé suivant le mémoire du Cardinal de Polignac qu'il assure devoir être agréé par Sa Sainteté et qu'aussitôt partira le bref approbatif des XII articles adressés à notre Ordre sans consulter le Saint-Office. Je n'hésite pas un moment et suis exactement les changements portés par le mémoire du Cardinal. » Il recommande cependant de se garer de cet homme importun dont saint Paul demandait à Dieu d'être délivré, « de tout cacher, surtout à Mayella. « Achevez, Révérend Père, ce que vous avez si bien com-

(1) « Il (le nonce) est vrai autant qu'un Italien peut l'être et il seroit à désirer qu'il fût aussi dégagé des vues de la fortune qu'il l'est de l'esprit de duplicité et de mensonge. »

(2) Le 15 septembre.

(3) Le 17 septembre.

mencé. Vous voilà au moment d'avoir heureusement fini cette affaire. » Mais avec cette lettre partait une instruction secrète bien curieuse. « Après avoir espéré, souvent sans espérance, dit Monseigneur de Noailles en commençant, me voilà dans un état d'espérer avec une si pleine confiance qu'il ne paraît pas que désormais la paix de l'Eglise puisse nous être enlevée. » Mais l'important est de ne point échouer au port et, à ce sujet, les recommandations ne sont pas ménagées au P. de Graveson. Il doit se méfier plus que jamais de Mayella dont la colère ne peut manquer d'être grande, et ne pas oublier que lors de l'envoi du fameux bref du mois de décembre, on le lui avait apporté à la dernière heure de la poste pour qu'il n'ait par le temps de le lire ; il doit donc le surveiller pour qu'il ne puisse rien introduire après coup dans la rédaction convenue, ni rien changer à l'imprimerie, et pour cela, le Père n'hésitera pas à y faire coucher une personne sûre, « pour que pendant la nuit la main de Job n'y fasse quelque changement. » Enfin, il envoyait au Pape une lettre très satisfaisante, mais fort courte, « pour éviter la multitude de paroles qui pourroient donner lieu à des critiques. » Mais, là encore, il faut être sur ses gardes. Qui sait si depuis la lettre si rassurante du 29 août, « le diable n'a pas tellement fait des siennes, que le Pape ne voulût plus donner son bref aux Jacobins. » Dans ce cas, le P. de Graveson devrait conserver jusqu'à nouvel ordre cette lettre. Enfin, le Cardinal presse son agent d'obtenir, tous ces beaux résultats acquis, que le nonce se décide à lui rendre une visite officielle, ce qu'il n'avait pas encore fait. Bref, Monseigneur de Noailles est certainement plein d'espoir, mais il est sur ses gardes et il l'exprime très plaisamment en finissant ainsi son Instruction : « Souvenez-vous du proverbe turc : si tu m'attrapes une fois, tant pis pour toi, si tu m'attrapes deux, tant pis pour moi. »

Mais les affaires ne paraissaient point devoir prendre une fâcheuse tournure. Tout, au contraire, dans une lettre

du 6 septembre, le P. de Graveson confirmait complètement celle du 29 août ; il donnait des assurances absolument formelles de la part du Cardinal de Polignac au sujet de l'acceptation du mandement par le Pape, de la publication immédiate du bref approbatif des XII articles adressé aux Dominicains, sans prendre aucun avis des Cardinaux du Saint-Office, et il annonçait l'envoi d'un de ses amis pour apporter plus vite les bonnes nouvelles. Et, de sa main, l'archevêque ajoutait ce post-scriptum à sa courte réponse (1) : « Je veux mettre ce mot de ma main ici, pour vous dire, mon Révérend Père, que cette dernière lettre m'a donné une grande consolation dans l'espérance que vous nous donnez qu'enfin nous recevrons le rameau d'olivier. Je tiens l'affaire sûre, car j'ai envoyé tout ce que vous m'avez demandé ; je ne puis m'imaginer qu'avec tout cela, l'affaire puisse manquer une seconde fois ; j'espère que vous l'empêcherez. » Et cependant le Cardinal n'avait pas au fond une si réelle confiance, car le même jour il écrivait à l'abbé de Porte-Neuve : « Continuez, lui mandait-il, tout en lui disant que les négociations se poursuivaient avec le P. de Graveson ; on verra les suites qu'on peut en espérer. Si on étoit bien au courant à Rome, on chercheroit à tout prix à finir cette affaire, mais on n'y écoute que les passionnés et les gens intéressés à continuer les troubles. » En effet les intrigues redoublaient à Rome, quoique les adversaires du Cardinal ignorassent la bonne tournure des négociations. Le 19 octobre, Graveson envoie encore les plus rassurantes nouvelles en racontant « le petit combat » entre le Saint-Père et lui au sujet des traductions du mandement du Cardinal et pour savoir laquelle des deux serait imprimée; le P. de Graveson céda naturellement et partit pour Florence où l'impression devait avoir lieu pour éviter les indiscrétions. « Quand on aura ici, s'écrie Monseigneur de Noailles, le mandement imprimé par

(1) Du 24 septembre.

ordre du Pape, pourra-t-on me taxer de schismatique? » On sent que le prélat triomphe : il plaint Graveson et Polignac de tous les contre-temps qu'ils ont à souffrir, surtout ce dernier, contre lequel arrivaient des secours de France, « quand ses batteries sont dressées pour faire brèche à la place » et qu'il est prêt à s'en emparer. Il raille le Saint-Office : « Qu'auraient dit Grégoire VII et tant d'autres que Rome regarde comme ses héros, s'ils avoient vu des Cardinaux faire dépendre l'autorité du Pape du suffrage de ceux qu'ils ne regardent même pas comme leurs frères, mais comme leurs enfants ? On veut que le Pape soit supérieur à toute l'Eglise et qu'il n'ait pas besoin de Conciles généraux pour décider les questions de foi, et aujourd'hui la cabale a tant de crédit qu'elle engage Rome et la France à convenir que le Pape n'est pas supérieur au Saint-Office et qu'il ne peut autoriser les XII articles d'une doctrine certaine sans le consentement des Cardinaux (1). » Toujours fidèle à sa contre-négociation, Noailles, par le même courrier (2), pressait l'abbé de Porte-Neuve, attendant impatiemment sa réponse « qui doit lier plus étroitement leur commerce ». Le Cardinal croyait assurément au succès promis par le P. de Graveson, mais il voulait davantage, il voulait, ce premier point conquis, « aller plus au au fond et enlever aux esprits contentieux toute occasion de revenir à la charge ». Il comprenait qu'il fallait une paix complète, solide, sans restriction, pour ramener le calme dans l'Eglise. « Je ne

(1) Dans cette lettre, Monseigneur de Noailles se montre plus ferme que dans toutes les précédentes. Il rapporte que le Cardinal de Bissy sollicitait du Pape l'envoi d'un formulaire à signer au sujet de la constitution, en le regrettant. Puis il raconte qu'un curé du diocèse de Reims ayant « par étourderie » mal parlé de la Constitution avec quelques confrères, il y a eu procès devant l'officialité, interdiction de 3 mois prononcée contre lui, avec acte de repentir au Greffe, d'après un modèle envoyé de Paris. « Si on exige cela, bien des appelants se feront plutôt couper le col. »

(2) Lettre du premier octobre.

suis pas encore vieux (1), mais je ne sais ce que ce sera que la religion si on va encore vingt ans comme on va depuis vingt ans. » La réponse arriva peu après et, le 8, le Cardinal exprimait à l'abbé la satisfaction que lui causait sa constance et la certitude du concours actif du Cardinal Coscia. Seulement, on y voit déjà poindre des points noirs; le principal était la tendance du Concile réuni à Rome de déclarer plus ou moins subrepticement la constitution article de foi, bien que, simple Concile provincial, il n'eût réellement pas autorité pour cela ; mais Monseigneur Fini, archevêque de Damas, poussait activement en ce sens. Et le Cardinal se hâte le même jour d'en avertir le P. de Graveson en lui faisant remarquer que cette approbation, que Monseigneur Fini aurait ajoutée après coup au procès-verbal du Concile, dont il était secrétaire, allait tout compromettre.

Mais à Rome, le secret était, paraît-il, chose impossible à garder. L'évêque de Soissons fut informé de l'octroi du bref approbatif des XII articles, le divulgua et répandit partout le bruit qu'aux plaintes formulées par lui à Rome, on lui avait répondu « qu'on y avoit mis ordre ». Le Cardinal, tout en étant inquiet (2), croit toujours au succès, mais à condition qu'on ne recommencera pas comme au printemps, à perdre du temps : nous avons la preuve qu'il avait plus de confiance que jamais à ce moment, car le 22 octobre, il mande à l'abbé de Porte-Neuve de s'arrêter pendant une quinzaine de jours « parce qu'on s'expose quand on court deux lièvres à la fois. » Le P. de Graveson venait en effet de lui transmettre les propres paroles du Cardinal de Polignac (3). « Il m'a témoigné estre très satisfait que V. E. soit entièrement conformée à tout ce qui lui avoit été envoié ; il m'a assuré que l'on ne pouvoit plus

(1) Il était né le 21 mai 1651. Il avait donc 74 ans.
(2) Lettre du 15 octobre.
(3) Lettre du P. de Graveson, 22 octobre.

rien exiger de S. E. et que sa soumission étoit parfaite, que l'on ne pouvoit mieux s'expliquer qu'elle ne faisoit dans son mandement et que nécessairement les Cardinaux même les plus outrés ne pouvoient s'empêcher de l'accepter. M. Mayella a témoigné sa joie à la lecture du mandement et dit que cette fois on sera sûrement satisfait. » Cette fois, c'est le Cardinal qui réconforte le P. de Graveson, car dans sa dernière dépêche, celui-ci laissait percer d'assez graves inquiétudes : il lui montre le Cardinal de Polignac comme sa caution, le Pape absolument décidé à en finir, Mayella n'osant plus rien dire, le Cardinal Corradini ne faisant plus d'opposition. Malheureusement, la fin de la lettre est moins satisfaisante. Noailles prévient son fidèle agent qu'il venait d'apprendre à l'instant que le Cardinal de Rohan faisait travailler chez lui à un mémoire destiné à être substitué aux XII articles, que les autres Cardinaux poursuivaient M. le Duc pour qu'il s'opposât à l'expédition du bref, mais que ce prince s'en montrait excédé et le disait hautement. Enfin, il lui signalait Mayella comme se montrant adouci pour gagner du temps et laisser à Rohan le loisir de faire parvenir son mémoire à Rome.

CHAPITRE VIII.

Les affaires se brouillent de nouveau. — Morville assure que le gouvernement français laisse toute liberté au Pape. — Polignac se retire à Frascati. — Le Cardinal de Noailles affecte une confiance que ses lettres secrètes démentent. — Il se méfie de Polignac. — Ses ennemis parviennent à empêcher la confection du bref approbatif des XII articles. — Monseigneur Fini meneur de l'intrigue. — Il falsifie le procès-verbal du Concile de Rome en proposant une rédaction. — Le Pape reçoit Graveson. — Ses paroles rendent de l'espoir au Cardinal. — Le Pape se plaint de l'intrusion du Cardinal de Rohan dans les affaires. — Ses déclarations nettes à Graveson. — Redoublement d'intrigues. — Mémoire du Cardinal sur le passé. — Mayella persévère dans son rôle, tout en se montrant satisfait de la meilleure marche des choses. — Le projet de mandement approuvé par plusieurs Cardinaux. — Le Cardinal charge Graveson, en cas de nouvel échec, d'aller trouver immédiatement le Pape.

Tout en effet allait se brouiller de nouveau. Graveson, dans sa dépêche du 14 octobre, « nageoit entre l'espérance et la crainte » ; dans celle du 11, « la crainte l'emportoit » ; le Cardinal, au contraire, soit qu'il le crût réellement, soit qu'il voulût soutenir le courage de son agent, se montre très optimiste, en déclarant que la chose ne peut plus manquer au point où elle en était entre les mains de Polignac, et du moment où il n'y avait plus à craindre de voir, comme on l'avait espéré dans le camp des adversaires, la cour de France exiger le renvoi du bref et l'examen du Saint-Office (1). Morville, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, lui avait dit à lui-même qu'il avait mandé à notre ambassadeur de déclarer au Pape qu'il était entièrement libre de choisir les Cardinaux chargés de l'exécution du bref dans le Saint-Office ou en dehors. Un seul point noir inquiétait Monseigneur de Noailles : Polignac, sans se soucier de la nécessité de ne plus laisser les choses traîner

(1) Le 22 octobre.

en longueur, était allé se reposer dans sa riante villa de Frascati. « Alors on peut craindre l'homme ennemi et la zizanie qu'il peut jetter pendant ce temps. » La plupart des Cardinaux avaient également quitté Rome. L'archevêque revient, le 15 novembre, sur les appréhensions que lui causent ces retards, mais il cherche à se faire illusion en pensant « aux lumières supérieures du Cardinal de Polignac qui se joue des PP. Galiffe, Vitry, Malachie et Feydeau ». Il n'ignore pas cependant les efforts du Cardinal Fabroni et de ses partisans « qui sacrifieroient volontiers Rome, la France, l'Eglise et l'Etat pour le triomphe de leurs idées. » Noailles ajoute que plusieurs évêques lui avaient offert de faire une démarche collective avec lui auprès du Pape, mais qu'il n'avait pas cru devoir accepter de peur d'autoriser ainsi une manifestation contraire. Tel était le langage que le prélat tenait dans ses instructions qui, pour être qualifiées secrètes, étaient en réalité destinées à être montrées. Mais à dater de ce même jour, il y joignit d'autres instructions, celles-ci absolument particulières, « tibi soli ». Il y parle bien différemment ; il y avoue d'abord sa liaison avec le Cardinal Coscia ; puis il montre une confiance beaucoup moins véritable dans l'attitude du Cardinal de Polignac qui s'obstinait à ne pas considérer Mayella comme l'ennemi le plus dangereux : l'ambassadeur n'a plus cependant à se retrancher derrière de prétendus ordres de la cour de France, puisqu'il en a reçu note et précis où l'on s'étonne à juste titre de l'entente qui semble exister entre lui et le terrible Mayella. Cette fois, en prévision de nouvelles exigences par rapport au mandement, Graveson reçoit l'ordre formel de se déclarer impuissant à en accepter. Il est certain que Noailles avait le droit de s'étonner de ce que ses collègues n'ont pas eu la « curiosité » de faire montrer le bref qui était dès lors rédigé, pour le corriger au besoin. Et en même temps encore Noailles reprenait sa négociation par l'intermédiaire de Porte-Neuve, pour s'assurer d'un concours plus actif du Cardinal Coscia.

Le 22 novembre, nouveaux ordres formels au Père : « Vous êtes bien agité dans votre lettre du 25. Cette affaire est l'affaire de Dieu. J'y ai fait tout l'humain. Refusez toute nouvelle demande. » Dans le « tibi soli », il se montre de plus en plus résolu, tout en espérant un secours puissant dans l'arrivée à Rome du « sage Cardinal Davia ». Il ne veut pas entendre parler d'un contre-projet dont il paraît être question et n'accordera pas une concession de plus : s'il y a échec, il écrira simplement au Saint-Père pour lui exposer « *totum ordinem rei* » et demeurera avec la conscience tranquille (1). Tout se rompait en effet pendant que le Cardinal au fond de son Palais s'interrogeait encore et préparait sans doute sa dernière lettre au Pape. Le 15 novembre, il mande à son fidèle agent qu'à cette heure il ne conservait plus d'espoir, car autrement il devrait avoir le bref depuis plus de quinze jours. C'est donc Mayella qui a encore tout brouillé, « lui qui n'a jamais étudié que la finesse et les ruses italiennes », sans que Polignac ait enfin voulu ouvrir les yeux sur lui. Mais il faut aussi reconnaître qu'à ce moment Fleury, Rohan et Bissy avaient fait un suprême effort contre l'approbation des XII articles et le véritable vainqueur était Monseigneur Fini. C'est lui, nous l'avons déjà vu, qui, secrétaire du Concile de Rome, avait après coup introduit dans le procès-verbal à propos de la

(1) Dans cette instruction secrète, le Cardinal insère ce passage intéressant : « La Cour a cru devoir faire éclater son mécontentement contre l'assemblée du clergé par une démarche qu'on aime mieux que le Père apprenne d'ailleurs. Ces éclats sont fâcheux. Ils font insensiblement tomber l'épiscopat dans un discrédit dont il lui sera difficile de se relever. Mais quand on veut être honoré, il faut commencer par s'honorer soi-même et rien n'honore moins qu'une conduite passionnée sans égards, sans ménagements et sans bienséance. » Il s'agit ici de la demande formulée par les évêques pour solliciter du roi une déclaration les relevant de l'observation du silence imposé sur la Bulle, signalant à ce prince la « multitude d'écrits pernicieux » où était attaquée la Constitution apostolique en le priant d'employer son autorité à réprimer cette licence. Fleury montra qu'il partageait ces sentiments, et à la suite de ces incidents un concile provincial fut rassemblé à Embrun dans lequel l'évêque de Senez, le vieux Soanen fut déposé et relégué dans une abbaye.

Constitution, dont il n'avait en réalité pas été question, la phrase que les évêques l'y avaient reçue « fidei nostræ regulam ». Cette manœuvre exaspéra véritablement notre Cardinal qui voyait désormais encore plus de difficultés pour ramener les opposants dans son diocèse. « N'y aura-t-il pas à Rome un seul homme de bien pour relever cette falsification ? (1) »

Le Cardinal de Polignac rentra à Rome à la fin du mois de novembre. Noailles l'apprit avec satisfaction et il se sentait un peu réconforté en voyant que la « falsification » de Monseigneur Fini demeurait inconnue en France par la saisie de tous les exemplaires des actes du Concile ordonnée par M. de Morville (2). Mais ce secret dura peu. Dès le 10 décembre, l'archevêque écrit au P. de Graveson que ce document est répandu dans Paris. Cependant la nouvelle qu'il reçoit relève son courage : le P. de Graveson en effet avait vu le Pape et notre ambassadeur, et Noailles trouve qu'il avait été « parfait » avec eux. « Mais ce n'est pas assez que les paroles du Pape soient d'or, il lui faut aussi une plume du même métal pour lui écrire dans un bref d'amitié. » Puis il ajoute à propos de ce bref : « Ne le laissez pas imprimer sans l'avoir épluché depuis la teste jusqu'aux pieds, *intus et in cute* » (3). Benoit XIII en effet avait été formel et ne cacha pas le mécontentement que lui causait la lettre du Cardinal de Rohan. « Quoi donc, dit-il au P. de Graveson, ce sont là les paroles d'or ? Veulent-ils donc m'apprendre à gouverner l'Eglise ? Et depuis quand s'est-on avisé de disputer aux Papes le droit d'adresser des brefs à qui bon leur semble, même dans les matières les plus importantes ? Vos évêques ont-ils donc été à l'école des Franciscains français ? Ceux-ci ont eu la témérité de croire que je n'étois pas en droit de donner un bref rétro-

(1) Le même jour il écrit dans le même sens à l'abbé de Porte-Neuve.
(2) Lettre du 3 décembre.
(3) Lettre du 10 décembre.

actif, et ceux-là veulent que je ne puisse adresser à mon ordre un bref approbatif des XII articles. Je leur ferai sentir ce que je puis et ce que je dois en cette occasion (1) ». Mais en sortant du cabinet du Saint-Père, Graveson se trouva en face de Mayella qui y entrait pour s'entretenir de cette affaire ; il dissimula mal son mécontentement et s'oublia à lui dire qu'on ne mettait plus en doute l'orthodoxie des articles, mais que la question délicate était de savoir si « il étoit expédient que le Pape s'expliquât avant qu'on se soit soumis. » Dans le *tibi soli* du même jour, Noailles se montrait très pratique, il ne cachait pas que tout dépendait du Cardinal de Polignac qui, pour le moment, avait toutes les chances en sa faveur, mais qui devrait exiger un autre rédacteur pour le bref. Craignant de ne pas réussir à cet égard, Noailles demandait carrément au P. de Graveson si on pouvait acheter Mayella et il le rendait libre d'y mettre le prix. « Les petits présents entretiennent et font quelquefois naître l'amitié. »

L'espoir était complètement revenu à l'archevêque de Paris. Graveson se montrait plus confiant. « Quand aura-t-on la bonne nouvelle ? » lui écrit-il le 17 septembre dans son instruction secrète, et il ajoute : « Le moment est rare, les esprits sont bien disposés, il n'y a presque plus d'évêques furieux ; d'ailleurs on ne les écoute plus depuis l'éclat de l'assemblée. Si on tarde, au contraire, les Jansénistes se coaliseront avec les Molinistes pour amener les troubles et ils lanceront une bombe qui cassera tout. Ils sont d'accord sur ce point : pas de paix. » Et en même temps, le Cardinal, pour achever de détruire au Pape jusqu'au dernier soupçon à porter contre lui au point de vue de sa doctrine, adressait au P. de Graveson pour lui être donné un long mémoire dans lequel il rappelait tout ce qu'il avait fait contre les Jansénistes. Il faisait valoir la haine que ceux-ci lui portaient. « Qu'on leur demande, écrit-il dans

(1) Lettre du Père du 26 novembre.

le « tibi soli » expédié avec cette instruction, s'ils regardent M. le Cardinal de Noailles comme leur chef, ils répondront ce qu'ils ont déjà dit plusieurs fois, qu'il n'y a pas de prélat dans le royaume qui leur ait porté de coups plus forts et plus fréquents, parce que ces coups ne pouvant être attribués ni à des vue d'intérêt, ni à une humeur violente, ils en ont été bien plus blessés que de tout ce que plusieurs autres prélats ont fait contre eux. »

Et rien n'arrivait. Mayella en était cause : le Cardinal s'en dépite. « Tout cela est très joli, écrit-il à son agent le 24 décembre, mais enfin? Jusqu'à présent, voilà tout ce que le Cardinal a reçu du Pape qui l'aime, qui l'estime, qui étoit son bon serviteur étant Cardinal et qui, depuis qu'il est Pape, veut mourir son bon ami. Comme M. le Cardinal a ici des évêques qu'il faut soutenir et réconforter, il leur a fait part des sentiments tendres et précieux que le Pape lui a témoignés. Que répondoient ces seigneurs? Que le Pape parle divinement, mais qu'il n'écrit pas de même ; qu'il est aisé de voir que les paroles du Pape partent de son cœur, mais que ses brefs viennent d'une main étrangère. Mais *scripta manent* et les paroles s'envolent ». Il croyait cependant encore à l'envoi du bref, car il recommande au P. de Graveson de ne pas oublier d'y joindre, en le lui adressant, un mémoire de la conduite que le Souverain Pontife désirait voir observée par lui en cette circonstance.

Mais à Rome on s'agitait et chaque jour l'effort pacifique était compromis davantage. Pour le Cardinal, cette situation devenait non seulement douloureuse, mais incompréhensible. Il avait fait tout ce qu'on lui avait demandé, depuis le jour où il avait souscrit au projet de mandement envoyé au mois de septembre par le Cardinal de Polignac, en échange de la promesse formelle que le bref approbatif des XII articles en serait la conséquence immédiate.

Le Pape avait publiquement témoigné sa satisfaction sans réserve et Mayella lui-même n'avait trouvé à ce mo-

ment aucune réserve à formuler. La seule objection sérieuse, l'ordre du cabinet de Versailles de soumettre le projet au Saint-Office, avait été révoqué et le mandement avait reçu l'acquiescement des Cardinaux Paulucci et Corradini, auxquels il avait été soumis officieusement. Polignac avait le libre choix des membres du Sacré Collège, qui devaient examiner ce fameux document, et cependant les choses n'avançaient pas. Dans son instruction du 31 décembre, le Cardinal raillait assez vivement son collègue sur ce qu'il devait souffrir de ces retards, et dans le *Tibi soli,* il recommande à son agent, en cas d'échec, de dresser un mémoire court et précis et de le porter au Souverain Pontife en se jetant à ses pieds.

CHAPITRE IX.

Nouvelle déception au commencement de 1726. — Le Cardinal ne veut pas désespérer. — Apologie du Cardinal. — Il voudrait que Graveson demandât l'éloignement de Mayella. — Il affecte de compter sur Polignac. — Mais il ne veut plus rien faire avant l'arrivée du bref. — Tout est remis en question. — Le Cardinal ne veut pas que la Congrégation change une virgule à son mandement. — Continuation des négociations de Porte-Neuve. — Légèreté de l'abbé. — Le Cardinal le morigène à ce sujet. — Il ne songe qu'à la rédaction de l'apologie. — A Paris on commence à souhaiter une solution. — Visite de Morville. — Le duc de Bourbon fait savoir au cardinal qu'il approuve sa conduite. — Le retard ménagé à Rome permet aux meneurs de redoubler leurs intrigues. — Lettre de Polignac à l'abbé de Rothelin désavouant toutes ses anciennes assurances en faveur de ses collègues. — Stupéfaction de Monseigneur de Noailles. — « Tout est évanoui comme un songe. » — Il ne peut dissimuler sa déception et son irritation. — Il ne cèdera plus un pouce. — Dans ses lettres secrètes son découragement est bien moindre. — Mais il ne peut accepter que le Pape ait les mains liées par les décisions de la Congrégation.

L'année 1726 commença mal par la réception d'une lettre du P. de Graveson, du 19 décembre, ne laissant presque plus entrevoir d'espoir. Noailles ne se décourageait point cependant. Tout au contraire il se rattachait à une nouvelle combinaison simple et hardie. Il se mit à rédiger une apologie racontant tous les incidents, « ménageant Polignac et accusant un peu le P. de Graveson » — il l'en prévenait — à cause de lui. » Mais auparavant il voulait qu'il allât trouver Benoît XIII pour lui exposer qu'il y avait un moyen bien simple d'en finir : c'était d'écarter Mayella et de tout terminer directement entre le Saint-Père et l'archevêque de Paris par une lettre « amicale » approuvant les XII articles; le Cardinal la garderait « dans son tiroir pour servir seulement à parler avec assurance », et il publierait aussitôt son mandement. Et redoutant l'hésitation de son agent à entrer dans cette nouvelle voie, il n'hésite pas,

pour le stimuler, à lui indiquer le P. Andrujat comme pouvant le suppléer. « Sans ce parti, on ne verra jamais de fin : Mayella est payé pour rendre l'affaire éternelle, ses amis renseignés intimident le Cardinal de Polignac, lequel en outre est souvent dérangé par les ordres de la Cour. » En somme, le cardinal de Noailles considérait son collègue comme complètement joué, et pour rendre du courage au P. de Graveson, il terminait comme s'il avait un remords d'avoir mis en avant le nom du P. Andrujat, en lui déclarant que c'était à lui de tirer Polignac d'affaires et de pacifier l'Église (1); il lui recommandait le secret et la promptitude. Cette fois le Cardinal est encore plus net dans son *Tibi soli :* il y déclare que jusqu'à l'arrivée du bref, il ne fera, ni n'écrira plus rien ; s'il dissimule son irritation, c'est par respect pour le Pape et pour montrer le désir qu'il a d'arriver à un arrangement. Mais comment peut-il vaincre son impatience, quand après toutes ses concessions, toutes les promesses les plus formelles, il apprend par une lettre du Cardinal de Polignac à l'abbé de Rothelin, que, le 6 décembre, la Congrégation qui devait examiner son mandement n'était même pas nommée et que, revenant sur les engagements précédents, elle aurait encore à décider si l'acceptation souscrite par Monseigneur de Noailles était suffisante, si le Saint-Père devait approuver les XII articles ; quelle satisfaction serait exigée pour l'instruction pastorale de 1719. Tout était donc remis en question, comme si les paroles du Pape étaient lettre morte. Bien plus, dans cette même dépêche Polignac se déclarait impuissant pour dominer la fatale Congrégation et il exigeait que Monseigneur de Noailles revînt sur l'ordre qu'il avait donné au P. de Graveson de ne plus accepter aucune modification. « Il ne faut pas tenir la bride si courte », lui dit l'abbé de Rothelin. Et le Cardinal mandait à son agent de n'admettre aucun changement,

(1) Lettre du 7 janvier 1726.

même d'une virgule. La négociation par l'entremise de l'abbé de Porte-Neuve continuait toujours en sous-main, mais sans avoir, ce semble, aucun caractère sérieux : l'abbé était évidemment léger et impuissant, et cherchait vainement à prendre de l'importance : le Cardinal ne s'y trompait pas, car, le 14 janvier, il lui répondait à propos d'un factum italien auquel l'abbé paraît avoir attaché une certaine gravité : « Je vous avouerai franchement qu'en lisant cet écrit, je me suis aussitôt représenté un de ces saltimbasques que j'ai vus quelquefois à Rome montés sur des tréteaux, parlant à tort et à travers, amusant la populace, mais indignes d'être écoutés des gens raisonnables. Je vous avoue que je n'aurois jamais cru qu'un discours de cette nature pût faire quelque impression ; il sent à pleine bouche le Vitri et je serai bien surpris qu'il ne vînt pas de cette boutique » (1). Au P. de Graveson, le même jour, il mande qu'il ne s'occupe plus que de la rédaction de son apologie à publier après la rupture définitive, qu'il ne comprend plus rien en voyant les choses reculer comme s'il ne s'était rien passé depuis un an et qu'il voulait tâcher de s'isoler un peu pour rétablir sa santé sérieusement atteinte par toutes ces émotions. Son irritation était toujours grande contre Mayella « qui a eu beau succès en amenant le cardinal jusqu'à se trouver vis-à-vis de rien après avoir tiré de lui tout ce que S. E. a donné. » Aussi n'avait-il nulle envie « de lutter de ruse » avec lui, et il souhaiterait uniquement de pouvoir se jeter aux pieds du pape et de s'ouvrir à lui, en lui montrant comme « l'Eglise de France étoit en feu depuis dix ans sous le nom du Saint-Siège. » Il continuait à montrer dans ses intructions une grande confiance pour le Cardinal de Polignac, mais il ne se repentait nullement, et dans son *Tibi soli* de ce jour, il a soin d'ajouter « que le Père comprendra son instruction. »

(1) Lettre du 14 janvier 1726.

A Paris cependant on désirait vivement une solution et le gouvernement ne le cachait pas. Vers le milieu de janvier, M. de Morville vint trouver le Cardinal pour lui dire que M. le duc de Bourbon approuvait complètement sa conduite et que, voyant avec peine ces perpétuels atermoiements, il avait donné à son ambassadeur les instructions les plus formelles en ce sens. Noailles ne cacha pas au ministre que le Pape venait précisément de déclarer au P. de Graveson que les ordres de la Cour de France lui liaient les mains et il le pria très vivement de lui faire savoir d'où venait une pareille affirmation et « qui pouvoit oser enchaîner ces mains sacrées pour que S. S. sache enfin qu'elle était libre d'agir » (1). Les intrigues recommençèrent de plus belle; ces retards donnaient en effet une grande force aux ennemis de la paix et l'on allait bien voir l'impuissance de Polignac sur les huit cardinaux choisis pour l'examen du mandement, même celle du Cardinal Davia, bien intentionné cependant. Et secrètement Noailles avouant à son agent n'avoir plus aucun espoir, ajoutait « faisons cependant comme si cela alloit bien. »

On ne saurait assez admirer l'énergie avec laquelle le Cardinal luttait; comme il le mandait, le 28 janvier, au P. de Graveson, en lui recommandant de répéter sans cesse son *nec plus ultra,* sa position était absolument intenable « entre deux feux ; d'un côté ceux qui vouloient que la Constitution aye la même autorité que le symbole de Dieu, les autres la taxant d'hérétique comme la formule de Rimini (2) ». Il rappelait à ce propos que du temps

(1) Lettre du 21 janvier.

(2) Cette lettre renferme un passage bien curieux et qui peint l'état de désarroi où étaient réellement alors les catholiques à Paris. « Ils sont 20 ou 30 s'assemblant les dimanches au collège de Tours, où le principal dit la messe et administre les Sacrements, bien qu'il ne puisse prêcher ni confesser. Ils déclarent hérétiques tous ceux n'ayant pas reçu la Constitution pure et simple et excommunient ceux qui communiquent avec eux. Il y a parmi eux quelques Jésuites. Parce que certains Jésuites laissent confesser des prêtres autorisés de S. E. sur les paroisses Saint-Sulpice, Saint-Louis, Saint-Nicolas-du-Chardon-

de Clément XI on le tenait pour hérétique, parce qu'il ne pensait pas comme le Pape, tandis que ses adversaires se soumettaient aveuglément ; actuellement, il était absolument d'accord et passait toujours pour hérétique, tandis que ses contradicteurs, nullement en communion d'idées avec Benoit XIII, étaient seuls réputés orthodoxes. C'était cependant l'exacte vérité et le Cardinal avait bien droit de se plaindre et de qualifier le péril de « terrible ». Mais aussi sa confiance était encore trop grande : lui qui reprochait au Cardinal de Polignac de se laisser duper perpétuellement par Mayella, ne voyait pas les nouvelles intrigues qui se menaient autour de lui à Paris et dont le Cardinal de Fleury était l'âme. Janséniste « à outrance » d'abord, ce prélat avait embrassé les idées tout opposées, quand il en avait reconnu l'opportunité. Chargé des affaires ecclésiastiques avant son entrée au ministère, qui eut lieu au mois de juin 1726, il marchait étroitement d'accord avec les Cardinaux de Bissy et de Rohan et il était l'auteur de la nouvelle campagne entamée avec tant de succès à Rome contre Monseigneur de Noailles, lequel l'ignorait, s'en rapportant aux assurances de Morville et ne pouvant dès lors s'expliquer les résistances qu'il rencontrait, alors que Polignac transmettait des communications toutes différentes de son gouvernement. Mais ce dernier lui-même probablement n'agissait pas avec une complète franchise et cherchait à s'assurer des garanties pour l'avenir, car l'avènement de Fleury comme prochain premier ministre n'était un secret pour personne. Nous comprendrions dif-

neret des paroissiens n'y vont plus et ne font pas leur devoir pascal a cause des curés, ne saluant même pas le Saint-Sacrement dans la rue à cause des prêtres qui le portent, et ne vont qu'au collège de Tours, et ils disent qu'à Paris il n'y a plus ni vraie religion, justice ni église. » Le Cardinal cite encore un menuisier qui resta couvert devant l'official en déclarant que Saint Jean avait défendu de dire *ave* à un hérétique, et un porteur d'eau prêtant serment devant l'official avec la réserve qu'il ne le reconnaissait pas, parce qu'il ne tenait son pouvoir que de l'archevêque, qui était déchu de toute juridiction.

ficilement autrement la lettre que Polignac adressa le 24 janvier à l'abbé de Rothelin et dans laquelle il semble avoir oublié toutes les assurances données précédemment par lui à ses collègues. « Nous sommes, dit-il, dans la crise de notre grande affaire, crise d'autant plus importante que c'est la dernière et que la paix se trouve entre la vie et la mort. Persuadez le Cardinal de Noailles, le Pape l'en priant instamment, de consentir à ne former aucune difficulté : c'est moi que l'on conjure également. Ceux qui à Paris combattroient cela ne connaissent pas ce pays-ci. Il faut renoncer à l'illusion que l'on pourroit tout finir avec le Pape seul. Il est vrai qu'on pouvoit s'en flatter; le Pape avait promis un bref aux Dominicains avec les douze articles, même avant le mandement publié : le Pape me l'avoit dit plusieurs fois, mais ce système a changé du moment où j'ai eu l'ordre réitéré de demander l'autorité apostolique, l'avis et le consentement des frères : alors toutes ces facilités ont disparu. Vous savez quand et comment on a d'abord demandé le Saint-Office et puis on s'est contenté d'une Congrégation : dès ce jour l'affaire a dépendu du suffrage et tout ce qu'on a pu espérer s'est réduit à la modération de quelques termes du projet envoyé d'ici par le Saint-Office, et à la permission indirecte de donner les XII articles quand le mandement seroit publié. Vous pouvez accepter qu'on a fait tout ce qu'il estoit possible de faire pour bien informer les juges, l'intention du Pape leur était connue; ils sentoient le péril de l'Eglise de France par sa division, et quoique tous ne fussent pas dans la même disposition de vœux et d'espoir, je puis vous affirmer que le Cardinal de Noailles n'y avait point d'ennemis personnels et qu'il y avait même des amis. Voici la résolution, ce qui lie absolument les mains au Pape, et ce qui doit les lier à Monseigneur le Cardinal de Noailles parce qu'il ne peut plus appeler :

« 1° Dans l'acceptation, au lieu de purement et simplement, il dira sans exception, sans relation, sans limitation

(pour ne pas blesser le parlement, mais nécessaire parce que le refus précédent consistoit dans les clauses relatives.)

« 2° Sur ce qu'on auroit voulu trouver un terme plus doux que *reprobamus*, mais on a craint que le Cardinal de Noailles n'en cherche encore un plus avantageux pour lui : on veut le voir venir.

« 3° Sur les articles, la Congrégation a fait assez entendre que le Pape les pouvoit donner après le mandement et certainement, il n'y manquera pas. C'est alors qu'elle n'attendra pas qu'on le somme de tenir sa parole. Voilà selon moi une sûreté plus grande que toutes les sûretés du monde, car il n'y aura plus rien pour en retarder l'exécution.

« La Congrégation ne pouvoit s'exprimer autrement. Je soutiens donc en fait que la cause du Cardinal est gagnée, car c'est le vrai point, tout le reste est minutie. Mesurez la distance de ce qu'il a voulu faire à ce qu'on exige au delà et vous jugerez que c'est un pouce. Comparez ensuite cela non avec le bref particulier sujet à toutes sortes de conditions, mais à une Bulle authentique servant de règle à tous, et vous avouerez que c'est donner bien peu de chose pour avoir beaucoup. Si le Cardinal ne s'y rend pas, adieu la paix de l'Eglise. » Et en finissant Polignac ajoute sans embarras : « Le Pape n'étoit plus libre de tenir sa parole et la Cour de Rome ne pouvait pas demander moins après douze ans d'événements. »

On devine aisément l'effet que produisit sur l'archevêque de Paris cette communication qui mettait à néant en un instant les laborieuses négociations de tant de mois. Le 4 février, le cardinal en écrit brièvement au P. de Gravezon. « Tout est évanoui comme un songe » dit-il tristement en recommandant simplement à son agent de porter au Pape l'expression de son humble soumission. Mais dans le *Tibi soli* du même jour, il donne libre cours à sa cruelle déception, en rejettant toute la responsabilité sur Monseigneur de Polignac aveuglé et trompé par Mayella ;

il lui reprochait durement d'avoir consenti à l'examen du mandement par une congrégation et d'avoir fait intervenir son gouvernement en ce sens. « C'est donc le Cardinal, continue-t-il, qui par ses lumières supérieures et son habileté dans les négociations réduit aujourd'hui l'Eglise, l'Etat, le Cardinal de Noailles dans une situation à faire horreur... Et il veut que son confrère, son ancien ami adopte ces horreurs! et ensuite il ajoute tranquillement que s'il les refuse, la Cour ne gardera plus avec lui aucun ménagement. » A cet égard, Noailles ne faiblit ni ne tergiverse; il charge le Père de dire à notre ambassadeur qu'il a uniquement pris l'engagement d'être en tout soumis au Saint-Père, mais nullement à la Congrégation. Puis envisageant froidement les chances de l'avenir, il ne voit plus d'espoir que « dans le bon cœur du Pape » et il voudrait obtenir qu'il différât la confirmation du décret de la Congrégation pour avoir le temps de lui faire parvenir une dernière lettre. Cette lettre partit le 11 février, mais elle fut remise à Benoît XIII à l'insu de notre ambassadeurs : l'archevêque pressait en même temps le P. de Graveson de voir le Pape qui venait encore de dire publiquement qu'il ne voulait pas être le « sicario » de Noailles.

Et le 18 février, le prélat envoie à Rome sa réponse aux trois résolutions de la Congrégation, pendant que le Cardinal de Polignac, trop tôt oublieux de sa dernière lettre, chargeait le P. Court de lui dire qu'il « étoit aussi désolé que lui ». Nous croyons devoir brièvement résumer ces trois points, qui en somme constituaient la véritable question alors en discussion.

La Congrégation exigeait : 1° acceptation de la Bulle Unigenitus sans exception, relation, ni limitation; 2° révocation des points condamnés dans l'Instruction pastorale de 1719; 3° refus de laisser le Pape autoriser les douze articles.

Au premier article le Cardinal répondait ne pouvoir accepter une formule inusitée et insolite, contraire à l'es-

prit de l'assemblée du clergé de 1714, déclarée abusive par le Parlement « et propre à exciter un nouveau feu dans le royaume ». Au second que, bien que ne trouvant rien de repréhensible dans son Instruction, il est prêt à la soumettre au Souverain-Pontife et à se conformer à son jugement sans aucune réserve. Quant au troisième point, il ne peut renoncer à une promesse solennellement formulée depuis le mois de novembre 1724. En fait, nulle franchise dans ces négociations et toujours d'habiles sous-entendus pour laisser jour à des retraites habiles. Ainsi Polignac écrivait que la Congrégation avait laissé entendre que le Pape pourrait approuver les articles après la publication du mandement de Noailles, mais il n'ajoutait pas que c'était seulement à condition que ce mandement aurait été accepté par tout le clergé du diocèse de Paris. Nul ne pouvait garantir cette soumission unanime. Aussi l'archevêque formule-t-il dans sa réponse du 18 février, après ce que nous venons d'énoncer, ses résolutions en déclarant que, vu la confiance de Polignac dans l'honnêteté de Mayella, il devenait absolument inutile de négocier, car il ne « cèderait plus un pouce ».

Le *Tibi soli* de ce même jour surprend singulièrement en montrant le Cardinal nullement découragé ; il dit au Père tout en lui proposant un nouveau projet qu'il a parlé au Pape « comme un ange », et à Polignac « comme un sage et un courageux » en refusant de se rendre chez lui pour être avec lui « le sicario » du Cardinal. L'argument tiré de ce que la décision de la Congrégation liait les mains au Saint-Père avait le don d'exaspérer Monseigneur de Noailles ; il n'admettait pas que le Souverain-Pontife ne fût pas absolument maître en pareille circonstance. « Son autorité serait bien peu s'il ne pouvait agir indépendamment des Congrégations. »

CHAPITRE X.

Nouvelle tentative d'arrangement par le P. Andujar. — Mandement des évêques de Saintes et de Marseille. — Le Cardinal résolu à se taire et à prier Dieu. — Le P. de Graveson ne doit plus rien traiter avec le Pape. — Le projet est adopté par la Congrégation. — Morville l'annonce à l'archevêché. — Le Cardinal consulte ses amis. — Tous décident le projet inacceptable. — Expédient du Cardinal Davia adopté par Noailles. — Position réellement pénible de celui-ci. — Le Pape montre toujours les meilleures dispositions. — Il faut des actes et non des paroles. — Le rameau d'olivier est remplacé par une bombe. — A Paris le Cardinal de Rohan cherche sérieusement une base d'arrangement. — Les curés poussent Noailles à la résistance. — Mauvaises nouvelles de Rome. — Le Cardinal se retourne vers l'abbé de Porte-Neuve. — Nouvelles tentatives. — L'abbé propose force projets sans valeur. — La paix au fond y semble impossible. — L'agitation des esprits à Paris. — Le Cardinal gourmande Graveson d'avoir eu confiance en Polignac. — Il voudrait le chapeau pour lui. — Le Cardinal de Bissy lui-même recherche un arrangement. — Il cherche à faire accuser Noailles d'entêtement. — Le P. Court lui demande s'il garantit que la Congrégation acceptera les termes accordés par Noailles. — Il recule. — Nouvelles démarches du Cardinal Davia.

A ce moment il y avait une nouvelle négociation entamée par le P. Andujar pour laquelle le P. de Graveson devait observer un secret absolu. Nous n'avons plus alors que des lettres adressées avec la mention « *Tibi Soli* ». Le P. de Graveson reçoit l'avis de se claquemurer dans sa cellule et de ne rien dire. (1) Il n'y avait plus en effet rien à faire ostensiblement. Le feu s'était de toutes parts rallumé : les évêques de Saintes et de Marseille venaient de lancer des mandements condamnant les XII articles, désapprouvés en cela, assurait-on, par les Cardinaux de Rohan et de Bissy qui en auraient réclamé la suppression de Monsieur le Duc. Le décret du Concile excitait vivement les esprits à Paris et les possibilités d'apaisement paraissaient de plus en plus s'éloi-

(1) Lettre du 25 février.

gner. « Polignac négociera tant qu'il voudra, lisons-nous dans le *Tibi Soli* du 4 mars, mais le Cardinal de Noailles n'a pas fait vœu d'obéissance à ces Seigneurs et il ne fera point amende honorable à leurs pieds. Les Congrégations décideront tout ce qu'elles voudront, le Cardinal se taira en priant Dieu. Ne sachant ce que le Pape veut faire, il doit encore plus attendre. » Dans le même document nous trouvons la base de la négociation entamée à nouveau et mentionnée dans la dépêche du 7 janvier à laquelle était mêlé le P. Andujar. Le Pape devait adresser une lettre « aimable » approuvant les XII articles. Aussitôt le Cardinal déclarerait accepter la Bulle avec respect et soumission et déférer au Souverain-Pontife son Instruction pastorale pour y voir condamner ce qui paraîtrait à Sa Sainteté devoir l'être. Seulement le Cardinal recommandait pour cela au Père de traiter l'affaire seul avec le Pape, de le voir le plus souvent possible, et, au contraire, de ne plus aller chez l'ambassadeur de France. Le Cardinal Davia, qui jouissait d'une grande influence à Rome, prit en main l'affaire de Monseigneur de Noailles : c'était le seul membre du Sacré-Collège sur lequel ce dernier pût absolument compter ; aussi l'archevêque se hâte-t-il de lui faire savoir qu'il attendait avec impatience ses résolutions, tout disposé aux concessions qu'il lui indiquerait (1).

Le cabinet de Versailles cependant poursuivait son plan et Morville vint lui-même apporter à l'archevêché les nouvelles dépêches de Polignac accompagnant le projet de mandement approuvé par la Congrégation (2). Monseigneur de Noailles, avant de répondre, consulta des prélats et des magistrats convoqués à cet effet, qui tous lui déclarèrent qu'il ne pouvait « en honneur et conscience, accepter cette condition, que d'ailleurs s'il le faisoit, il seroit abandonné par ses diocésains et n'amèneroit aucune amélio-

(1) Lettre du 11 mars.
(2) Lettre du 18 mars.

ration dans la situation, et qu'ils plaignoient sincèrement Polignac d'attacher son nom à une aussi déplorable affaire. » Cette dépêche était destinée à être montrée. Mais la lettre secrète du même jour explique l'attitude résolue de notre Cardinal. Il avait appris que le père Andujar avait présenté au Saint-Père l'instruction secrète du 4 février et que ses nouvelles propositions n'avaient pas semblé inadmissibles. La lettre du Pape paraissant cependant un peu délicate, Monseigneur de Noailles se ralliait avec empressement à l'expédient imaginé par le Cardinal Davia, consistant en ce que le Pape, d'une part, blâmerait l'apologie des Chartreux prétendant que la bonne doctrine et la sainte morale ont été condamnées par la Constitution, et d'autre part donnerait à l'appui un extrait des principales vérités expliquées par Clément XI dans sa réponse préparée contre ce reproche. Cet expédient était assez habile, puisqu'il faisait parler Benoist XIII sans parler lui-même: il repoussait seulement pour son compte les explications de l'auteur même de la Bulle.

Mais la position de Monseigneur de Noailles n'en était pas moins terrible à ce moment, tiraillé entre ses sentiments profondément orthodoxes, son désir de tout faire « pour le Pape qu'il aime » (1) et l'insistance de son entourage à ne pas céder, sous peine de se déshonorer sans convertir personne. « Que pouroit alors un archevêque de Paris déshonoré ? » (2) On le pressait aussi de se démettre et cette combinaison lui plaisait beaucoup. Le Pape paraissait cependant toujours bien disposé pour notre prélat. Le P. Andujar lui faisait savoir que Benoit XIII avait bien dit haut qu'il ne l'abandonnerait jamais. Mais « ce sont des paroles qu'emporte le vent » (3) et pendant ce temps les adversaires, encouragés par l'inaction de la

(1) Instruction secrète du 25 mars.
(2) Instruction secrète du 25 mars.
(3) Instruction secrète du 1er avril.

cour de Rome, « aiguisoient leurs couteaux pour combattre». D'un autre côté Polignac ne devait pas se trouver plus à l'aise : il s'était imprudemment avancé jusqu'à affirmer à la Congrégation que son collègue accéderait à tout ce qu'on exigerait de lui et qu'au besoin le roi pèserait sur sa décision. Le nonce le prenait publiquement à partie, reconnaissant que l'archevêque aurait beau faire, il ne serait suivi dans le clergé et dans le Parlement que par des minorités absolument infimes ; il rejetait tout sur lui, lui reprochant de vouloir imposer à Monseigneur de Noailles un mandement inacceptable, prolongeant par ses maladresses une affaire qu'il fallait terminer à tout prix, augmentant les chances de voir un schisme se produire. « Les esprits sont en effet à cette heure plus échauffés que jamais. Le Pape a réellement beau jeu : les Cardinaux sans le vouloir lui ont pour ainsi dire arraché des mains le rameau d'olivier pour y placer une bombe qui met le feu partout. Ce qu'il fera maintenant sera acclamé et il peut se délier les mains. » A Paris on ne travaillait pas plus heureusement : le Cardinal de Rohan, Monseigneur de Sens et l'abbé Couet se réunissaient pour découvrir un accommodement, mais bien inutilement, car l'archevêque de Sens, en venant en rendre compte à Monseigneur de Noailles et en lui conseillant d'accepter le mandement, ne lui cacha point que M. de Rohan n'était nullement assuré de ce qu'on ferait à Rome et que dans tous les cas, même le mandement agréé, il faudrait encore qu'il fût soumis à Monseigneur de Bissy, à Fleury et au nonce. D'un autre côté le clergé de Paris s'agitait et réclamait de l'archevêque une déclaration contre les mandements de Saintes et de Marseille, par une requête qu'avaient signée 23 curés de la ville, 140 du diocèse et 400 ecclésiastiques dont 100 docteurs de Sorbonne.

Monseigneur de Noailles voulait toujours espérer, comptant sur les sentiments affectueux si souvent exprimés par le Saint-Père : de ce côté il ne pouvait se désespérer et,

tout en chargeant le P. de Graveson de mettre le Cardinal de Polignac au courant du grave mouvement d'opposition qui se manifestait à Paris (1), il lui disait aussi qu'il ne se lasserait pas « d'assassiner le Pape de ses lettres jusqu'à ce qu'il ait obtenu une réponse utile » (2). De Rome cependant il ne lui parvenait que de mauvaises nouvelles ; ses adversaires redoublaient d'efforts et le Cardinal Davia sur lequel il comptait, par prudence ou par nécessité, avait regagné son diocèse (3). Notre archevêque se retournait alors vers l'abbé de Porte-Neuve : «Vous avez choisi les trois hommes les mieux placés à Rome, lui écrit-il le 29 avril, les plus droits V (4). T. C (5). Mais ne vous illusionnez-vous pas? Vous nous montrez les cieux entr'ouverts. » Il lui recommandait un secret absolu et lui renouvelait ses réserves contre Mayella « le premier homme du monde pour tout gâter. » Puis il le pressait de ne pas trop s'avancer, un peu effrayé des « huit ou neuf projets » dont l'abbé l'entretenait. Quelques jours après le Cardinal se prononçait nettement contre l'arrangement proposé par Monseigneur Visconti. « A votre place, dit-il le 6 mai à l'abbé, je ne l'aurai même pas envoyé. Si on ne veut changer de style, il vaudrait mieux interrompre qu'entretenir ce nouveau commerce. Ne vous enfournez pas mal à propos, ne vous jetez pas à leur tête... Ne vous découragez pas cependant. » Le 12 mai, il précise plus fortement les choses, en blâmant nettement les dispositions de l'abbé à enfanter nombre de projets : « Vous ne devez douter qu'on ne s'accroche aux plus faibles, et ce n'est pas les plus faibles qu'il nous faut. » Il s'agit, continue-t-il, en somme de deux choses : « surmonter une opposition très forte et presque générale qui se fortifie même tous les jours, remédier aux excès

(1) Inst. secrète du 8 avril.
(2) *Tibi soli* du 15 avril.
(3) *Tibi soli* du 23 décembre.
(4) *Tibi soli* du 29 décembre.
(5) Monseigneur Visconti.

déplorables de ceux qui dans le monde passent pour les plus zélés défenseurs de la Constitution. » Dans ce double but le Cardinal se déclarait disposé aux plus excessives concessions, mais l'abbé allait trop vite et faisait trop souvent bon marché de la dignité du prélat auprès de ses agents l'abbé Valloni et le Père Abraham. Ce brave ecclésiastique nous paraît avoir été excessivement léger et nullement de taille à lutter contre les habiles de Rome : il ne pouvait que compromettre les affaires, et la confiance que Monseigneur de Noailles lui avait accordée prouve bien que, regardant son affaire comme perdue, il recourait même aux empyriques. « Comment gardez-vous si mal le secret, lui mande-t-il le 20 mai ? Pourquoi y avoir admis le P. Abraham, bon homme que j'honore, mais excellent pour faire connaître ce secret à toute la terre (1). »

Avec le P. de Graveson Monseigneur de Noailles ne cachait plus son découragement : il lui avoue que la paix lui semble même « impossible à entrevoir, » et il se plaint de n'avoir plus un mot du Cardinal de Polignac depuis sa longue dépêche à laquelle il n'a pas cru devoir réclamer de réponse. « Croit-il avoir glorieusement terminé sa négociation (2)? » En fait, M. de Morville, qui avait apporté lui-même la lettre de « 17 pages de notre ambassadeur » n'en reparla plus au Cardinal de Noailles. L'agitation de Paris avait frappé les esprits sages et beaucoup des plus hauts personnages engagés dans la question ne demandaient qu'à pouvoir en sortir avec honneur, « car ils pensent plutôt *per juxta positionem* que *per intus susceptionem* (3) ». Mais cependant personne ne conseillait à l'archevêque d'accepter une négociation sur la base de la publication préa-

(1) M. de Taline.

(2) Et il ajoute, se moquant bien nettement. « Vous auriez lu cette semaine les 7 volumes du P. Desirant sur la Constitution? Un par jour, c'est aller bien vite en pareille scabreuse matiere. »

(3) Lettre du 6 mai.

lable d'un mandement. « Laissons débiter les fables qui flattent la vanité italienne ; pour moi qui sais la vérité et à quoi m'en tenir, je garde le silence et laisserai l'eau couler dans le Tibre (1). » En même temps le Cardinal reprochait doucement à son agent d'avoir failli un moment « se laisser séduire » par Polignac ; puis tout aussitôt il le gourmande de se rendre malade de toutes ces contrariétés et il ajoute qu'il voudrait bien pouvoir disposer d'un des nombreux chapeaux vacants « pour qui je sais bien ». Les négociations de l'abbé de Porte-Neuve n'avançaient pas davantage. « Plus je songe au projet que vous me communiquez et qu'on trouve praticable, moins je le trouve tel. Il sera d'une très longue exécution et quand il sera fait, il faut tant d'ingrédients pour consommer le bouillon et le mettre en état de faire quelque bien au malade, que j'en reviens toujours à dire : « *Questo sarebbi uno brodo longo* » (2). Il s'en tenait toujours à son idée exprimée de demander un bref de Benoît XIII approuvant les douze articles au nom de ses prédécesseurs.

Cependant le Père Court, secrétaire du Cardinal de Polignac, était arrivé à Paris et avait vu le Cardinal de Bissy qui commençait à son tour à chercher un mode d'apaisement. Il ne cachait pas que la résistance absolue de son collègue le peinait et qu'il aurait souhaité lui voir formuler une contre-proposition à la décision de la Congrégation pour pouvoir s'employer en sa faveur : il répandait partout que l'on ne demandait à Monseigneur de Noailles qu'une acceptation « avec respect et soumission » : il chargea même expressément le P. Court de presser l'archevêque en ce sens, mais le Père arrêta cette tentative en demandant à Bissy s'il voulait prendre l'engagement écrit que la Congrégation se contenterait de ces termes. Celui-ci

(1) Lettre du 27 mai.
(2) Lettre du 27 mai.

naturellement recula devant une pareille mise en demeure (1). Ces démarches paraissent cependant avoir rendu quelque espoir à notre prélat, d'autant plus qu'il avait appris par le P. Andujar, qui lui servait d'intermédiaire direct avec le Pape, que le Souverain-Pontife lui avait annoncé son intention de faire savoir directement au Cardinal de Noailles ses instructions (2). Et aussi il apprenait par l'abbé de Porte-Neuve que le Cardinal Davia recommençait à s'occuper de lui, et il avait entendu avec une évidente satisfaction raconter que Bissy disait. « Il faut bien en finir, car le Pape est si entêté des mérites de M. le Cardinal de Noailles qu'il n'écoute pas ce qu'on dit contre lui » (3).

(1) Noailles à Graveson, le 3 juin.
(2) Noailles, 10 juin.
(3) Noailles, 17 juin.

CHAPITRE XI

Disgrâce du duc de Bourbon et triomphe de Fleury. — Joie à Paris. — Cela fait du bruit en Italie. — Fleury passe pour désirer la paix. — Noailles demande à l'abbé de Porte-Neuve s'il parle à la française ou à l'italienne. — Il ne veut plus d'équivoque. — Tout ou rien. — Persistance du Cardinal Fini dans son rôle. — Jeu double de Fleury. — Il décide le cabinet de Versailles à lui faire soumettre les résolutions de Noailles. — Celui-ci s'y refuse. — Redoublement de complications entre Paris et Rome. — Le Cardinal se reporte aux précédents engagements du Pape. — Tout paraît manquer à la fois. — Pendant deux mois Noailles ne donne plus signe de vie. — Puis il fait remettre un mémoire au Pape. — Benoît XIII paraît satisfait. — La Congrégation résiste toujours. — La bonne volonté réelle du Pape est impuissante. — La situation paraît des plus insolubles. — Rome déclare ne pouvoir rien faire sans Versailles et Versailles déclare ne pouvoir ni vouloir se mêler de cette affaire.

Un événement important d'ailleurs venait de se produire. Depuis que Fleury avait pris pied dans le gouvernement, « son influence déplaisoit au duc de Bourbon ou plutôt à Madame de Prie qui sut exciter la reine contre lui ». Fleury n'hésita pas à écrire au roi pour lui annoncer qu'en présence des intrigues dirigées contre lui, sa dignité ne lui permettait plus de demeurer auprès de lui. Les choses traînèrent cependant pendant quelques mois, mais le 11 juin, Louis XV prit un parti irrévocable : le duc de Bourbon fut renvoyé à Chantilly, Madame de Prie en Normandie et Fleury devint premier ministre (11 juin 1726). La satisfaction fut unanime et des feux de joie signalèrent dans Paris ce changement ardemment désiré. « Cela fera du bruit en Italie, » dit simplement le Cardinal au P. de Graveson dans sa lettre du 17 juin ; il présentait en même temps Fleury comme désireux de rétablir la paix et comme

ayant même écrit au Pape qu'il n'accepterait pas le chapeau avant cette pacification. Il allait bientôt reconnaître son erreur et constater que le nouveau ministre était tout acquis à ses adversaires.

A Rome, l'abbé de Porte-Neuve cherchait à travailler activement, mais sans satisfaire le Cardinal qui semble avoir peu aimé les détours de la politique d'au delà des monts. « Parlez-vous à la française, lui écrit-il le 17 juin, et non à l'italienne? Votre conversation avec le Cardinal Davia est superbe, mais cependant il ne me paraît pas encore comprendre la situation. Il dit qu'en tout cela la doctrine est tout et le reste pure formalité : très bien, mais cette doctrine peut être attaquée, défigurée. » Et rien n'avançait, en dépit des pompeuses promesses. Davia parlait évidemment « trop à l'italienne » et le Cardinal, craignant les imprudences de son nouvel agent, s'en explique catégoriquement avec lui le 24 juin, sur une feuille volante jointe à la dépêche destinée à être montrée. Cette pièce est trop importante pour ne pas trouver place ici :

« Vous ne sauriez croire à quel point m'alarme ce que vous nous écrivez avoir dit à Monseigneur Davia, qu'il falloit que le Cardinal de Noailles fit quelque chose avant de recevoir de Rome ce qu'il sollicite depuis si longtemps ; dans ce cas, il ne refuseroit pas de s'en rapporter à sa parole. J'aurois bien à dire là-dessus : 1° Vous ne devez jamais supposer que le Cardinal puisse rien faire à moins qu'il n'ait en mains de quoi dissiper la fâcheuse impression qu'on a prise dans ce pays contre la Bulle; 2° quand, par impossible, le Cardinal pourroit accorder quelque chose préalablement à sa demande, gardez-vous de supposer qu'il puisse s'en rapporter de ce qu'il attend à la parole de qui que ce soit au monde. Il ne peut compter que sur ce qu'il tient, et encore en y regardant à deux fois. Il ne doute pas de Davia, mais quand après les paroles données on ne les lui tiendra pas, il en sera la dupe et Davia en sera quitte pour dire qu'il n'est pas le maître, comme M.

Ancelini (1) l'a déjà dit. Ainsi point d'équivoque, je vous en prie. Tout ou rien : nous bataillons depuis trop longtemps avec les Italiens pour n'être pas faits à leurs ruses de guerre. »

A ce moment cependant la négociation Porte-Neuve paraît assez active : le Cardinal se défie toujours, mais il ne pouvait se résoudre à demeurer inactif, et précisément il voyait le P. de Graveson absolument découragé, n'allant même plus chez le Pape, ce dont il le gourmande, parce qu'il se figure « que sa voix réveilleroit le souvenir d'un ancien ami (2) ». Les lettres à l'abbé sont plus fréquentes que jamais, Monseigneur de Noailles le presse de décider le Cardinal Davia à expédier une réponse depuis longtemps attendue, sans cependant accueillir volontiers un nouveau projet qualifié de « *bellissimo* » par l'abbé : « il nous faudroit, s'écrie-t-il, un second M. de Meaux pour faire une seconde exposition de foi sur les matières contestées (3) ». La réponse du Cardinal arrive enfin « bien plus mesurée que la première fois » ; des absences continuelles des personnages, mêlées aux négociations, déconcertent notre prélat qui ajoute cependant philosophiquement « qu'il vaut mieux attendre que de s'adresser à d'autres encore ».

Mais à Rome, un nouvel ennemi se joignait à Mayella pour tout contrecarrer : Monseigneur Fini, celui qui avait fait la fameuse addition aux actes du Concile, « est donc maître de la chambre, de l'oreille et de l'esprit du Pape », écrit avec douleur notre Cardinal qui comprend par cette dangereuse intimité les indiscrétions relatives aux lettres intimes qu'il adressait au Souverain Pontife (4). Tout se compliquait d'ailleurs et l'avènement de Fleury au minis-

(1) Nom supposé : dans cette lettre Davia est désigné par le nom Vallovi.
(2) Lettre du 1er juillet.
(3) Lettre du 8 juillet.
(4) Lettre du 8 juillet.

tère commençait à se faire sentir. « On soulève tant d'obstacles ici, écrit le Cardinal le 29 juillet, qu'il faut convenir qu'il n'y a plus à négocier avec Rome ». Toutes les lettres écrites en France au nom de Polignac le prouvent. Ce dernier cherchait alors avec assez d'adresse à se mettre à l'abri de tout reproche de la part de son collègue en disant bien haut que les bonnes intentions de la cour de Rome étaient absolument annulées par l'attitude du cabinet de Versailles qui avait formellement défendu de formuler aucune proposition avant que Noailles en ait soumis lui-même : il devait en outre s'entendre directement avec Fleury et obtenir de lui des ordres à notre ambassadeur. Le Cardinal parut peu disposé à se soumettre à ce nouveau revirement et il déclare au P. de Graveson que dès lors « ses instructions secrètes seront bien vides », car il n'aura plus qu'à tâcher d'entretenir le Pape dans les bonnes dispositions qu'il avait toujours affirmées et qu'on lui assurait que Benoit XIII lui conservait en refusant d'écouter les conseils de ceux qui le poussaient à déclarer l'archevêque de Paris hérétique. Il aurait bien voulu alors lui faire parvenir une lettre pour le réchauffer en sa faveur, mais il ne trouvait plus d'intermédiaire : le P. Andujar n'était plus en position de le faire, Polignac exigeait des ordres de sa cour et Fini ne lui inspirait aucune confiance. Noailles se retournait à ce moment vers l'abbé de Porte-Neuve et un nouveau personnage qui paraît pour la première fois, M. de Villaines, en chargeant le premier de mettre nettement celui-ci au courant de la situation (1) ; il donne dans cette lettre certains détails peu connus, ce nous semble, et faisant allusion évidemment à une autre négociation précédemment tentée en dehors des agissements ordinaires. Le Cardinal rappelait que deux ans auparavant, quand il avait adressé sa grande lettre au Pape, ce dernier lui avait fait savoir, par Monseigneur Mancini,

(1) Lettre du 29 juillet.

toute sa satisfaction en ajoutant que tout aurait été arrangé si Noailles avait ajouté un mot au sujet de l'Instruction pastorale, non pas pour la rétracter, mais pour faire entendre qu'il la soumettait à l'appréciation particulière de Sa Sainteté ; qu'il avait répondu ne l'avoir pas fait, ayant cru plus respectueux, puisqu'elle avait si fort déplu à Rome, de n'en point parler : il adressa alors une seconde lettre au Pape pour se conformer à la demande formulée par Monseigneur Mancini en réclamant l'envoi d'un modèle : Mancini transmit aussitôt un projet arrêté, ajoutait-il, sous les yeux mêmes de Benoît XIII, contenant une minute de lettre au Saint-Père et un projet de mandement. Le Cardinal recopia le tout sans changement et le retourna à Rome, par un courrier à ses frais. « J'avois marché rondement à la française, mais vos Italiens ne marchent pas comme cela. » Le courrier fut gardé en effet pendant toute une semaine et rapporta une réponse réclamant des additions (mars-mai 1725). Le Cardinal avoue que s'il avait écouté ses amis, il eût « tout planté là », mais il voulut épuiser toutes les voies de conciliation. Les nouvelles propositions étaient cependant tellement inacceptables que Mancini le reconnaissait et que les Cardinaux Paulucci et Corradini eux-mêmes réclamaient des adoucissements. Mancini envoie donc au mois d'août un projet remanié, en jurant ses grands dieux que l'acceptation mettra fin à toutes les difficultés : « le mariage, disait-il, n'est pas plus indissoluble que cet engagement ». Le Cardinal se soumit, mais il en fut de ces belles paroles comme des premières et on aboutit à la décision de la Congrégation absolument inadmissible quant à la forme de rétractation mise en avant. « En vérité est-ce avec des enfants ou des hommes faits que les Italiens croyent avoir affaire ? » Et le Cardinal affectait de faire bon marché de sa personne ; il promettait, satisfaction donnée, « une soumission qui étonnera tout le monde »; mais il voulait par sa résistance provoquer de la part du Saint-Père une déclaration précise qui mît la doc-

trine « Thomiste » à l'abri de toute attaque : il croyait pouvoir obtenir cela d'un Pape sortant de l'ordre de Saint-Dominique ; il se retournait donc vers le général de la Congrégation pour amener ce résultat, en lui faisant dire par Graveson qu'en ce moment : « c'étoit le pré de Saint-Dominique qu'on fauchoit de tous les côtés » (1). Le même jour il ne manquait pas de revenir à la charge auprès de l'abbé de Porte-Neuve pour l'avertir de ce nouvel incident et lui faire comprendre qu'il ne pouvait rien faire par lui-même en présence de la prétention de la Cour de France à subordonner les résolutions de celle de Rome à un projet de mandement et d'acceptation délibéré à Versailles au préalable. Or la faction adverse redoublait d'activité et avait imaginé de faire exclure le diocèse de Paris du privilège de jouir du jubilé qui allait être décrété pour toute l'Eglise. Noailles sentait le terrain lui manquer sous les pieds et revenait toujours à dire que faire dépendre l'approbation des douze articles de la publication du mandement, c'était l'humilier inutilement, aigrir les hostilités et donner à ses ennemis une nouvelle force pour serrer plus étroitement les liens qui attachaient, disait-on, les mains du Pape par rapport au gouvernement français. Nous voyons alors l'archevêque de Paris observer un silence complet pendant deux mois ; puis au commencement d'octobre il se décide à faire remettre par Graveson une lettre pour réclamer la jouissance du jubilé, en le chargeant de saisir cette occasion de placer sous les yeux de Benoît XIII l'état exact de la situation. Le Pape tenait toujours un langage des plus favorables pour le Cardinal, ne cachant pas le trouble qui agitait sa conscience (2) : il ajoutait que le projet de mandement qu'il venait de faire traduire lui plaisait, mais « qu'espérer néanmoins ? comment ne pas verser des larmes de sang en voyant le Père

(1) Lettre du 5 août.
(2) Lettre du 14 octobre.

de Vitry, les Cardinaux Barberini, Imperiali, Corsini, Scotti, Origo, voulant empêcher le Pape de déclarer à l'Eglise que la Constitution Unigenitus n'a pas donné atteinte à des vérités certaines ». Mais, si l'agitation recommençait à Paris, elle croissait aussi à Rome par l'irritation de ces Cardinaux contre Polignac, qui, de son côté, reprochait très durement à Benoît XIII de ne pas être assez soumis aux volontés de son gouvernement et formulait des plaintes amères contre « l'agent secret ». A ce propos Noailles raillait son collègue et recommandait à Graveson de ne pas lui cacher cet agent qui « n'étoit autre que le bon cœur du Pape et de ne s'inquiéter ni de se ralentir » (1).

La faction l'emportait toujours. Le 21 octobre Noailles mande à l'abbé de Porte-Neuve sa surprise que la bonne volonté du Pape soit aussi impuissante, et il lui annonce que « pour la troisième fois M. Marini a bien voulu faire manquer notre affaire ». Et à Graveson le même jour il se plaint que Polignac ait arrêté le bon mouvement du Saint-Père en lui disant qu'en l'état il se verrait contraint de s'opposer à l'approbation des douze articles si elle était publiée. Et il le chargeait de dissuader ses amis de Rome de l'illusion de le croire assez fort pour révoquer ces fameux ordres, surtout en présence de cette réponse textuelle de Fleury : « qu'en aucun cas il ne peut demander au Pape des éclaircissements, puisque ce seroit aller contre ses principes et démentir tout ce qu'il a fait jusqu'à présent. » La question se dressait donc absolument insoluble : à Rome on déclarait ne pouvoir rien faire sans le consentement de

(1) Dans cette lettre le Cardinal donne de curieux détails sur les embellissements de Notre-Dame de Paris. « Vous ne la reconnaîtriez pas. Outre les embellissements faits par le feu roi dans le chœur, le Cardinal fait faire des chapelles de Notre-Dame et de Saint-Louis aux deux côtés de l'entrée du chœur qui coûtent plus de 50,000 écus; il a fait refaire à neuf la toiture de plomb, rétablir une voûte ruinée au milieu du chœur (les échafauds ont seuls coûté 20,000 livres); il a fait incruster de marbre une chapelle où sera le tombeau de sa famille, regratter et blanchir tout le chœur et donné enfin au chapitre 80,000 liv. pour une rose qui tombait en ruines au portail du côté de l'archevêché. »

Versailles, et à Versailles on répondait qu'on ne pouvait s'immiscer officiellement dans cette affaire. Et alors quand même le Cardinal aurait publié le mandement envoyé précédemment au Pape, quel aurait été le résultat? Mécontentement certain en France, incertitude sur l'accueil que lui feraient les Cardinaux, et ignorance de notre archevêque sur la pensée positive de Benoît XIII. « Au fond la cabale ne veut pas être contente : elle criera contre les points et les virgules. » Et il ajoute: « Monseigneur Fini est un terrible homme ; il sait faire échouer toutes les bonnes intentions de Sa Sainteté. »

CHAPITRE XII

Graveson presse le Cardinal de publier son mandement. — Noailles y consent s'il reçoit l'assurance formelle qu'il sera agréé. — Véritable cercle vicieux. — Encore l'abbé de Porte-Neuve. — Entretien avec Monseigneur Lascaris. — Celui-ci supplie à genoux le Père de décider Noailles. — Le Cardinal lui répond de tout laisser tomber pendant quelque temps. — Son opinion sur la faction. — La Cour de France pèse de plus en plus sur le Pape. — Le jubilé refusé au diocèse de Paris. — Noailles clôt sa correspondance avec Graveson et lui défend de plus rien entreprendre.

Le Père de Graveson cependant pressait de plus en plus le Cardinal de publier son mandement du moment où Fleury accepterait la continuation des travaux de la congrégation chargée de la rédaction du bref approbatif des XII articles. « Etes-vous sûr, lui répond-il (1) après avoir fait à nouveau un exposé détaillé de toutes les phases de la négociation depuis 1721, de toutes ses concessions et de ses constantes déceptions,—qu'en suivant ce conseil, je ferai plaisir au Pape et le mettrai en mesure d'exécuter ses bonnes intentions ? Alors je le fais sans plus délibérer, je publie le mandement avant le bref ; vous pouvez en donner parole à Sa Sainteté, mais agréera-t-elle cela ? Il m'en faut une preuve, et de plus, si je fais cela, qu'on ne laisse plus dire que la Cour de France lie les mains du Pape. » Le 11 novembre, il redemande l'appréciation positive du Souverain Pontife, car il ne peut admettre ce cercle vicieux dans lequel le P. de Graveson paraît s'être laissé un peu naïvement circonvenir, à savoir que le Pape ne pouvait rien faire avant le mandement rendu public.

La discussion pouvait se prolonger indéfiniment sur ce terrain, l'un consentant à s'avancer, mais réclamant une

(1) La lettre du Père est du 8 octobre ; la réponse du 28.

garantie préalable, l'autre refusant de l'accorder avant la démarche du premier. Toutes les fois que du côté du Père surgissait quelque nouvelle cause de ralentissement, le Cardinal revenait à l'abbé de Porte-Neuve ; le 18 novembre, il lui mande sa situation en apprenant l'arrivée à Rome de l'abbé de Valette qu'on lui représentait comme à cette heure le seul *potens opere et sermone* (1).

Mais sept jours après arrivait une lettre du P. de Graveson datée du 5 novembre, et renfermant ce passage absolument désespérant, on le reconnaîtra. « J'ai porté la traduction italienne du mandement de V. E. à Monseigneur Lascaris, lequel après l'avoir lu derechef m'a dit : — Je ferai aussitôt savoir à Sa Sainteté tout ce que vous m'avez dit de M. le Cardinal de Noailles, et dès qu'Elle aura porté son jugement sur le nouveau projet de son mandement, je vous ferai appeller pour vous communiquer ses intentions. Cependant, écrivez à M. le Cardinal que s'il fait une fois le premier pas, c'est-à-dire s'il publie son mandement selon la volonté du Pape, qu'il doit être sûr qu'il obtiendra ensuite tout ce qu'il demandera à Sa Sainteté pour la sûreté de la doctrine ou le rétablissement de la morale et de la discipline de l'Eglise. Le Saint-Père, qui estime M. le le Cardinal et qui l'aime, qui parle souvent de lui, témoignant qu'il ne désire autre chose avant de mourir que de faire voir audit Cardinal, s'il fait le premier pas, combien

(1) Mais comme il connaissait la légèreté de son agent secret, il lui recommande le calme « et de se garer des impétueux qui perdent l'anguille pour la trop serrer. » Le même jour il écrit à Graveson une lettre qui montre tout son découragement, en n'en dissimulant aucune des causes. « Que faire quand le Pape avec les meilleures intentions a les mains liées, quand Polignac s'oppose aux moyens de donner la paix ; quand les Cardinaux romains menacent le Pape et quand la Cour de France donne des ordres auxquels il faut obéir. Depuis six semaines le Cardinal a tout abandonné à la Providence et mis le Père de Graveson en mesure de pousser ses ennemis au pied du mur. Mais maintenant on piétine. Ce qu'il faut seulement, c'est oui ou non si le Pape approuve le mandement du Cardinal et qu'il en donne la preuve authentique pour fermer la bouche aux adversaires. J'attends cette approbation dans le courrier de vendredi. »

il désire de le consoler sur tous les points qu'il lui marquera. — Après, continue Graveson, ce prélat, se mettant à genoux, me dit ces paroles : — Père de Graveson, écrivez au Cardinal que je me prosterne en esprit à ses pieds pour le supplier instamment de donner cette consolation à Sa Sainteté, et qu'infailliblement il obtiendra ensuite tout ce qu'il lui a promis. »

Le tableau est complet, mais Noailles était depuis trop longtemps en défiance. Cette mise en scène même l'effrayait un peu, et il aurait préféré à ces pompeuses protestations un mot direct du Pape. Il n'avait plus confiance, sentant très bien les bonnes intentions du Souverain Pontife absolument vraies, mais sans qu'il eût la force de résister à son entourage. Aussi le Cardinal répondait-il au P. de Graveson, dès le 2 décembre, qu'il ne veut plus entendre parler de rien que d'une approbation authentique du chef de l'Eglise ; qu'il avait toujours fait le premier pas, quand on le lui demandait, et que sa condescendance ne faisait jamais avancer ses affaires. Au fond il était persuadé qu'il ne gagnerait rien et qu'au dernier moment le Pape serait toujours contraint de consulter Polignac et la Cour de France. Le P. de Graveson n'était pas moins découragé : après avoir remis à Benoît XIII la traduction italienne de la lettre du Cardinal du 28 octobre, ce dernier l'approuvait de se renfermer « dans la solitude pour ne parler qu'à Dieu de ses affaires » (1) et il lui conseillait de laisser pour quelque temps « le Pape, les Cardinaux et tout Rome à l'écart. » Au fond Monseigneur de Noailles supportait moins patiemment les choses, et il s'en ouvrait franchement avec l'abbé de Porte-Neuve, en tentant de ce côté de nouvelles négociations (2). Mais une lettre du 9 décembre au même abbé montre le Cardinal subitement resolu à ne plus agir. « Je suis aujourd'hui de si mauvaise humeur

(1) Lettre du 9 décembre.
(2) Lettre du 2 décembre.

contre vos Italiens que je ferai beaucoup mieux de ne vous en rien écrire. Dieu les ait en sa sainte garde ! Quant à nous, la résolution est prise de n'avoir plus rien à démêler avec eux. Heureux qui ne les connaît point, dit un de nos poètes ; plus heureux qui n'en a que faire. Il a raison, et je crois qu'en matière de religion, la maxime est encore plus vraie qu'en toute autre chose. Il n'est pas possible de se concerter avec des hommes qui de cent paroles qu'ils vous donnent sont bien résolus à n'en tenir aucune ; qui se rendent plus difficiles à mesure qu'on se montre plus disposé à céder, et qui, lorsque l'on fait un pas en avant, en font deux en arrière. Faites donc mes compliments à M. Barnis : nous en serions encore la dupe et il ne nous manqueroit plus que cette façon. Adieu paniers, vendanges sont faites ! » Et cependant en finissant il recommande à l'abbé de mettre au courant des affaires et « aussi des propositions nouvelles Monseigneur Vitalis « le seul homme que j'estime chez vous ». Quelques jours après il écrivait dans le même sens au P. de Graveson, en lui déclarant qu'il n'y avait plus rien à faire à Rome (1). Ce que le Cardinal avait prévu s'était effectivement réalisé : la Cour de France avait été mise au courant des négociations : les lettres du Père lui prouvaient que la Cour de France ne laissait au Pape aucune liberté « d'agir, de parler, ni d'écrire » et qu'on le traitait « en docteur particulier dont les brefs sont sans autorité s'ils ne sont appuyés des suffrages des Cardinaux qui seuls leur donnent le caractère apostolique (2) ». Cependant pour se conformer au désir que Polignac avait chargé le P. de Graveson d'exprimer à son collègue, Monseigneur de Noailles était allé voir Fleury auprès duquel, dit-il, il a soutenu l'autorité du Pape « d'autant plus chaudement que l'on entend ce qu'on dit des pièces voisines ». Le ministre se contenta de

(1) Lettre du 16 décembre.
(2) Lettre du 29 décembre répondant à celle du 5.

lui répondre très franchement qu'il se verrait obligé d'empêcher le Pape de trop faire en faveur du Cardinal. Celui-ci se sentait encore plus vivement froissé par la privation du jubilé infligé à son diocèse et il ne cache pas sa mauvaise humeur en formulant ce dilemme : le jubilé est utile ou il est inutile : s'il est utile, comment le faire dépendre d'incidents auxquels la masse des fidèles est absolument étrangère ? Puis, comme dans sa lettre le P. de Graveson revenait à la charge au sujet d'une possibilité d'arrangement au moyen d'un projet de mandement qui serait concerté préalablement entre Rome et Versailles, le Cardinal ne veut pas s'y arrêter, convaincu que les Molinistes n'admettraient jamais l'approbation des XII articles, qui était la condition absolue de sa soumission : ils « emploieront tous les revenus de la Chine et du Tonkin pour en empêcher la publication » : il prédisait à l'avance ce qui assurément se serait passé après la concession du mandement : on aurait exigé que Monseigneur de Noailles soumît d'un signe tout son diocèse : on l'aurait rendu responsable de l'entêtement du moindre appelant. Et tout en se montrant aussi résolu et aussi animé, le pauvre Cardinal terminait sa lettre sur un tout autre ton : sa bonté, sa résignation vraiment chrétienne, l'empêchaient de pousser les choses à l'extrême : il s'engageait alors à revoir Fleury, à s'entendre avec lui pour la rédaction d'un mandement « abandonnant à Dieu et au pape les douze articles » et se consolant en ajoutant qu'alors il aurait tout fait sans qu'on pût lui adresser un reproche.

Mais on sent qu'à ce moment le Cardinal était réellement détaché de tout : il pensait avoir fait son devoir et il ne voulait plus se mêler de rien. Aussi clôt-il alors sa longue correspondance avec le P. de Graveson par une lettre du 15 janvier 1727, déclarant nettement qu'elle n'a d'autre but que de lui souhaiter une bonne année. Il ajoute bien sans insister autrement : « On dit que la visite des deux Cardinaux ont mis l'affaire en bon train : ils ont

choisi un négociateur secret dont le nom assure d'avance le secret ». Mais il paraît peu s'en préoccuper et termine en « défendant au Père de lui écrire désormais, en se contentant de trouver un correspondant capable de le renseigner uniquement à l'avenir sur la santé et les actes du Saint-Père ».

CHAPITRE XIII

Menaces contre Noailles. — Ses amis trouvent qu'il a assez résisté. — Projet de mandement dressé par le P. de la Borde. — Le cardinal le soumet à ses conseillers. — Il l'accepte malgré eux. — Première entrevue avec le Cardinal de Fleury. — Approbation par les Cardinaux de Rohan, de Bissy, etc. — Le Cardinal dîne chez Fleury. — Bissy a communication du projet et le garde longtemps sans faire connaître son appréciation définitive. — Ce retard cause une émotion fâcheuse. — Bissy présente un volume d'observations. — Le P. de la Tour les examine. — Maladie de Noailles. — Conférence de ses conseillers chez le Cardinal de Rohan. — Leur résistance à des modifications inadmissibles pour l'honneur du Cardinal. — Plusieurs conférences. — Une dernière a lieu chez Fleury. — Noailles signe une déclaration demandée par Fleury. — Il est administré. — Son rétablissement. — Fleury vient le féliciter. — Nouvel examen de projet par Fleury, les abbés Dorsanne et de la Borde. — Il est accepté. — Une ruse de Fleury éventée. — Pamphlets répandus à Paris. — Irritation de Fleury, qui en accuse le Cardinal. — Il se calme.

Dès ce moment on sent que le Cardinal avait pris la résolution d'en finir : la lutte l'avait épuisé, et d'ailleurs on redoublait de violence contre lui, en allant jusqu'à le menacer de faire prononcer contre son instruction de 1719 une condamnation pareille à celle qu'avait dû subir le P. Quesnel. D'un autre côté, des amis du Cardinal vinrent eux-mêmes l'assurer qu'il avait assez résisté et que tous accepteraient un mandement de lui. Plusieurs projets furent dressés, mais conçus dans des termes inadmissibles pour l'honneur du prélat, « qui tirait continuellement sur lui-même », comme a dit un contemporain. Le P. de la Borde en composa aussi un qui tournait avec une parfaite subtilité les difficultés suscitées par la Constitution. Le Cardinal l'accepta en principe, pour le montrer à ses conseillers habituels, le général de l'Oratoire, les abbés Couet, Gueret, Vivant et Dorsanne : plusieurs discussions eurent lieu, très agitées, ces ecclésiastiques ne pouvant se décider

à admettre une pareille rédaction ; mais Monseigneur de Noailles, à quelques corrections près, tint bon ; il consentit même à la révocation de son Instruction ; le 26 janvier enfin la rédaction fut arrêtée et rendez-vous fut pris avec le Cardinal de Fleury, pour que le P. de la Tour lui présentât le projet, le 30, à Marly. Le ministre n'y trouvant rien à redire, on se contenta pour la forme de quelques corrections de style. Mais il fallut que le Père portât successivement ce document aux Cardinaux de Rohan, de Bissy, de Gesvres et à l'Archevêque d'Aix. Tous l'approuvèrent. Le 7 février Monseigneur de Noailles alla dîner à Issy chez le Cardinal de Fleury ; l'entrevue fut courtoise, mais non encore décisive, le Cardinal de Bissy ayant exigé qu'on lui communiquât une copie du mandement, ce qui avait été refusé à tous les autres ; il fut alors communiqué à plusieurs autres prélats, auprès desquels il rencontra le même accueil favorable. Mais à Paris le sentiment général n'était pas le même : on plaignait l'Archevêque sans lui rien reprocher, mais on blâmait vivement ses conseillers et un certain nombre de curés déclarèrent par écrit au Cardinal qu'ils auraient la douleur de s'opposer à son mandement lors de sa publication. Noailles porta lui-même cette pièce au Cardinal de Fleury qui la jeta au feu. Mais on fut assez impressionné pour décider qu'on ne publierait pas le mandement aux prônes des paroisses et qu'on ne l'enverrait pas dans les couvents de religieuses. L'agitation était accrue de jour en jour par le retard apporté à une conclusion définitive, retard uniquement dû au Cardinal de Bissy, ce qui inquiétait et froissait très naturellement notre Prélat, et le Père de la Tour non moins que lui. Cela dura en effet trois semaines, et en le renvoyant au Cardinal de Fleury, Monseigneur de Bissy y joignit un volume d'observations, que le Cardinal de Rohan fut chargé de débrouiller. Cela dura encore plusieurs jours. Enfin, le 27 février, Fleury écrivit à son collègue pour prendre jour avec lui, en lui prodiguant des promesses qui au

fond n'avaient rien de bien rassurant. Le P. de la Tour vint trouver le Cardinal de Rohan qui avait été chargé de traiter cette affaire et ne fut pas peu surpris en recevant de sa main le projet de mandement modifié dans plusieurs passages assez importants; il obtint avec beaucoup de peine la copie du mémoire de Monseigneur de Bissy, qui relevait une centaine de points, proposant pas mal de corrections particulièrement blessantes pour l'Archevêque. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces tristes querelles d'autant plus regrettables, qu'éprouvé par ces longues discussions, le Cardinal était tombé assez sérieusement malade pour ne pouvoir en ce moment discuter avec suite cette délicate question. L'affaire vint devant les ecclésiastiques auxquels avait été soumis le projet originairement. Les uns de guerre lasse voulaient tout accepter, les autres avec le P. de la Tour repoussaient absolument les modifications injurieuses pour le Prélat. Tous, sauf le P. de la Tour, se rendirent à une conférence chez le Cardinal de Rohan qui dura, le 17 mars, jusqu'au milieu de la nuit, et dans laquelle ce dernier se montra sincèrement favorable à son collègue et désapprouva la plupart des corrections de Monseigneur de Bissy. Puis les choses traînèrent encore en longueur : de nouvelles conférences eurent lieu ; une dernière se tint devant le Cardinal de Fleury qui parut surpris que le Cardinal de Noailles n'eût pas déjà tout terminé, mais on lui fit comprendre facilement l'inutilité de son apparent mécontentement, puisque le Cardinal de Noailles s'était exécuté dès le 30 janvier, et la rédaction définitive ayant pu être arrêtée, l'abbé Dorsanne fut chargé de la présenter, le 6 avril, à Monseigneur de Noailles ; il le trouva gravement malade ; le prélat put cependant signer le lendemain une déclaration que Fleury avait désirée de lui pour pouvoir l'opposer après sa mort à tout ce que ses ennemis pourraient prétendre contre ses sentiments de bon catholique. Le soir même il reçut les sacrements. Puis un mieux sensible s'étant produit, la négociation

put reprendre et alors les complications ne manquèrent pas, bien que Fleury parût disposé à faciliter les choses. Le 17 avril, il vint féliciter le Cardinal de l'amélioration de sa santé : ce fut ensuite le tour du Cardinal de Rohan, mais celui-ci ne faisait cette démarche que pour demander à son collègue communication du projet de lettre préparé par lui pour le Pape. Cette pièce fut transmise au Cardinal de Fleury qui promit alors de communiquer au préalable les instructions qu'il expédierait à Rome. Le 2 mai ce projet fut examiné par Fleury avec les abbés Dorsanne et de la Borde et accepté sans changement. Le Cardinal les pressa de faire signer le mandement, mais ils se défiaient trop pour aller si vite et se rejetèrent sur l'état maladif du Prélat pour gagner du temps, voulant au moins avoir auparavant la communication des instructions du cabinet de Versailles. Fleury dut faire bonne contenance en sentant sa petite ruse éventée, et il affecta un extrême contentement de l'attitude des deux ecclésiastiques. Pendant ce temps parurent divers factums qui firent grand bruit : d'abord la relation de tout ce qui s'était passé à Rome de la part du Cardinal de Noailles sur le fait de la constitution, qui n'était autre que le document envoyé par l'Archevêque lui-même, au mois de septembre 1726, au Cardinal Davia et soumis au Pape ; une copie en fut subrepticement prise et on l'expédia à Paris où elle fut imprimée. Le Cardinal de Fleury affecta d'abord de ne pas avoir l'air de la connaître, mais les réclamations du Nonce furent si pressantes qu'il dut en écrire très vivement au Cardinal de Noailles pour savoir nettement s'il désavouait ou non cette pièce. La réponse ne se fit pas attendre ; l'Archevêque déclarait condamner cette publication, mais il ajoutait que tout ce qu'elle contenait était vrai et avait été lu par le Saint-Père. Fleury se contenta de cette explication et laissa la relation se vendre. Mais alors les imprimés se multiplièrent : lettre publiée par le général des Bénédictins pour l'acceptation de la Bulle ;

réplique anonyme contre l'acceptation ; lettre de l'Évêque de Soissons écrite au Pape en 1725 et qui avait décidé la rupture de l'accommodement. Tout cela animait les esprits et froissait particulièrement le Cardinal de Polignac, dont la relation faisait connaître des lettres et des actes qu'il eût préféré voir demeurer dans l'ombre. Enfin le mémoire dressé au mois de février par les curés de Paris fut rendu public au mois de mai et complété, le 7 juin, par une lettre contenant un nombre considérable d'adhésions, et suivie d'une humble remontrance au Roi.

CHAPITRE XIV

Nouvelles lenteurs. — Les abbés Dorsanne et de la Borde chez le Cardinal de Fleury. — Les anciens griefs réveillés. — Même mauvais vouloir à Rome. — Tout semble arrêté et même compromis. — Fleury mis au pied du mur avoue ses craintes au sujet de Rome, et explique le subterfuge auquel il compte recourir. — Dorsanne exige l'approbation préalable du mandement. — Fleury cède. — Le lendemain il se ravise. — Discussions interminables. — L'affaire entre dans une nouvelle phase. — Les conseillers ordinaires du Cardinal disparaissent. — La duchesse de Gramont. — Elle entreprend de faire céder son oncle. — Le Concile d'Embrun. — L'opposition du Cardinal à ses actes semble compromettre encore la solution. — Le Cardinal vient chez chez Mme de Gramont et s'y rencontre avec le garde de sceaux. — Scène curieuse chez le Cardinal. — Les deux cornettes. — Le Cardinal signe enfin le mandement. — La duchesse de la Vallière. — Fleury chez le Cardinal. — Le mandement est placardé. — Incidents. — Visite des abbés Dorsanne et de la Borde à l'Archevêque. — Déception des Jansénistes. — Insultes contre le Cardinal. — Affaiblissement du Cardinal. — Sa mort. — Appréciation de son caractère. — Hommages rendus même par ses ennemis.

Le 5 juin l'affaire entra dans une nouvelle phase; car il semblait qu'au lieu de terminer rapidement une négociation en suspens depuis si longtemps, on ne songeât qu'à la prolonger en multipliant les difficultés. Ce jour-là le Cardinal de Fleury convoqua à Issy MM. Dorsanne et de la Borde et commença par demander le mandement signé sans date avec promesse écrite de ne s'en servir qu'avec le consentement formel de l'Archevêque, alléguant qu'il désirait cela à cause de l'état inquiétant de la santé du Prélat et pour qu'en cas de malheur sa mémoire pût être défendue contre toute accusation. MM. Dorsanne et de la Borde parurent abonder dans le sens du ministre et se montrèrent très touchés de sa sollicitude, mais ils lui représentèrent l'état de grande surexcitation des esprits, causée par tant d'inutiles atermoiements; ils lui firent observer que la publication du mandement n'amènerait aucun bien à un

moment où le public savait parfaitement le Cardinal hors d'état d'en apprécier la portée. La discussion s'étendit alors en remettant sur le tapis le sens de l'acceptation de la Bulle, et elle se prolongea en ne paraissant nullement propre à avancer les choses. Enfin les termes du mémoire dressé par le Cardinal de Rohan pour être transmis à Rome, furent examinés et trouvés avec justice inacceptables, comme blessant d'un bout à l'autre pour Monseigneur de Noailles, représenté constamment comme l'adversaire acharné du Saint-Siège.

Les négociations furent encore arrêtées, et à Rome comme à Paris les intrigues se multiplièrent de plus belle: on put même croire tout remis en question. Fleury ne souleva rien de nouveau jusqu'au commencement de septembre, qu'il rappela MM. Dorsanne et de la Borde. Cette fois ces deux représentants du Cardinal de Noailles se montrèrent infiniment moins accommodants et ils déclarèrent que le Cardinal ne signerait pas son mandement avant d'être certain de l'approbation absolue de Rome, en mettant en avant toutes les promesses avec lesquelles on l'avait tant de fois joué auparavant, et objectant que le projet de Monseigneur de Noailles ayant été remis depuis plus de huit mois, le cabinet de Versailles avait eu tout le temps d'être renseigné sur l'appréciation de la curie romaine. Pressé aussi directement par l'abbé Dorsanne, le Cardinal de Fleury prétendit répondre franchement et ne cacha donc pas que, ne croyant pas à une complète approbation de Rome, il ne comptait y envoyer que l'article de la révocation de l'instruction de 1719 et l'acte d'acceptation pour lesquels il ne saurait y avoir de difficultés, et qu'après cela la publication du mandement pourrait avoir lieu sans difficulté, la cour de Rome n'osant certainement alors plus rien remettre en question. Mais l'abbé Dorsanne n'était pas homme à se contenter de demi-mesures et à se laisser imprudemment embarquer; il pressa donc Fleury dans ses derniers retranchements, lui représentant que

l'approbation du mandement ainsi enlevé par une véritable supercherie ne satisferait personne, n'arrangerait pas les affaires et diminuerait le Cardinal de Noailles aussi bien auprès de ses amis que de ses ennemis ; que même dans l'état d'affaiblissement où se trouvait le prélat, on ne manquerait pas de dire que tout avait été fait pour ainsi dire à son insu, et que dès lors il fallait imaginer quelque autre expédient pour en imposer aux esprits, en mettant en avant un homme dont le nom fût craint à Rome et estimé en France. Fleury comprit où l'abbé voulait en venir et il entra sans hésiter dans cette voie en lui dictant, séance tenante, un projet de lettre qui serait signé par un évêque complaisant, lequel attirerait l'attention du premier ministre sur la situation inquiétante de l'Église en France, constaterait la généreuse concession de Monseigneur de Noailles et solliciterait des « éclaircissements propres à satisfaire les gens de bonne volonté. » Mais le lendemain Fleury avait réfléchi, et, renonçant à ce moyen, annonçait qu'il allait faire une lettre d'éclaircissements de lui-même, comme adressée à un laïque qui l'aurait consulté. A cela l'abbé Dorsanne répondit par une contre-proposition concluant à une lettre par laquelle plusieurs évêques le prieraient d'obtenir de Rome la définition exacte de ce que signifiait le refus ou l'acceptation de la Bulle (18 septembre). Fleury répondit en prenant prétexte de sa santé pour ne pas discuter longuement la question, mais en écartant cet accommodement qui n'était au fond, disait-il, qu'un moyen détourné de revenir au système constamment soutenu par Monseigneur et toujours repoussé à Rome.

A ce moment les affaires entrèrent encore dans une phase toute différente. Les conseillers ordinaires du Cardinal disparurent et la négociation fut reprise par une femme de grande intelligence qui avait une influence considérable sur le vieux prélat. Nous voulons parler de sa nièce, la duchesse de Gramont, Marie-Christine de Bour-

nonville, veuve depuis 1725 du maréchal de Gramont, qui cependant partageait au point de vue religieux des opinions très opposées à celles du Cardinal. Douée d'un grand tact, d'une habileté consommée, très pieuse d'ailleurs et jouissant d'une considération universelle, elle portait à son oncle une extrême affection. Au commencement de l'année 1728, elle commença à l'attaquer sur la question de son mandement de soumission, agissant évidemment avec l'autorisation du Cardinal de Fleury; elle le pressait vivement et lui donnait l'assurance formelle, le 15 avril, que le Pape ne lui ferait pas attendre un bref approbatif et que jusque-là son mandement demeurerait secret. L'opposition du Cardinal aux actes du Concile d'Embrun l'affligeait d'autant plus qu'elle croyait avoir partie gagnée (1) et il fallut les pressantes instances de ses amis pour la décider à tenter une nouvelle démarche. A force de prières et de larmes, elle lui fit signer une lettre qu'elle avait écrite elle-même et dans laquelle le Cardinal s'excusait auprès du garde des sceaux à cause des plaintes du procureur général du Parlement qui se prétendait blessé personnellement par les termes de l'opposition du 7 mai. En même temps elle lui représentait les conséquences de cet acte qui pouvait lui attirer de Rome, les dernières rigueurs. Enfin soutenue par Madame de Beaumanoir, elle le décida à venir chez elle, le 15 mai, pour y rencontrer le garde des sceaux, et il y signa enfin la rétractation de son opposition, en déclarant qu'elle avait été faite à

(1) Le Concile d'Embrun avait eu pour objet la condamnation de Monseigneur Soanen, évêque de Senez, qui, persistant dans sa résistance à la Bulle, avait encore publié une instruction pastorale contre elle au mois de février 1727. Sous la pression de Fleury et présidé par Tencin, le Concile condamna le prélat à la suspension de ses fonctions et à être enfermé dans une abbaye. C'était viser du même coup tous les prélats plus ou moins opposants. Cette décision fit grand bruit; cinquante avocats signèrent une consultation en faveur de Monseigneur de Senez, laquelle parut malgré les défenses de la police. Des chansons coururent contre le gouvernement. Monseigneur de Noailles ne pouvait se désintéresser dans une pareille circonstance.

son insu sur le fondement d'une procuration sous seing privé, et qu'il ne jugeait pas à propos d'y persister. Madame de Gramont avait voulu que cela se passât en présence d'un homme aussi considérable que le garde des sceaux à cause d'une scène assez plaisante qui s'était produite quelques jours auparavant et pendant laquelle le prélat avait déjà été prêt à signer. La veille de la Pentecôte elle était avec son oncle dans son cabinet, discutant avec animation, quand une dame entra inopinément et trouva la maréchale présentant en pleurant divers papiers au Cardinal. Celle-ci lui reprocha de se mêler ainsi directement d'une question aussi grave ; la maréchale répondit qu'elle en prenait volontiers la responsabilité, rassurée par les personnages qui la guidaient. La dame reprit alors en disant que c'était à eux de venir défendre leur ouvrage. Madame de Gramont voulut lui faire lire l'acte, mais celle-ci refusa en déclarant qu'il était trop ridicule de voir une pièce de si grande importance dressée entre deux cornettes. C'est ce qui décida Madame de Gramont à rechercher l'autorité d'un haut fonctionnaire pour assister au parachèvement de ses efforts.

Cette résolution fut pourtant tenue secrète et le Cardinal continua encore à recevoir diverses visites et à discuter comme si rien n'était terminé. Fleury le remercia en termes très chaleureux et expédia l'acte à Rome sans perdre un moment. Mais le Cardinal eut alors à subir de pénibles assauts de la part de nombreuses personnes qui venaient lui reprocher sa faiblesse et auxquelles il était assez embarrassé de répondre ; son intelligence était d'ailleurs assez notablement affaiblie et parfois, assure-t-on, il laissait échapper des regrets sur ce qu'il venait de faire. Le 4 juin, le garde des sceaux vint à l'archevêché apporter au prélat l'expression de la parfaite estime du roi et le remercier de fournir les moyens de reprendre utilement la pacification des troubles religieux ; mais il voulut que ses paroles fussent entendues par des témoins et il fit prier

la duchesse de la Vallière de descendre dans le cabinet de l'Archevêque. Celle-ci fit répondre que sa santé l'empêchait de venir ; alors M. de Chauvelin emmena le Cardinal chez elle, y entra, quoiqu'elle vînt de se mettre au lit et répéta en sa présence tout ce qu'il venait de dire. Huit jours après ce fut au tour de Fleury de se rendre à l'archevêché et il affecta une extrême douceur ; après une assez longue conversation, dans laquelle il chercha à être toujours de l'avis de son interlocuteur, il finit par tirer de son portefeuille le fameux projet de mandement en le déclarant très bon et en réclamant « le changement d'un terme ». Monseigneur de Noailles ne répondit rien de précis et au contraire se répandit en plaintes assez amères sur la disgrâce dans laquelle on tenait les personnes qu'il estimait le plus. Le 21, Fleury revint et visita Notre-Dame avec l'Archevêque en s'extasiant sur les embellissements que le prélat y avait fait exécuter à ses frais. Enfin le cardinal mit sa signature au bas de ce fameux document qui fut envoyé à Rome avec une lettre de lui au Pape le 27 juillet. C'est à cette époque que la princesse d'Auvergne, le voyant peu de jours après, lui demanda pourquoi « S. E. n'avoit pas accordé une pareille démarche à Louis XIV qui le désiroit avec tant d'ardeur ». A quoi le Cardinal répondit simplement « qu'il y avoit de la différence », les curés ayant déclaré qu'ils ne liraient pas ce document au prône.

Le samedi 23 octobre, le mandement fut placardé aux portes des Eglises avant le lever du soleil dans tout Paris par des afficheurs escortés de nombreux archers ; bon nombre de ces placards furent aussitôt déchirés. Puis il se produisit un incident inattendu. Au lieu du mandement on afficha à la porte de l'Eglise Saint-Paul la déclaration que le prélat avait adressée, le 22 août, à l'évêque de Senez après sa condamnation par le concile d'Embrun, avec une note autographe signée de lui et datée également du 22 août pour expliquer que cet acte était bien l'expression de ses véritables sentiments. Fleury se montra exces-

sivement irrité et chargea dès le lendemain le duc de Noailles d'aller en parler au Cardinal, qui se décida à libeller, ou plutôt à signer une lettre au roi et une autre au ministre pour révoquer le malencontreux acte du 22 août. Les visites affluèrent alors à l'archevêché, où le nonce parut le premier; puis vinrent tous les évêques présents à Paris, les généraux de Saint-Maur, de l'Oratoire, de Sainte-Geneviève, et nombre de curés et de religieux, puis la Sorbonne en corps. Il en est une qui fut plus pénible, ce fut celle que firent ensemble la duchesse de la Vallière, l'abbé Dorsanne et le P. de la Borde qui depuis trois semaines n'avaient plus paru chez le Cardinal, et auxquels, en les voyant entrer, il adressa avec émotion cette douloureuse plainte : « Vous m'avez bien abandonné ». Et c'est alors qu'il dit au Père qu'à son défaut, il avait dû recourir pour sa lettre au Pape à l'abbé Viraut qui, n'ayant pas réussi dans son projet, avait cédé la place à l'abbé Couët.

Le parti janséniste ressentit une vive déception de l'issue de cette affaire qu'il avait tenté d'entraver jusqu'à la dernière heure, en exploitant l'affaiblissement réel des facultés du Cardinal qu'on pouvait assez facilement tourner à l'opinion de la dernière personne qui l'entretenait. Barbier assure que ce jour-là plus d'un ne put dîner, tant leur émotion était grande. On attaqua durement les ecclésiastiques qui l'avaient entouré à ce moment, et plus encore Madame de Gramont, qu'on accusait d'avoir souvent tenu conseil avec les vicaires-généraux. Enfin, comme à Paris. les plus graves questions se terminaient toujours par un mot plaisant, on raconta que le général de l'Oratoire était venu cérémonieusement à l'archevêché avec ses assistants « pour jeter l'eau bénite sur le corps, après avoir reçu la veille le billet d'enterrement. » Il faut lire les lettres publiées à la suite du journal de l'abbé Dorsanne, — mort peu après la signature du mandement le 13 novembre 1728, — pour apprécier à quel degré d'acuité était

parvenue cette irritation. Les mécontents eurent beau faire, la masse applaudit à la terminaison de cette pénible affaire. Fleury vint dîner à l'archevêché avec le garde des sceaux pour bien montrer au public que tout était fini : quelque temps après les Cardinaux de Rohan et de Bissy vinrent à leur tour saluer leur collègue. A Rome le résultat ne fut pas moins heureux : le pape en laissa éclater bruyamment sa satisfaction, donna lecture en plein Consistoire de la lettre du Cardinal et ordonna des prières d'actions de grâces, tout en adressant au Cardinal le bref le plus flatteur, et en autorisant le jubilé dans le diocèse de Paris. Le dernier acte de celui-ci fut de lever l'interdiction qu'il avait prononcée contre les Jésuites.

Le Cardinal ne jouit pas longtemps de la paix qu'il avait rétablie par sa sage résignation, et pour laquelle de sanglants et injustes reproches lui furent adressés (1). Son état s'aggrava sérieusement pendant l'hiver de 1729, et au mois d'avril sa maladie prit des proportions qui ne laissèrent bientôt plus aucun espoir. Après trois jours de crise, il succomba le 4 mai à deux heures du matin. La nouvelle en fut portée le jour même à Compiègne où, se trouvait le roi, qui dès le lendemain disposa de l'archevêché en faveur de Monseigneur de Vintimille du Luc, archevêque d'Aix, qui n'accepta que sur de pressantes instances contenues dans une lettre autographe de Louis XV.

Monseigneur de Noailles quitta la terre attristé par la pensée que sa soumission n'avait pas rétabli le calme dans son diocèse et la conviction qu'elle serait, près de beaucoup de ses contemporains, l'objet de jugements peu favorables. Il laissait cependant une mémoire respectée même de ses ennemis, qui ne pouvaient nier sa profonde honnêteté, son admirable générosité et sa bonne foi sincère. Daguesseau a résumé sa longue carrière par un mot con-

(1) Les factums et les placards injurieux pleuvaient : par l'un d'eux on promettait 100,000 livres à qui retrouverait l'honneur de l'Archevêque.

signé dans ses mémoires. « Le Cardinal de Noailles étoit accoutumé à se battre en fuyant et il a fait plus de belles retraites que de belles défenses. » Et le président Bouhier, dans une lettre à Mathieu Marais, reconnaît sans hésiter que le prélat s'était acquis par ses vertus « la sympathie publique », blâmant seulement « ses variations, dont on aurait pu faire une histoire aussi grosse que celle de feu M. Bossuet », et qu'il explique cependant par sa timidité naturelle.

CHAPITRE XV

Le Cardinal de Noailles et son frère. — Jeunesse turbulente de Gaston de Noailles. — La duchesse de Noailles. — Lettre du Cardinal à son frère avant sa nomination à Châlons. — Soumission du nouvel évêque à son frère. — Son zèle. — Sa résidence exacte. — Il ne prend pas aussi ardemment position que son frère. — Celui-ci l'admoneste vivement. — Son ultimatum. — Gaston cède. — Le Jansénisme très en faveur à Châlons. — Correspondance de Gaston avec son frère. — Son administration. — Détail curieux. — Il craint des mesures violentes. — Réduction de sa maison. — Ses retraites à Hautvillers. — Appréciation de Télémaque par les deux frères. — Les reliques de saint Nombril à Châlons. — Mort de l'évêque. — Son frère arrive, trop tard.

Jean-Baptiste-Louis-Gaston de Noailles naquit aussi au château de Teyssières, mais dix-huit années après Louis-Antoine qu'il considéra toujours avec un respect presque filial. Entré dans les ordres de bonne heure, il reçut du roi la collation de la Domerie d'Aubrac, quand le Cardinal la résigna, puis successivement les abbayes de Haute-Fontaine qu'il échangea contre celle de Montiéramey, et de Hautvillers. A vingt-sept ans il fut appelé à l'évêché de Châlons-sur-Marne (20 mars 1696).

Nous avons dit que le Cardinal traita toujours en père, et en père assez sévère, son jeune frère. Nous allons le prouver à l'aide de sa correspondance, qui nous montrera en même temps comment un évêque attentif à ses devoirs entendait alors son rôle, et qui prouvera aussi que de Paris, l'ancien évêque de Châlons ne cessa de s'occuper des affaires de son premier diocèse. Lui-même a soin de nous l'apprendre. « Je veux bien être toujours évêque de Châlons, écrit-il de Conflans à son frère le 17 mai 1704 ; l'intérêt que vous y avez et l'affection que j'ai pour votre diocèse m'y porteront toujours quand vous aurez besoin de moi. »

Il paraît que dans sa première jeunesse Gaston de

Noailles montra des dispositions assez turbulentes et s'accommodait médiocrement des petites privations que devait lui imposer la carrière sacrée à laquelle il était destiné. Les lettres suivantes le constatent et montrent en même temps comment son frère le moriginait. Il paraît même que le jeune prêtre ne donnait pas toute satisfaction à sa mère, qui du reste semble l'avoir tenu assez sévèrement (1).

Châlons, 4 janvier 1685.

« Il faut que vous soyez bien tendre aux mouches puisque vous trouvez que je vous ai grondé dans ma dernière lettre. Je vous ai dit ce que je savois sûrement, que vous paroissez occupé de trop de choses et pas assez tranquille sur le logement que vous aurez après votre philosophie. Je ne trouve pas mauvais que vous aimiez les mathéma-

(1) Nous devons dire quelques mots au moins de cette femme d'une rare distinction et d'une haute vertu. Fille d'Antoine Boyer, seigneur de Sainte-Geneviève « qui n'étoit rien », dit Saint-Simon, elle avait du moins pour mère une Wignacourt, nièce de deux grands-maîtres de Malte, ce qui explique pourquoi l'un d'eux intervint pour obtenir du Pape la délivrance gratuite des bulles de l'archevêché de Paris— ce qui représentait une somme de 30,000 livres. — Mazarin la choisit en 1657, comme dame d'atours de la reine mère. « C'étoit, écrit encore Saint-Simon, une femme d'esprit, extrêmement bien avec le roi et la reine, d'une vertu aimable, et toute sa vie dans la piété quoique enfoncée dans la Cour et dans le plus grand monde. Dès qu'elle fut veuve (1678), elle se retira peu à peu du monde, et bientôt après à Châlons auprès de son fils, dont elle fit son directeur et à qui, tous les soirs de sa vie, elle se confessoit avant de s'aller coucher. Elle l'avoit suivi à Paris et elle y mourut dans l'archevêché, très saintement comme elle avoit vécu, et ce fut une grande douleur pour son fils l'archevêque » (22 mai 1697). — Madame de Noailles a laissé de nombreuses traces de sa généreuse piété à Châlons ; elle s'y occupa activement de la maison des Dames repenties ou des nouvelles converties fondée en 1672 ; elle en fit construire la chapelle et la plus grande partie des bâtiments conventuels, et y avait un appartement où elle se retirait souvent ; elle y ajouta, en 1693, le jardin des chevaliers de l'Arquebuse, qui allèrent s'installer dans la rue qui porte actuellement leur nom et où la duchesse leur fit élever un hôtel. Ce couvent situé près de l'ancien séminaire a été démoli seulement en 1853 pour faire place à un bâtiment pour l'administration de l'école des Arts-et-Métiers. En 1686 elle constitua une rente perpétuelle de 500 livres pour l'entretien de trois pauvres du diocèse dans l'hôpital Saint-Maur. Enfin elle créa une maison de sœurs de Saint-Vincent de Paul qui subsiste encore aujourd'hui.

tiques, mais je n'approuve pas que vous demandiez à ma mère pour 20 pistoles d'un trousseau que je ne crois pas nécessaire, parce que vous ne devez pas être un mathématicien de profession..... Tenez-vous l'esprit en repos et croyez que vos intérêts me sont fort chers. »

Châlons, 12 février 1685.

« Il est bon que vous sachiez l'hébreu, mais vous devez donner plus de temps à la Bible et à l'histoire de l'Eglise. Je crois que vos cayers ne sont pas mauvais, mais vous verrez dans la suite qu'il faudra entrer plus avant dans vos traités. Dans les matières de morale, il faut bien se garder de prendre d'autres sentiments sur les probabilités que ceux de Saint-Thomas ; le contraire n'est pas soutenable. »

Châlons, 16 mars 1685.

« Vous devez éviter soigneusement les compagnies où vous n'avez rien à gagner. Ce qui vous est arrivé, ce carnaval, vous fait connoître à quoi on s'engage quand on fait des parties avec certaines gens. Je n'en ai pas été moins touché que ma mère, car je ne souhaite pas moins qu'elle votre bien. Les petits relâchements conduisent aux grands, et quand on veut acquérir une grande piété telle qu'il la faut à un homme de votre profession, on se défend des premiers comme des derniers. »

Vitry, le 24 novembre 1685.

« J'ai été bien fâché de ne pouvoir vous écrire plus tôt à cause de mes affaires qui ont redoublé par le grand nombre de conversions que nous avons ici. J'approuve fort le plan que vous avez fait pour votre conduite et pour votre étude, mais il ne faut pas se contenter de l'avoir en idée. Voyez le plus souvent que vous pourrez l'abbé de Féne-

lon et l'abbé de Langeron et défendez-vous bien des mauvaises compagnies. Je ne vous dirai rien de votre équipage, car ma mère vous en a escrit, et vous a mandé de quelle manière vous devez parler de ces sortes de choses ; ce que vous lui en écriviez n'étoit pas raisonnable et vous lui mettez toujours des termes qui ne conviennent point, comme adieu. Cela ne se dit point aux gens auxquels on doit autant de respect que l'on doit à sa mère, et vous trouverez qu'aucun de mes frères ni moi nous ne nous en sommes jamais servis à son égard, ni de feu mon père ; ainsi je crois que vous ferez bien de changer sur cela, et en toutes choses examiner ce que font de certaines gens. Adieu, mon cher frère ; je le prie de tout mon cœur de vous combler de ses grâces et de vous rendre digne de votre vocation. »

Châlons, 25 mai 1687.

« Je n'ai pu vous répondre plutôt à cause du passage du roi. Vous ne sauriez trop souvent voir les gens qui peuvent vous inspirer l'esprit ecclésiastique sans lequel on se damne dans notre profession. »

Sarry (1), 2 juillet.

« Pourquoi me dites vous que si je veux il ne sera pas impossible de trouver un moyen pour que ma mère vous donne davantage. Je vous assure que ma volonté ne fait ni n'empêche cela. Je vous assure que si je n'avois qu'à vouloir elle vous donneroit beaucoup plus, qu'elle y gagneroit aussi bien que vous, car ce seroit prouver qu'elle auroit davantage. »

Drain, 18 juin 1688.

« J'aurai toujours quelque inquiétude jusqu'à ce que je vous voie pratiquer plus fidèlement que vous n'avez fait

(1) Château des évêques de Châlons, à la porte de cette ville.

jusqu'à présent vos bonnes résolutions. Vous avez bien fait de ne pas aller aux processions du Saint-Sacrement de votre paroisse, puisque vous n'aviez pas pris de mesures avec le curé de Saint-Sulpice. Car en effet il auroit pu vous trouver les cheveux trop longs et trop enflés, comme ils le sont quelquefois. Il est vrai qu'on a proposé à ma mère ce M. le Muz pour vous. Vous devez vous confier davantage à ma mère et à moi et ne pas prétendre choisir vous-même comme il paroît que vous voulez le faire. Il seroit d'un esprit fort difficile de préférer votre jugement au nôtre, il faut que vous baissiez votre ton sur cela et que vous songiez que ma mère vous a donné une liberté dont vous lui devez une grande reconnaissance et que beaucoup de gens n'ont pas approuvée. »

Châlons, 10 décembre.

« J'ai appris avec bien de la joie tout ce que vous me mandez de la manière dont vous avez été reçu à Saint-Sulpice. »

Sarry, 9 juin 1689.

« J'ay bien de la joie que vous ayez obtenu votre dispense d'âge d'une manière si agréable. J'ai lu avec plaisir votre discours, car je le trouve bien ; le latin en est beau à la réserve de *nostram familiam* qui n'est pas une expression noble dans le sens que vous lui donnez : *nostram gentem* l'est davantage... Ma mère trouve que c'est beaucoup que 200 livres pour le peintre de votre thèse : cependant elle a ordonné de vous donner tout ce qu'il faudra (1). »

(1) Déjà Monseigneur de Noailles était mal avec les Jésuites à cause d'un séminaire qu'il voulait créer à Châlons et dans lequel ils prétendirent voir une concurrence à celui fondé en 1560 dans cette ville et dont les Pères avaient depuis

Ecollemont, 27 septembre 1689.

« J'ai reçu votre thèse, je la trouve belle et bien pleine. Mais je voudrois que vous fussiez un peu plus thomiste et plus hardi à soutenir la prédestination *ante prævisa merita*. Votre président (M. de Meaux) n'approuvera pas les sentiments que vous y mettez. »

Sarry, 20 octobre.

« Je suis bien aise que M. de Meaux l'ait signée; je craignais comme je vous l'ai dit qu'il n'en approuvât pas tous les sentiments, parce que je sais qu'il en a de contraires. Mais comme ce sont des matières très problématiques, ils sont tous soutenables. »

Sarry, 4 septembre 1692

« J'ai écrit au P. de la Chaise qui ne m'a pas encore répondu pour lui faire des plaintes sur ce que quelques jeunes abbés de mon diocèse se mettent sur le pied d'être dans leurs abbayes en cravattes et en habit de couleur, surtout l'abbé de Rommecourt (1) qui est presque toujours dans son abbaye de Beaulieu, parce qu'il n'a rien à faire ailleurs, et qui scandalise ses religieux et tous nos prêtres par ses habits et par sa conduite peu ecclésiastique, car quoiqu'il ne soit pas débauché, du moins que je sache, il vit tout à fait en homme du monde; il fut cet hiver à un bal à Sainte-Menehould, où il y avait un grand désordre,

1617 la direction. « Remettez, dit-il à son frère le 30 décembre 1687, au P. de la Chaise cette lettre dans laquelle je me plains de ce qu'a la prière des Jésuites de cette ville il a fait des plaintes au roi du petit séminaire que je fais ici, qu'ils appellent collège mal à propos et qu'ils prétendent par là fort préjudiciable au leur ». Ce projet n'eut pas de suite.

(1) La *Gallia* indique Charles d'Aumont comme abbé de Beaulieu de 1653 à 1695.

et il était en justaucorps bleu ; il va toujours à l'église en cravatte et en habit de toute couleur, hors le noir, même aux cérémonies. Quand il fut parrain d'une cloche il y a deux ou trois mois dans la première paroisse de son abbaye, il fit ses fonctions avec cet habit irrégulier. J'avois proposé au P. de la Chaise, pour l'arrêter et les autres qui ne vont pas si loin, de lui faire ordonner de la part du roi de se retirer dans un bon séminaire de Paris pour y apprendre sa profession, mais sans lettre de cachet et sans bruit. »

Châlons, 5 novembre 1692.

« Je n'ai jamais manqué l'occasion de vous rendre de bons offices auprès de ma mère, et je le ferai toujours, mais elle croit avoir reçu plus de déférence de ses autres enfants que de vous ; comme elle a naturellement beaucoup de tendresse et de libéralité, elle a de la peine de ce qu'il lui paroît que vous croyez qu'elle a manqué à votre égard ; elle fait ce qu'elle peut et elle veut même bien chercher dans la bourse d'autrui ce qu'elle ne trouve pas dans la sienne. Prenez seulement garde aux suites : quand on commence d'emprunter on a de la peine de cesser ; les plus riches ont besoin d'économie (1). »

Châlons, 6 novembre 1693.

« Voilà votre thèse signée de M. de Metz et de moi, mais nos signatures vous seront fort inutiles, puisqu'elle est déjà imprimée. Je souhaite que vous vous en tiriez heureusement ; je vous recommande, par l'intérêt que ma tendresse pour vous me fait prendre à tout ce qui vous regarde, de vous observer dans vos réponses sur les matières de nos propositions, c'est-à-dire de défendre la vérité avec modé-

(1) Au mois de septembre 1693 il était très inquiet de la vacance du siège de Lyon où on prétendait qu'il allait être nommé, ce qu'il ne désirait pas.

ration et le respect dû aux puissances et qu'il ne vous échappe rien de trop vif sur cela. »

Bannes, 26 juin 1695.

« M. Boileau (1) me paraît content de la réponse que j'ai faite à ses difficultés ; il est constant que c'est ignorer les premiers principes de la vraie spiritualité que de douter que l'âme doive être indifférente aux recherches et consolations spirituelles, les pensant, comme il faut, pour ces douceurs sensibles dont Dieu accompagne quelquefois sa grâce, et pour la privation de ces douceurs, c'est la doctrine même de J.-C., puisqu'il disait à ses disciples : *Expedit vobis ut ego vadans nisi enim,* etc... et ce qu'il entendait assurément de sa puissance sensible qui le consolait puisqu'en même temps il leur disait : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consommationem.* C'est donc une imperfection d'être attaché à la présence sensible de J.-C. et la perfection oblige à y être indifférent. »

Châlons, 23 octobre 1695.

« Je loue Dieu de ce que l'on blâme en moi ce qui seroit édifiant chez un autre. Je suis surpris seulement de ce qu'il paroît que vous vous laissez un peu entraîner au torrent. Je ne comprends pas quelles raisons on peut avoir pour trouver mauvais que j'aie de la peine à quitter une épouse avec qui j'ai vécu quinze ans, que je veuille avant de la quitter en finir les principales affaires qu'un successeur ne pourra consommer ni si promptement, ni si utilement. Je sais bien qu'on peut dire que mon nouveau diocèse a de pressants besoins, mais huit jours de plus ou de moins ne gâteront rien pour cette nouvelle église et feroient grand tort à celle-ci. Vous pouvez vous assurer

(1) L'abbé Boileau, l'un des agents les plus actifs du prelat : voir ses lettres publiés par M. Tamisey de la Roque.

que je n'ai point fait de fonctions épiscopales depuis l'arrivée de vos bulles. »

Monseigneur de Noailles s'occupait — et on va voir qu'il continua toujours — des plus minimes affaires de son diocèse : il intervenait pour les choses les plus secondaires et il ne se lassait jamais de répondre aux nombreuses lettres que son frère lui adressa quand il lui eut succédé. Ce dernier ayant eu une difficulté avec son chapitre, réclame une lettre du cardinal qui la lui envoie aussitôt, en lui mandant : « Je souhaite que vous la trouviez bien et qu'elle produise tout le bon effet que vous pouvez désirer » (7 mai 1703). Une autre fois il s'interposa pour procurer à l'un des notables de Châlons une faveur du roi. « Le fils de Mad^me^ de Clozier a eu ce qu'elle souhaitoit : le roi me le dit lui-même pour réveil-matin. C'est une femme de vertu : je voudrois fort pouvoir lui rendre de plus grands services. Son fils paroît sage (1). »

Devenu évêque de Châlons, Gaston de Noailles paraît avoir eu le bon sens de ne rien vouloir faire sans consulter son frère. Saint-Simon nous le dépeint comme « un prélat d'un grand exemple, d'une rare fierté et d'une grande fermeté contre la Bulle Unigenitus. Son savoir et ses lumières étoient médiocres. » Il donna le rare exemple d'un évêque résidant constamment dans son diocèse ; y vivant très religieusement, multipliant avec un zèle vraiment évangélique ses visites dans les paroisses rurales, prêchant souvent, publiant de remarques mandements, qu'il communiquait toujours préalablement à son frère, s'occupant en un mot avec un véritable dévouement de son devoir épiscopal. Saint-Simon nous le montre comme

(1) Blanche Billet, fille d'un receveur général des décimes en Champagne, veuve depuis 1685 de Philippe de Clozier, seigneur de Puitz, écuyer de la grande écurie : elle eut trois fils : M. des Fortelles, receveur général des fermes à Bordeaux ; M. de Soulieres, trésorier de France à Châlons, et M. de Puitz, capitaine au régiment Dauphin, tué à la bataille de la Sessia, en 1734.

fermement attaché au Cardinal dans ses luttes, mais cependant les lettres de celui-ci nous le présentent comme ayant au début cherché à se soustraire à cet entraînement et n'ayant pas assez donné raison à son frère. Gaston de Noailles penchait évidemment vers la conciliation pour pouvoir rémédier à la fâcheuse scission qu'il voyait se former dans son diocèse; il écrivit dans ce sens à son frère à la suite de l'affaire du *Cas de conscience* et ces résistances froissèrent singulièrement le Cardinal, comme on en pourra juger par la lettre que nous allons reproduire et qui est assurément curieuse. L'archevêque y décharge bien son cœur, comme il le dit, et pose à son frère un véritable ultimatum. Rappelons à ce sujet que le Jansénisme jouissait d'une grande popularité à Châlons, où toute la classe élevée en était imbue, et dans le diocèse.

Conflans, le 4 mai 1703.

« Je crois qu'il est temps que je vous parle nettement et que je vous décharge une bonne fois, mais pour n'y plus revenir, mon cœur, qui, je vous l'avoue, souffre beaucoup à votre égard, étant toujours tendre pour vous, quoique le vôtre n'y réponde pas comme il devroit. Je vous dirai donc franchement que vous paroissez avoir des maximes si différentes des miennes et même une si grande prévention contre mes pensées, que je crois qu'il vaut mieux que nous ne perdions plus ni vous ni moi notre temps à nous les communiquer. Vous avez toujours peur que je ne vous conseille pas assez en évêque, qu'il n'y ait de la mollesse dans mes avis, et que je ne vous inspire une conduite trop faible. Vous n'aimez pas les procès, mais vous n'en êtes pas effrayé: ce que je crois prudent vous paroît faiblesse, votre zèle vous fait croire que je n'en ai pas assez et je crains bien que vous n'ayez raison. Je vois en un mot que nous pensons sur tout si différemment, qu'il est

à propos que je n'ai pas seulement la dernière place dans votre conseil.

« Mais il y a un autre article sur lequel la différence de mes sentiments me fait beaucoup plus de peine, c'est sur les affaires de l'Eglise. Je vois bien que sur celle qui fait tant de bruit depuis quelque temps, vous n'êtes pas de l'avis de mon ordonnance. Je vous déclare avec la dernière sincérité que je n'en suis nullement fâché, par rapport à moi, et que je ne vous demande aucune déférence pour mes lumières. J'en aurai même volontiers pour les vôtres, si je les croyois meilleures sur cela. Mais j'ai tout sujet de craindre que ce n'est pas par elles que vous vous conduisez dans cette occasion et que vous ne suiviez celles de gens prévenus, capables par conséquent de vous engager dans leurs préventions et de vous faire prendre un mauvais parti. Je vous demande pour l'amour de vous-même, comme pour le bien de l'Église, d'y penser sérieusement et devant Dieu et de ne vous déterminer qu'après avoir tout examiné. Vous savez bien que je n'ai que trop de raisons d'appréhender que votre confiance pour des gens que vous consulteriez ne vous menât trop loin. N'ai-je pas vu qu'étant sorti de licence Moliniste, et entièrement opposé au Thomisme, ils vous ont fait changer tout d'un coup et aller peut-être au-delà des Thomistes. Est-ce votre étude qui a fait ce changement? Vous n'en avez pu faire depuis. Les affaires et d'autres amusements vous ont trop occupé et les livres pas assez. Vous n'y avez donc pas pris de nouvelles lumières, et ce n'est que leur autorité qui vous a fait prendre si subitement une nouvelle doctrine.

« Il est aisé de deviner qu'ils vous conseilleront dans celle du fameux *Cas de conscience*, aussi bien que les inconvénients qu'ils vous jetteront. Ils méritent assurément que vous y fassiez réflexion. Ne croyez point qu'il n'y ait que les gens livrés aux Jésuites qui soient dans un autre sentiment. M. le Cardinal Le Camus, dont la piété et la capacité doit rendre l'arrêt d'un grand poids, M. de Meaux qui

malgré le déchaînement nouveau contre lui sera digne toujours de respect et de vénération, le révérend abbé de la Trappe dont vous avez mieux connu que moi les grandes qualités, puisque je ne l'ai jamais vu, et feu M. de Sainte-Beuve, dont on a découvert depuis peu une lettre expresse sur cette matière, ce sont tous auteurs graves. Mais de plus ne devons-nous toujours être pour l'Eglise; puisque nous avons l'honneur d'être ses premiers ministres, ne sommes-nous pas obligés de défendre son autorité? N'y a-t-il pas plus de risques à resserrer les bornes de l'obéissance qui lui est due, qu'à les étendre. Voyez, je vous prie, ce que saint Bernard en dit au livre *de precepto et dispensatione*, chapitres 9 et 11, et jugez par là de l'étendue qu'il lui faut donner; pourvu qu'on ne donne pas à l'Eglise une nouvelle infaillibilité sur les faits et qu'on n'exige point cette soumission de foi divine que voudroient les Molinistes, ne doit-on pas être content et se soumettre ensuite avec joie?

« Quoi, on refusera à l'Eglise ce qu'on donne à des particuliers et que l'on se donne à soi-même. On préférera ses lumières et celles de ses amis à celles de l'Eglise? Si elle peut se tromper sur les faits, est-ce que nous et nos amis ne pouvons pas nous tromper aussi? Sans doute bien davantage et sur un fondement aussi faible que celui de sa propre connaissance, on troublera l'Eglise, on lui résistera, on y mettra tout en feu. Où est l'obéissance, où est l'humilité, où est l'amour de la paix?

« D'ailleurs comment se termineront les contestations dans l'Eglise si le silence suffit; comment retiendra-t-on ceux qu'elle aura condamnés, ne sauveront-ils pas toujours le droit par le fait et ne rendront-ils pas les disputes interminables? Il n'en faut pas d'autre preuve qu'un exemple, car combien y a-t-il que celle-ci dure depuis les décisions et combien durera-t-elle encore? Dieu le sait. Mais je vais plus loin que je ne voulois. Mon dessein n'est pas de faire une dissertation. Je ne veux que vous conjurer pour votre propre intérêt et primo pour celui de

votre conscience de bien examiner la matière et de ne point vous déterminer jusque-là.

« Il est fort à désirer que l'union soit entre les évêques, mais elle doit être encore plus entre ceux que Dieu a unis comme nous par le sang aussi bien que par le caractère.

« Cependant quand j'aurai tort, je renoncerai volontiers à cette consolation et vous demande seulement de ne pas me juger sans une pleine connoissance et par vous-même. Je crois aussi que vous devez prendre garde à ne point trop marquer la différence de nos sentiments et de notre conduite. Vous l'avez déjà trop fait connoître et je suis trompé si cela ne vous a pas fait tort dans votre diocèse.

« J'apprends avec déplaisir que vous n'y êtes pas aussi respecté et aussi considéré que vous devriez être. Il paroît par le canonicat qu'on vous a refusé pour l'abbé de Vauciennes et je crains bien qu'il n'y paroisse encore dans l'élection de votre nouveau Doyen. Si on nous croyoit plus unis, cela iroit peut-être autrement; ceux qui ne vous aiment pas font valoir contre vous ce défaut d'union et s'en servent pour décrier votre conduite, quoique je la croie aisément meilleure que la mienne.

« Je ne sais même si l'abbé d'Orsanne n'en a pas un peu de peine et si cela ne contribue pas à celle qu'il a de demeurer avec vous. J'en suis très fâché et je fais ce que je puis pour vous l'attacher, mais s'il ne trouve envers vous ce qu'il peut désirer sur cela, je n'en viendrai pas à bout. Il ne faut point vous flatter; il n'y aura point d'homme libre comme lui auprès de vous qui ne soit embarrassé de nous voir dans des sentiments et des routes opposées. Je vois que l'on croit cette opposition si grande qu'il y a des gens qui ne doutent pas que, si nous nous trouvions tous deux dans une même assemblée, elle n'éclatât tout à fait. Je ne veux pas le croire encore, mais nous devons, et vous et moi, en éviter autant que nous pourrons l'occasion, et ôter cette joie à nos ennemis qui en tireroient un grand avantage contre nous. Il est nécessaire que nous y pensions

tout de bon l'un et l'autre pour ne pas tomber dans cet inconvénient, qui seroit une espèce de scandale fort fâcheux pour nous et même pour le bien de notre ministère.

« Je ne vous demande rien pour moi sur cela. Je vous en parle sans chagrin et pour la dernière fois de ma vie. Je vous avoue que j'aurois fort souhaité plus de correspondance de votre part. Je m'attendois que vous seriez la consolation de ma vieillesse qui approche. Vous ne l'avez pas voulu. Dieu ne l'a pas permis pour un plus grand bien sans doute; je m'y soumets de tout mon cœur. J'ai pris mon parti, je n'y pense plus et je ne cherche que votre bien : pourvu que vous le fassiez et que nous servions l'Eglise l'un et l'autre, comme nous devons, je serai très content.

« Ne soyez plus en peine du comte d'Ayen. Il paraît que Dieu lui ouvre les yeux, il veut songer tout de bon à son salut et réparer le passé. Il a fait une confession générale à Pasques au curé de Versailles qui en est très content, et il est parti de Conflans samedi avec de très bons sentiments. Priez pour lui afin que cette grâce naissante se fortifie et qu'il vive à l'avenir en chrétien. Le baron d'Obrebach n'est plus dans la maison. Mon frère l'a connu un peu trop tard à la vérité. Je ne commettrai point votre ami.

« Le Président Croizet vint avant-hier me témoigner de nouvelles douleurs de ce que vous avez envoyé à sa sœur, pour la punir, croit-il, une huguenote, et que vous n'avez pas voulu l'en délivrer quelques instances que vous ait fait votre intendant qui est son cousin germain dont il m'a montré la lettre. Je vous avoue que je croirois la force épiscopale mieux placée dans d'autres occasions, et que la charité qui doit être au-dessus de tout dans notre caractère pourrait être exercée dans ces cas-là, aussi bien qu'une certaine complaisance qui fait des amis, au lieu que le refus les éloignent fort. J'adoucis autant que je peux M. Croiset: il est véritablement fâché.

« Je le suis d'être obligé d'écrire des choses qui vous feront de la peine, mais je le dois faire une fois pour toutes et n'y revenir de ma vie. Je vous le promets et le tiendrai, je vous l'assure, très exactement. Je vous conjure d'y penser et je ne laisserai pas d'être toujours au fond le même pour vous. Il n'y aura pas d'occasion essentielle où vous ne me trouviez aussi zélé pour votre service, et ma tendresse pour vous n'en aura que plus de mérite n'étant pas soutenue par les agréments que la vôtre devoit me produire. Je m'en priverai volontiers puisque cela vous convient et serai toujours, mon très cher frère, tout à vous. »

Gaston de Noailles n'avait pas un caractère à résister à une pareille pression de la part d'un frère qu'il avait toujours eu l'habitude d'écouter comme un père. Il céda, comme le prouve la lettre suivante du cardinal qui constate que sa verte semonce avait produit ses fruits. L'évêque de Châlons ne quitta plus la ligne de conduite qui lui avait été si rudement indiquée. Le chroniqueur Buvat nous apprend, à la date du 17 décembre 1716, que c'est à lui que Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, s'adressa pour le prier de ne « pas perdre de vue son frère, afin que S. E. ne se laissât pas aller à l'acceptation de la Constitution, quand même la cour de Rome donnerait des explications. » Voici la lettre de l'archevêque.

Conflans, 1er juillet 1703.

« Je reçus hier votre grande lettre et deux jours auparavant celle que vous m'avez écrite depuis. Je tâcherai de répondre à la première par Seneuze, non pour entrer de nouveau en matière, car en voilà assez, mais pour vous éclaircir sur certains faits sur lesquels il est bon que je m'explique. Je vous dirai seulement ici que j'ai bien de la joie des dispositions où vous me paroissez à mon égard, que plus elles seront dans votre cœur, plus elles me consoleront, et que loin de vous demander trente pas pour

un de ma part, je ne vous demande que de répondre à ce que je ferai. J'ai toujours désiré une correspondance parfaite avec vous et j'y contribuerai toute ma vie du meilleur de mon cœur. Vous pouvez compter sur cela et vous en verrez toutes les preuves qui dépendront de moi, pour peu que vous vouliez y mettre de votre côté. »

Les lettres postérieures nous montrent Gaston de Noailles inébranlablement attaché à son frère, suivant sa fortune, compromis avec lui et soutenant comme lui courageusement la lutte. Le 24 avril 1711, il lui écrit. « Je reçus hier une copie de la lettre de deux évêques au roi (1), je l'ai lue avec les sentiments qu'elle mérite. Vous voilà donc hérétique, fauteur et chef de sectaires, abusant de l'autorité de votre siège pour soutenir l'erreur et la révolte. » Il ajoute que la veille il avait présidé une assemblée de Doyens et de Promoteurs « où les entretiens particuliers que j'eus avec eux ne m'ont guère consolé ». De l'abbaye de Hautvillers où il s'était retiré à cause des difficultés pendantes à Châlons, il adressait, le 10 février, au Cardinal une lettre en chiffres, pour lui dire toute l'inquiétude que lui causait la situation faite à ce dernier. Le 4 octobre, du même lieu et par lettre encore chiffrée, il mande avec satisfaction : « Tout le monde approuve votre fermeté et votre conduite, et je me suis acquis le cœur de tous les Châlonnois qui croyent que leur évêque avoit bonne part à cette attitude. Les Jésuites sont fort mal vus » (2). Nous trouvons ensuite deux lettres qui ont une réelle importance pour préciser les opinions de Monsei-

(1) De la Rochelle et de Luçon.

(2) L'abbaye d'Hautvillers, sur un riche coteau de la vallée de la Marne en face d'Epernay, possédait un des meilleurs vignobles de la Champagne. L'évêque ajoute dans cette lettre : « Nous sommes ici dans l'abondance, on me menace de 800 pièces de vin. Le P. Pérignon croit qu'en gardant une provision pour deux ans, j'en vendrai pour 40,000 livres. Je tenterai au moins de faire un bon usage du bien que le Seigneur m'envoie. » On sait que le P. Pérignon, moine d'Hautvillers, est celui qui découvrit la manière de rendre le vin de Champagne mousseux.

gneur de Châlons et prouver que l'attachement qu'il portait à son frère, et qui lui faisait sentir vivement les difficultés qu'on lui suscitait sans cesse, dirigeait absolument son esprit. « L'évêque de Troyes écrit-il au mois d'octobre 1714, commence à montrer quelque courage : il a attiré dans son diocèse un jeune ecclésiastique de Reims persécuté par les Jésuites qui l'empêchèrent de soutenir devant l'assemblée Provinciale une thèse de licence dédiée à l'archevêque : il lui a donné la direction du Petit-Séminaire. Il n'en faut pas plus dans ce temps pour que lui et son diocèse deviennent Jansénistes. J'ai lu le livre de M. de Cambrai. Je trouve des endroits très beaux; mais dès qu'il sort de la voie ordinaire et des sentiments communs, il tombe dans le galimatias : on y retrouve tous les principes du livre des Maximes des Saints et beaucoup de madame Guyon ». Le 12 août 1715. « Je suis indigné des menaces qu'on ose vous faire. Dieu ne laissera pas impunis les auteurs de pareils desseins, ceux qui les publient et ceux qui concoururent à les faire exécuter. Leur temps court et l'éternité les suivra. Qu'il seroit heureux pour vous de changer toutes vos qualités en celle de *Vinctus Christi Jesu :* vos chaînes et vos liens ne me feroient pas rougir ; je les baiserai avec une tendresse religieuse et je remercierai Dieu de tout mon cœur avec une parfaite reconnoissance s'il me rendoit digne d'y avoir quelque part ». Et encore le 16 août. « On porte en ce temps à l'excès l'autorité du pape et du roi. Nous avons en tête des gens qui ont surpris la religion de l'un et de l'autre, qui sont ennemis de toute justice et qui veulent obtenir par l'excès de leurs violences ce qu'ils ne peuvent obtenir par la force de leur raison. Dans cette situation j'aime mieux être accablé et périr sous leurs coups que de leur céder. Tout ce qu'ils agréeront me sera toujours suspect à moins qu'un miracle de la grâce n'ait converti leur cœur. Je n'y vois nulle apparence. »

Enfin cette lettre, du 19 novembre 1719, donne de pré-

cieux renseignements sur l'état des esprits dans le diocèse; l'évêque revenait de passer une journée à Sillery (1), chez le marquis de Puisieux, où l'on avait parlé au mieux de son frère. « Si j'étois aussi sûr du plat pays, que des curés et du corps ecclésiastique de la ville, je n'aurai pas de peine à vous répondre sur la question que vous me faites au sujet de l'appel. Le doyenné de Bussy a adhéré unanimement aux deux appels; il y a dans les doyennés de Coole, Vitry et Possesse quelque mouvement à craindre : un peu du côté de Joinville à cause des Capucins. La saison est trop avancée pour un synode. J'ai envie d'envoyer mes mandements, de recevoir les adhésions qu'on m'apporte de bonne volonté et de remettre à la belle saison d'aller dans les doyennés où il y a quelques gens effrayés de l'appel. De tous les ecclésiastiques du diocèse, je ne crois pas qu'il y en ait plus de quarante dans ce cas-là. »

Il est temps maintenant de revenir plus directement au rôle de Gaston de Noailles dans son diocèse, et de montrer comment il le gouvernait sous la direction de son frère. Il écrivait régulièrement au Cardinal pour lui rendre compte de sa conduite et prendre à l'avance ses conseils. Ces lettres sont écrites à mi-marge avec la réponse du Cardinal en regard de chaque paragraphe. C'est un chapitre intime de l'histoire du diocèse de Châlons, absolument inédit et assurément fort curieux. On y verra avec quel soin nos anciens évêques s'occupaient de leurs ouailles et quel zèle ils déployaient dans toutes ces délicates questions d'administration et de doctrine. C'est en même temps un tableau exact du rôle des évêques à une époque où on se plaît à les montrer si peu occupés de leur ministère.

Châlons, 25 décembre 1698.

Il vient de régler les affaires du bureau extraordinaire

(1) Village à douze kilomètres de Reims, sur le Vesle, où était le château du marquis de Sillery.

de charité (1), et est très satisfait des membres qui le composent ; on donnera aux indigents du pain, du froment et avoine ; on a réuni 38,500 livres, mais il y a 1,100 ménages à secourir sans compter les honteux. La dernière semaine on a pu distribuer 730 miches de pain. Quelques bourgeois seuls se plaignent parce qu'on n'a pas accepté leurs offres qui n'atteignaient qu'aux deux tiers de la somme donnée en 1693. Il est urgent de s'occuper de l'affaire des manufactures et de pousser M. de Champlain au sujet de l'établissement projeté à Châlons. — Il envoie à son frère une lettre pour remercier Madame de Maintenon pour son aumône. — Il approuve sa déclaration. — Regrets sur ce que les évêques ne puissent pas déplacer les curés en leur donnant des pensions suffisantes. — Plaintes contre les juges-consuls qui ruinaient la juridiction de la prévoté. — L'intendant (2) ne peut être utilement consulté au sujet du traitement des nouvelles converties. — Il hésite à choisir pour un archidiaconé vacant entre les abbés Lallemant, de Ville, d'Argentré et Wiriot.

7 janvier 1699.

La misère augmente, surtout dans les campagnes : inondations depuis le mois de septembre : les paysans vivant d'orge et de seigle, gardant le blé pour les semailles de mars ; deux femmes à Avize accouchées d'enfants morts par excès de misère. Il faudrait envoyer du blé de Barbarie. Les voleurs pullulent. On retarde trop l'organisation des ateliers publics. Le jeune Maupeou doit lui apporter prochainement une nouvelle aumône de Madame de Maintenon. — « J'écrirai à Madame de Maintenon, quand vous le

(1) Le premier bureau des pauvres fut créé à Châlons en 1551 ; réorganisé le 9 février 1635.

(2) Michel Larcher, marquis d'Olisy, baron de Baye, nommé le 24 décembre 1691, prit en 1700 une présidence à la cour des comptes ; mort en 1715. — Très influent à cause de sa proche parenté, par son aïeule, avec les Pontchartrain.

jugerez à propos. Je crains, grâce à Dieu, un tel commerce : l'homme est faible; il s'accoutume aisément à s'appuyer sur la créature, et à se flatter trop de la bonté d'une personne de ce rang. » — Il a partagé entre les doyennés les 204 louis reçus d'elle, les 1,000 données par le sieur Roinette, les 2,000 prélevés par l'Intendant sur l'amende infligée par arrêt du Conseil à M. Berthelot de Pléneuf. — Demande des instructions au sujet des frais d'enregistrement des armoiries des ecclésiastiques (1), mais avec l'intendant on ne peut compter pouvoir prendre de mesures : « il va trop vite et a trop d'humeur. » Pour être agréable à son frère il a donné l'archidiaconé à M. de Thuisy (2) au grand regret de l'abbé Habert.

19 janvier.

Il vient d'ouvrir la mission de Sarry, fondée par M. Mereault, composée de MM. Peronne, Deu (3) et Fondelin. — Il voudrait obtenir la reconnaissance officielle du

(1) Voici une intéressante lettre écrite à ce sujet par le cardinal à l'abbé Laigneau le 16 février 1699. « Je souhaiterois que M. Gautier et mon frère s'entendissent mieux pour les armoiries; le premier auroit pu faire avec M. de Châlons ce qu'il a fait depuis longtemps avec M. de Reims, et ce qu'il sait que plusieurs intendants ont fait avec les évêques. Mais s'il a eu des raisons de ne pas le faire, il n'en a point eu de faire faire à ces curés de Châlons à portion congrue les exécutions qu'il a ordonnées contre eux, et au curé de Saint-Alpin qui est une espèce de domestique de M. de Chaulons. Vous avouerez que ce procédé n'est pas d'un homme qui veut être de nos amis. Je ne sais quels ordres il a dit avoir reçus, mais je sais bien que M. de Pontchartrain et M. de Breteuil m'ont assuré lui en avoir envoyé de très forts pour décharger les curés à portion congrue et que le roi lui-même vouloit qu'on allât plus loin. »

Antoine Laigneau, fils du bailli de Châlons, fut tonsuré à onze ans : docteur en Sorbonne, il occupa les postes les plus importants du diocèse; il fut doyen du chapitre, vicaire général, abbé de Haute-Fontaine.

(2) Charles Goujon, fils du marquis de Thuisy, et de Anne de Nettancourt-Haussonville, mort à Autry (Ardennes), le 2 février 1724.

(3) Nicolas Deu, chanoine de la cathédrale (1645-1718), frère de Charles Deu, doyen du chapitre et de M. Deu de Vieux-Dampierre, écuyer, président du baillage et du siège présidial, mort en 1714.

bureau des pauvres : les plaintes transmises par son frère au président ont produit bon effet sur l'Intendant, « qui est mortifié et embarrassé ». Ce dernier, retenu par la goutte, lui a dépêché immédiatement le doyen du chapitre pour le prier d'écrire à Paris que la meilleure intelligence régnait entre eux.

31 janvier.

Il se félicite des excellents sermons de l'abbé d'Orsanne (1) dans les retraites qui viennent d'avoir lieu à Châlons. — Le maire est trop indifférent dans l'affaire des pauvres : une petite lettre de réprimande du roi serait utile (2). La politique de nos citadins fait faire beaucoup de difficultés au sieur de Champlain qu'ils voudraient forcer à garantir un certain nombre de métiers dans la ville. « Cela commence à être suspect à nos façonniers : ils craignent de ne plus être maîtres de tyranniser leurs ouvriers comme autrefois. Cela me peine beaucoup. Je suis honteux de le voir si peu attentif au bien public et attentif à leurs intérêts particuliers. » On parle d'embellir le Jard (3), à propos des ateliers publics.

6 février.

Réitère ses instances pour les pauvres qui souffrent de ces retards ; il y est engagé de sa bourse et de son crédit : il recourra au besoin à Madame de Maintenon. L'irrita-

(1) Antoine d'Orsanne dont le nom est revenu si souvent dans ce travail, dut sa carrière au Cardinal qui l'avait amené avec lui à Châlons et plus tard le rappela à Paris comme chanoine, grand archidiacre et secrétaire du Conseil de conscience. Il fut l'un des plus ardents adversaires de la Bulle et publia de nombreux travaux à ce propos, notamment le fameux Journal. Après la soumission du Cardinal, l'abbé Dorsanne quitta l'archevêché, se retira aux Incurables et y mourut de chagrin, dit-on, le 13 novembre 1728.

(2) M. Gayet, seigneur de Plagny, en exercice depuis la création de la charge de maire royal en 1693.

(3) Ce ne fut qu'en 1770 que l'Intendant Rouillé d'Orfeuil fit restaurer cette belle promenade de Châlons.

tion croît contre l'Intendant « qui tourmente cette pauvre ville tant qu'il peut » : il a contraint le maire à imposer sans cause les logements militaires aux membres du Présidial.

16 février.

« J'use beaucoup d'huile avec les bourgmestres qui viennent à moi quand ils en ont besoin et me laissent quand ils croyent pouvoir se passer de moi ». — L'Intendant excède tout le monde par ses rigueurs ; « chacun sort contristé de chez lui et souvent on vient se consoler à l'évêché. » Il presse son frère « l'épée dans les reins » de présenter son mémoire sur les suppressions de la mairie. Satisfait que l'archevêque approuve le projet d'embellissement du Jard. — Il a adressé à Madame de Maintenon un mémorandum relatant sa conduite dans l'affaire des pauvres depuis le mois de septembre précédent. Les ouvriers languissent faute de travail. Il sollicite de petites abbayes pour les abbés Laigneau, et d'Orsanne.

25 février.

Il a fait imprimer l'arrêt pour le bureau des pauvres. — L'Intendant est froissé que les bourgmestres soient venus plusieurs fois se plaindre à l'évêché de son autorisation à laisser sortir les blés; une démarche de politesse a tout aplani : au fond il mortifie tout le monde et nuira aux intérêts du roi. Il demande l'abbaye de Montiérender, ne pouvant subsister malgré toute son économie et ayant beaucoup de dettes.

7 mars.

Consternation de la ville au sujet de la lettre de cachet obtenue par l'Intendant contre le maire, M. Sébille (1)

(1) Nicolas Sebille, seigneur de Bojacourt.

gouverneur municipal et M. de Vaux (1), conseiller de ville : il regrette de n'avoir pas été prévenu et qu'on en use toujours ainsi avec lui. L'attitude de l'Intendant l'effraie : il est brusque, emporté, n'a pas beaucoup de religion ou du moins n'en donne pas de marques : ne s'occupe pas des nouveaux convertis : ceux de Saint-Germain-la-Ville vendent tous leurs biens et se préparent à partir (2) : les enfants ne vont pas à l'école. L'Intendant est opposé aux travaux publics.

16 mars.

Il est à Sarry pour se reposer et rendre compte à Dieu de ses trois années d'épiscopat. Prie son frère de s'employer au rappel de MM. Sébille et de Vaux. Il a réduit sa maison à un cocher, un maître d'hôtel, un cuisinier, un valet de chambre, un portier, trois laquais, un postillon, un savoyard et sa nourrice. Il garde seulement six chevaux de carrosse et deux de selle qu'il n'a pas vendus ; sa table est frugale. Quels retranchements pourrait-il encore faire ?

1er avril.

« Ne dira-t-on rien dans nos assemblées de la forme dont on a procédé dans l'affaire de M. de Cambrai ? Les évêques assemblés ne doivent-ils pas protester contre la manière insolite dont cet archevêque a porté sa cause à Rome ? Et le jugement qui n'a pas été rendu par des commissaires sur les lieux ? Cela n'est-il pas contraire aux libertés de l'église gallicane, et ne les soutiendrons-nous que quand nous serons fâchés contre la cour de Rome ? De quelle manière faut-il parler de M. de Cambrai ? » — L'Intendant

(1) Paul de Corvisier, Sr de Vaux, avocat du roi au bureau des finances.

(2) Il y avait dans ce village, voisin de Châlons, un groupe protestant assez nombreux depuis l'origine de la réforme.

[illegible]nd d'agir contre les nouveaux convertis (1). — Urgence déte[illegible] l'Intendant l'ordre de s'entendre avec l'évêque d'envoyer a[illegible]nt des maîtres et des maîtresses d'école. pour l'établissem[illegible]

25 mars.

[illegible]lée synodale

Il rend compte de sa présence à l'assemb[illegible] est de Reims. « Vous savez que la politesse de l'archevêque [illegible] toujours accompagnée de quelques traits rudes et brusques, mais le cœur est bon. Il doit vous envoyer le procès-verbal de notre assemblée. Vous verrez mieux par cette pièce ce que nous avons fait que vous ne le sauriez par cette lettre. Vous trouverez le fond du procès-verbal bon, les monuments de la tradition qui y sont employés, bien choisis. Nous le trouvâmes en arrivant presque tout dressé. Personne de ceux qui composoient l'assemblée n'a été content de la manière de procéder.

« Nous arrivâmes vendredi au soir à un quart d'heure les uns des autres. Après une légère conversation avec notre métropolitain et la lecture de l'éloquente et inintelligible procuration de M. de Noyon, on nous renvoya bien poliment chacun dans l'appartement qui nous étoit destiné, et on s'enferma jusqu'au souper, après lequel on arrêta que M. l'archevêque diroit la messe le dimanche et que nous y communierions comme vous l'avez pratiqué. Le samedi matin nous ne fîmes encore rien pour l'affaire qui nous assembloit. Sur les trois heures après midi, nous commençâmes à conférer jusqu'à cinq heures et demie : la conférence ne fut autre chose que la lecture que nous fit l'archevêque du projet de procès-verbal qu'il avoit dressé, en nous montrant dans les livres les passages qu'il en avoit tirés. Vous pouvez juger quelles remarques on peut faire, n'ayant pas d'autre communication de cette pièce. J'en fis quelques-unes néanmoins que la Compagnie voulut bien

(1) Son frère lui répond : « Il n'y a plus rien à dire sur cela : le ministre, son cousin le soutient. J'en parle souvent cependant et en parlerai encore. »

approuver. Le dimanche matin après la messe, nous nous assemblâmes dans le grand appartement. La séance dura deux heures : en lisant les bulles on confronta les vingt-trois propositions et on raisonna sur chacune en particulier, en peu de mots et sans beaucoup approfondir. Après quoi l'archevêque, au lieu de proposer la matière et de prendre nos voix, lut encore le procès-verbal d'un bout à l'autre. On fit encore quelques nouvelles remarques, on ajoutoit quelquefois des passages qu'on lisoit. Jamais nous ne pûmes porter l'archevêque à mettre les acclamations et le Te deum comme vous l'avez fait. Nous avons bien écrit et mal procédé. Cette manière d'agir est peu dans les règles : il y a beaucoup trop de précipitation, et c'est faire peu d'honneur à ses confrères et mépriser toutes leurs lumières et leurs conseils. S'il nous eût au moins donné des copies de son projet à notre arrivée, nous l'eussions lu à tête reposée et fait nos réflexions, et nous eussions tenu dimanche nos séances avec plus de décence ; on auroit pu appeler cela discuter la matière, cela sentiroit l'assemblée ecclésiastique. Je ne puis que me louer des évêques qui s'y sont trouvés et de MM. les abbés de Mornay, député de M. le cardinal de Janson, et de Pomponne.

« Je voulois parler à l'archevêque des nouvelles réunies et que nous prissions tous la même mesure à leur égard. Il m'a été impossible de le faire entrer en matière à ce sujet. M. Larcher se vante qu'il entre dans ses maximes.

« M. de Reims nous a demandé nos suffrages pour être député de la province avec son neveu. Il faut qu'il n'agisse pas si cavalièrement à l'assemblée générale qu'à celle d'où nous venons.

« J'ai rencontré aux Petites-Loges (1) le gardien des cordeliers de Chaalons qui m'a appris que le chapitre l'avoit déposé honteusement à la sollicitation du Père Le Chauve.

(1) Village à moitié chemin de Reims à Châlons, où l'évêque dit avoir commencé sa lettre.

J'en suis fâché, car c'est un bon religieux. Ils ont rétabli le P. Pinson dans la charge de sacristain, ce qui lui donne lieu de confesser quoique interdit. Vous m'obligeriez de faire retirer d'ici les PP. Le Chauve, Pinson et Robin, tous cordeliers qui ne font que du mal dans la maison. Je leur ferai signifier en attendant un interdit afin qu'on ne continue plus d'y aller à confesse et faire cesser l'abus qui se fait des sacrements dans cette maison. »

Châlons, 9 octobre.

Il est rentré de la veille. « Télémaque m'a tenu assez mauvaise compagnie en chemin. J'en suis à la tempête qu'il essuya sur le vaisseau d'Adoan. J'y trouve de beaux principes de gouvernement et des maximes solides répandues dans le corps de l'ouvrage. Mais le style cause de l'indignation, il est poétique à l'excès. Je n'y vois rien d'admirable. Les descriptions sont trop détaillées, et le livre me paraît très dangereux et peu propre à inspirer à un jeune homme une éducation chrétienne » (1).

21 octobre.

« Le nouvel édit du roi pour la création de lieutenant de police désole le lieutenant général et étonne mes officiers ; s'il a lieu à Chaalons la prévôté et l'échevinage sont anéantis et mon baillage est détruit en partie... » Il écrit au contrôleur-général pour être exempt de cette mesure et sollicite 4,000 livres pour faire une mission dans le diocèse.

1er novembre.

« M. Larcher sort d'ici et m'a appris qu'il étoit révoqué. Il est surpris et affligé de ce coup. » — Demande à son

(1) Réponse : « Télémaque n'est pas digne d'un prêtre et ne convient pas à l'éducation d'un prince qu'on voudroit élever chrétiennement. »

frère de faire réduire le nombre des conseillers de ville pour en exclure les merciers.

13 novembre.

L'Intendant est revenu à cause du passage du duc de Lorraine. On parle de son rétablissement, ce qui alarme ceux qui ont parlé indiscrètement de lui. Le lieutenant général (1) en fit un feu de joie à sa porte (2).

29 novembre.

M. Larcher est venu longuement le fatiguer, prétendant que l'archevêque de Paris était cause de sa disgrâce et priant humblement son frère d'intervenir et de faire remettre à Madame de Maintenon un mémoire justificatif. L'évêque croit qu'on a exagéré les choses à son égard, mais il est en défiance et voit là-dessous « un panneau » contre les deux frères.

21 décembre.

Le nouvel intendant (3) est arrivé et est descendu à l'évêché ; il paraît disposé à vivre en bonne harmonie. Sa femme parle beaucoup. « L'esprit et la figure n'ont rien de bien agréable (4). »

1er janvier 1700.

La duchesse de Lorraine partit la veille à sept heures du matin ; elle arriva à trois heures et demie. Si trois de ses

(1) Georges Fagnier Sr de Vienne, président trésorier de France, lieutenant général du Présidial, depuis 1697. Mort à Paris en 1735. Un de ses fils l'abbé de Vienne fut vicaire général de Châlons et conseiller au parlement.

(2) Réponse. — « Il ne sera sûrement pas rétabli ou les choses changeront bien. Le lieutenant général perdra ses fagots. »

(3) Jean-Baptiste de Pommereu, marquis des Riceys, conseiller au Parlement, remplacé dès 1703 par M. d'Harouis.

(4) Marie Bernard, fille d'un maître des comptes de Dijon.

carrosses ne se fussent rompues et que madame d'Etoges (1) ne l'eût pas engagé à prendre le dîner qu'elle lui avait préparé, elle fût arrivée à une heure. « Les repas qu'on a donné à M. l'Intendant ont si bien dégarni Chaalons de gibier que je n'ai pu rien trouver. Je lui donnai cependant à souper et on servit une seconde table pour sa suite, dont on a paru content. La princesse trouva bon ce qu'on lui servit et elle mangea très bien. M. de Lorraine vint à dix heures du soir lui rendre une visite ; ils passèrent la nuit ensemble, il avoit pris toutes les précautions possibles pour n'être pas connu et pour la surprendre. Il partit le matin avec elle. Aujourd'hui, ma chambre, la salle et l'antichambre n'ont pas désempli jusqu'à cinq heures. Presque toutes nos dames de Châlons sont venues, je n'y en avois jamais tant vues, d'où je conclus qu'elles s'apprivoisent avec moi. » Il renouvelle ses instances pour les charges de police : il offre de payer tout ce qu'il faudra, en redoutant l'humeur du lieutenant général qui serait capable d'aller jusqu'à sacrifier 100,000 livres. « Le nouvel intendant fait beaucoup d'honnêtetés à tout le monde : il ne fait pas paraître un grand esprit, cela sent un peu le badau. Je n'omettrai rien pour bien vivre avec lui. Je doute qu'il gagne l'estime et la confiance de nos Champenois. » — Il n'approuve pas le mariage projeté entre Mademoiselle des Forges de Germinon et M. de Lechelles. « MM. de la Neuville, le marquis de Lansson, neveu de M. du Charmel, et M. de Lechelles sont sur les rangs. M. de Nettancourt pourroit vous en parler : le dernier devoit vous consulter sur ce mariage. Il est fort épris de la demoiselle, mais je crains que cela ne fit tort à l'un et à l'autre, qu'on ne donnât un mauvais tour à cette alliance de deux nouveaux réunis qu'on dit avoir été concertée en Hollande par la mère du cavalier, et par la grand'mère de la demoi-

(1) Marie-Jeanne de Ronville, fille d'un lieutenant-général des armées navales, mariée à Anne Saladin d'Anglure.

selle à laquelle tous les mauvais réunis du pays prennent intérêt. Il y a toujours du péril dans de pareilles alliances pour la foi des uns et des autres. Toutes ces raisons m'ont porté à dissuader le cavalier lorsqu'il m'en a parlé : il en a été frappé, mais la passion est forte. Il m'a dit qu'il vous en écriroit (1). »

8 janvier.

Il se déclare révolté que l'on veuille discuter les droits de l'évêché et que le Présidial se porte partie adverse. Les gens de mauvaise vie seuls ont à redouter la police. Madame de Nettancourt est venue lui parler vivement de M. de Léchelles qui « est d'une passion furieuse pour Mademoiselle de Germinon. On ne sait que penser, lorsqu'on voit un homme devenu en moins de rien par une entrevue passionné presque jusqu'à la folie. » — Ne sait que répondre à Madame du Val d'Osne au sujet de la translation proposée du prieuré à Charenton, le trouvant mieux placé à Vassy.

18 janvier.

Madame de Léchelles le fait vivement solliciter (2); « il est certain qu'on ne lit rien de plus passionné dans les chroniques de l'ancienne chevalerie. »

(1) Son frère lui répond : « On m'a parlé de plusieurs endroits de ce mariage pour M. de Lechelles et avec toutes les instances du monde. M. de Vaubaron s'est joint à M. et Mme de Nettancourt : la passion se trouve dans cette affaire avec le bien : aussi je doute que vous puissiez dissuader le cavalier. Vous ne pouvez pas dans la rigueur empêcher ce mariage : la demoiselle est entrée très jeune dans notre religion et y a toujours fort bien fait ; elle a été longtemps à votre communauté et on y étoit fort content d'elle : ma mère l'aimoit fort. Le cavalier fait son devoir, vous ne pouvez donc les arreter par authorité : si vous croiez devoir le faire, emploiez quelque autre moien et ne vous altérez pas une famille considérable de votre diocèse. »

Marie de Forges, fille de Henri de Forges, seigneur de la Mothe de Courtisols, capitaine de cavalerie, épouse Fiacre de Champagne, seigneur de Léchelles. Elle appartenait à une ancienne famille de Lorraine, fixée par mariage en Champagne au seizième siècle.

(2) Réponse : « Ne vous étonnez pas tant, et n'entreprenez pas de rompre tous les mariages qui commencent ainsi. Vous en auriez trop à rompre. »

Une lacune de sept années se produit malheureusement dans cette correspondance. Nous placerons ici quelques extraits de lettre du Cardinal à son frère qui montrent bien la continuation de l'intimité de leurs rapports.

De Conflans 27 avril 1700.

« Sur le procès-verbal que vous me faites de votre assemblée provinciale, je vois bien que je ne la prendrai pas pour modèle. Je ne trouve pas l'exemple à suivre, quoique je ne m'attendois pas à une grande politesse (1), je n'aurois pas cru que la grossièreté auroit été si loin. J'aurois de la peine à m'en taire, mais je gagnerais peu à en parler. »

Conflans, 13 janvier 1702.

« Je loue Dieu de la bénédiction qu'il a donnée à votre Jubilé et à vos sermons. C'est une fonction particulièrement attachée à notre caractère, et que vous ferez bien de faire le plus possible. Il faut s'y préparer pour se concilier les esprits qui sont devenus trop délicats.

Conflans, 11 mars 1704.

« Beaugier (2) a dû vous rendre compte de la conférence que nous eûmes il y a deux jours chez moi avec M. d'Armenonville sur les affaires de votre conseil de ville. J'y ai fait de mon mieux, mais il n'y a pas moyen d'obtenir au delà de ce qu'on vous a mandé. Il peut y avoir dans cette affaire de grands avantages pour vous et pour vos conseillers de ville. »

(1) De la part de l'archevêque de Reims, Monseigneur le Tellier.

(2) Premier échevin et doyen du Présidial, auteur de Mémoires historiques sur la Champagne. Il y avait alors à Châlons une véritable révolution municipale. En 1702, le roi créa un lieutenant de maire et trois assesseurs; en 1704, un second lieutenant, deux échevins, six assesseurs, deux receveurs alternatif et triennal; en même temps l'édit décidait que la moitié des charges municipales deviendraient héréditaires (février). Les Conseillers en exercice démissionnèrent, mais furent forcés de demeurer provisoirement, l'Intendant les menaçant de les rendre responsables des troubles qui pourraient survenir (24 mars). L'affaire s'arrangea et finalement la ville racheta les charges créées moyennant une somme de 42,280 livres.

Nous ne retrouvons de nouvelles lettres de l'évêque de Châlons qu'à dater de l'automne de 1707. A ce moment il était revenu dans son abbaye d'Hautvillers à cause de certaines difficultés qui causèrent alors une grande émotion dans la ville. De toute ancienneté on y conservait dans le trésor de l'église Notre-Dame une relique dite du saint Nombril, objet d'une dévotion extraordinaire. Son existence était constatée dans un rituel de 1322, et, en 1407, l'évêque Charles de Poitiers en célébra solennellement la translation. Monseigneur de Noailles résolut de mettre fin à ce qu'il considérait comme une erreur fâcheuse pour la dignité de la religion. Un soir, accompagné de quelques notables et d'un chirurgien, il fit ouvrir l'armoire où était conservé le reliquaire, qui fut examiné. On y trouva un morceau d'étoffe rouge et quelques fragments poussiéreux. Le prélat fit dresser procès-verbal et, le 10 mars 1707, soumit ces objets au curé et aux marguillers : aucun ne voulut se prononcer ni signer. Il partit aussitôt après pour Paris en emportant la relique. Cette mesure bouleversa les esprits à Châlons. On dénonça le fait à la Chambre des requêtes du Parlement. L'évêque restitua à la fabrique le reliquaire vide, après avoir obtenu un arrêt du 19 avril lui donnant gain de cause et déboutant les réclamants (1). Mais ceux-ci n'en crièrent pas moins haut et furent soutenus par une partie notable des magistrats avec le lieutenant-général du présidial qui continuait une opposition violente au prélat.

Hautvillers, 30 octobre 1707.

« En vingt-quatre heures j'ay reçu cinq ou six ambassades de M. le lieutenant général qui demande grâce. J'ay répondu que j'aurai toujours en toute circonstance pour lui la charité que doit avoir un pasteur et un évêque, mais

(1) De nombreux factums furent publiés pour et contre à Châlons ; un bel esprit de la ville rima, sur le plan du Lutrin, un poème comique en quatre chants : les *Croques reliques* que nous avons publié en 1870 (Paris, Menu) d'après l'unique exemplaire manuscrit que nous possédons.

que je ne devois pas être dupe. Quand j'aurai eu des preuves certaines d'un véritable retour et qu'il auroit réparé le scandale qu'il a causé, que je verrai ce que j'aurai à faire. Que ma maison étoit une maison publique, que l'on ne lui en fermeroit pas la porte, lorsqu'il auroit besoin de mon ministère.» Regrets de voir le Cardinal se tromper sur l'opininion de Châlons à son égard et prière de montrer de la sévérité contre ses détracteurs. « Vous n'aurez de repos qu'en vous servant de votre autorité pour punir de tels téméraires : il ne suffit pas avec eux d'être sur la défensive. »

Sarry, 9 mai 1709.

Rentrée le 7 de l'assemblée provinciale où l'on a élu député l'archevêque et l'abbé de Buzenval. Il n'ose écrire tous les détails qu'il voudrait donner. « Le métropolitain a eu des manières charmantes pour tout le monde et en particulier pour moi. La chère a été grande, les manières pleines d'attraction et de grâce, il n'a pas été question de jeu. Il a blâmé comme tout le reste de l'assemblée la lettre et le procédé des deux évêques (1). L'évêque Fabio (2) a été *cunctator*, les deux autres prélats ont trouvé la lettre trop forte. Le premier s'est répandu en plaintes sur votre compte, qui montre que vous n'êtes pas encore bien reconciliés. Ils ont parlé plutôt en gens peinés qu'en gens aigris. Il est aisé de s'apercevoir que le légat né (3) est échauffé par ses amis. S'il m'est permis de vous dire mon sentiment, je crois que dans la situation des choses, vous ne devez rien épargner pour réunir ensemble les évêques et vous mettre à leur tête pour soutenir l'épiscopat contre ses ennemis. »

Châlons, 12 mars 1711.

Il vient d'écrire un compliment à Madame de Maintenon à propos de la prise de Girone. « Elle me répond avec

(1) Les évêques de Noyon et d'Amiens qui ne vinrent pas.
(2) Fabio Brulart, évêque de Soissons.
(3) L'archevêque de Reims.

bonté qu'elle n'entend point parler de moi, que c'est le mieux qu'on puisse désirer en certain temps, qu'elle y prend un véritable intérêt et que je serai averti de ce qu'elle sauroit. Cette réponse m'a touché, je vous l'avoue. »

14 avril 1707.

Longue lettre d'appréciation au sujet de la Théologie de M. Habert, où il trouve peu de bonne foi, beaucoup d'artifices et peu d'amour de la vérité (1).

A la fin de 1713, Monseigneur de Noailles regagna sa retraite de Hautvillers d'où il dut revenir, sollicité vivement par les habitants de Châlons. Dans une lettre du 12 février 1714, il constate la chaleureuse réception qui lui fut faite, mais aussi l'insolence des nouveaux convertis, causée, disait-il, par la Constitution qui les favorisait en prouvant que la foi n'était pas immuable dans l'Eglise. Sa situation en haut lieu était assez précaire et il n'était pas sans inquiétudes personnelles. Cependant, le 28 février, il mande que l'Intendant, alors M. de Lescalopier, n'avait reçu aucune commission pour lui et qu'il avait même eu de Pontchartrain « une lettre bénigne » l'autorisant à aller, comme il lui plairait, dans son abbaye de prédilection. « C'est un adoucissement aux rigueurs exercées contre nous. » Mais il n'en pensait pas moins à l'avenir et méditait des réformes notables de son intérieur, croyant à de prochaines mesures de rigueur. « Je crois plus que jamais, écrit-il le 25 mai, que la saisie de notre temporel nous enrichirait si nous voulions profiter de toute la bonne volonté du public. Je trouve dans ce pays des dispositions que j'avais toujours cru fort au-dessus de l'indolence de ses habitants. La plupart des ecclésiastiques se proposaient déjà de m'offrir

(1) C'était cependant l'œuvre d'un ardent janséniste. Louis Habert (1636-17 avril 1718), grand-vicaire et supérieur du séminaire de Verdun, fut mis ensuite à la tête de celui de Châlons. Son opposition à la Bulle le fit exiler en 1714. Il avait publié en 1707 la *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminarii Catalaunensis* (7 vol. in-12) qu'un anonyme dénonça à MM. de Noailles.

dans ce cas la moitié de leurs revenus, et les laïcs sont aussi bien disposés. Les Jésuites avaient pris soin de répandre le bruit que mon temporel serait saisi, ce qui a produit l'effet que je vous marque. » Cette belle audace ne fit que croître. Quand l'évêque revint d'Hautvillers le 5 octobre, il se hâta d'écrire ceci à son frère : « A mon arrivée à Châlons, j'en ai quasi méconnu les habitants, tant j'ai trouvé leurs dispositions changées. Vous les avez connus autrefois éloignés de leur évêque et les Jésuites avaient grand crédit sur les principaux. Présentement leur soulèvement contre les Jésuites est aussi grand et aussi général qu'à Paris. Ceux mêmes qui sont de leur Congrégation demandent hautement qu'ils soient éloignés des fonctions du ministère et disaient que je devrais les interdire et même les excommunier. »

Cette correspondance s'arrête malheureusement de nouveau et nous ne trouvons plus qu'une lettre datée du 2 juillet 1719, de Sillery, où l'évêque était allé saluer le nouveau maître du château « où M. de Puisieux laisse un bien grand vide. » Lui-même lui survécut peu de mois : il mourut presque subitement au château de Sarry, le 15 septembre 1720. Le Cardinal à la première nouvelle de sa maladie partit en poste, mais il ne put arriver à temps. Mgr de Noailles fut enterré dans sa cathédrale.

FIN.

Chartres. — Imprimerie Durand

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Naissances de Louis-Antoine et de Gaston de Noailles. — Jeunesse de Louis-Antoine. — Il est nommé évêque de Châlons. — Transféré à Paris. — Sa résistance. — Cause de sa nomination. — Disgrâce du duc de Noailles. — Comment il rentre en faveur. — Cette nomination est le signe de sa réconciliation. — Madame de Maintenon seule décide de ce choix. — Colère du Père Le Tellier qui n'est pas consulté. — Origine de la haine de son parti contre l'archevêque. — Satisfaction et démarches des Jansénistes. — Début de Monseigneur de Noailles. — Il condamne un écrit de l'abbé de Barcos. — Sa maladresse, en voulant demeurer impartial. — Il s'aliène tout le monde. — Querelle de Bossuet et de Fénélon. — Monseigneur de Noailles empêche, malgré son frère, la disgrâce des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. — Prédiction de Louis XIV sur le repentir qu'il en aurait. — Il est nommé Cardinal. — Il préside l'assemblée du clergé. — Résistance au Pape. — Chute de Port-Royal. — Le Cardinal cherche à défendre l'abbaye. — Maladroit entêtement des religieuses. — Le Cardinal se résigne. — Irritation du parti janséniste. — M. du Charmel exilé..... 7

CHAPITRE II

Bref contre les ouvrages du P. Quesnel (1708). — Le P. Le Tellier se résout à exploiter cette affaire contre le Cardinal. — On rappelle qu'il les avait approuvés à Châlons. — Attaques des évêques de Luçon et de la Rochelle. — Dans son irritation le Cardinal fait expulser de Saint-Sulpice deux neveux de ces prélats. — Il demande justice au roi. — Ce prince prévenu est mécontent de la conduite du Cardinal. — Temps perdu. — Une minute de lettre envoyée aux évêques, pour être signée contre lui, lui tombe entre les mains. — Il ne sait pas s'en servir. — Le roi refuse

de lui rendre justice. — Son mandement. — Le cardinal de Mailly. — Pourquoi il détestait Monseigneur de Noailles. — Le Dauphin chargé de juger l'affaire du Cardinal. — Il penche en sa faveur. — Sa mort soudaine. — Le Cardinal interdit les Jésuites dans son diocèse. — Les évêques attaquent de toutes parts. — Violence du Cardinal de Bissy. — Le Cardinal mal vu de tous. — Madame de Maintenon l'abandonne. — Ses ennemis veulent le perdre complètement et portent à Rome le jugement du P. Quesnel..... 17

CHAPITRE III

Origine de la Bulle Unigenitus. — Le P. Daubenton, le cardinal Fabroni. — Le Pape désapprouve le texte proposé. — Il a la main forcée et on fait afficher l'acte à son insu. — Émotion à Paris quand on le connaît. — Résistance du Parlement. — Mandement du Cardinal condamnant les écrits du P. Quesnel, mais repoussant la Bulle. — Le roi allait sévir contre lui quand il mourut. — Saint-Simon le défend près du Régent. — Sa faveur. — Les jansénistes consternés. — Le Conseil de conscience. — Travail de la coterie autour du Régent. — Le Cardinal quitte le Conseil et signe son appel. — Saint-Simon l'approuve. — La maladie de la duchesse de Berry. — Refus de démissoire. — Dubois. — Les affaires de Law détournent l'attention. — Le Corps de doctrine. — Le Régent veut faire accepter la Bulle pour amener la paix. — Le Parlement cède pour voir cesser son exil. — Mesures du Régent pour arrêter les adversaires de la Bulle. — La position se tend de plus en plus. — Mort du Régent. — Le duc de Bourbon 23

CHAPITRE IV

Etat des affaires religieuses en France en 1724. — On demandait au Pape une explication de la Bulle. — Le Pape y aurait consenti. — Résistance du Saint-Office. — Le Pape alors songe à adresser un bref aux Dominicains et à donner ainsi satisfaction. — Le P. de Graveson. — Tout semble près de s'arranger et le Pape affirme sa joie à ce sujet. — Efforts désespérés de la coterie. — On pousse le Pape à réclamer avant tout un mandement de soumission du Cardinal. — Le bref aux Dominicains est publié. — Bonne volonté du Cardinal. — Le Pape lui fait savoir qu'il approuve ses offres. — Attitude indécise du duc de Bourbon et du cardinal de Polignac. — Le bref promis par le Pape tarde. — Première difficulté de rédaction. — On demande le changement d'un mot au projet de mandement. — Hostilité du nonce à Paris et son langage tout différent. — Loyauté égale du Pape et du Cardinal. — Celui-ci accorde ce qu'on lui demande. — Le duc de Bourbon se prononce pour lui. — Les cardinaux constitutionnaires veulent à tout prix rompre l'accommodement. — Le Cardinal insiste pour un bref approbatif de sa conduite après sa soumission aux XII articles..... 28

CHAPITRE V

L'abbé de Rothelin devait apporter le rameau d'olivier. — Nouvelles complications. — Le Pape se laisse imposer le concours d'une congrégation de cardinaux. — La lettre de l'abbesse de Chelles. — Plainte du Père de Graveson de se voir accusé de Jansénisme. — Réponse du Cardinal qu'il y a 30 ans qu'on l'incrimine de même. — Il réclame énergiquement l'intervention du Pape seul. — Bienveillance personnelle de Benoît XIII. — « *E che potera dire piu questo buon Cardinale!* ». — La Cour se tourne contre le Cardinal. — Polignac agit en conséquence. — Découragement de Monseigneur de Noailles. — Conférences de Conflans. — Intrigues de Mayella, secrétaire des brefs. — On exige un nouveau projet de mandement. — Nouveau découragement du Cardinal. — Il se voit déshonoré en cédant. — Il reprend cependant les négociations. — Le Pape ordonne formellement l'envoi du bref. — Sa forme rude le rend inadmissible. — Polignac obligé de le reconnaître. — Demande de rétractation de l'Instruction de 1715. — Le Cardinal consent. — Nouvelles exigences pour le mandement. — Promettre et ne rien accorder. — Le Cardinal alors se borne à demander un bref au lieu d'une bulle. — Polignac lui transmet les conditions dictées par le Pape lui-même. — Le Cardinal se plie à tout aveuglément. — Indiscrétion de Mayella qui met les adversaires au courant. — Le Cardinal en appelle à la bonne foi du Pape..... 35

CHAPITRE VI

Le Nonce entraîne le Régent. — A Paris on condamne les douze articles que le Pape approuvait. — Triomphe des adversaires du Cardinal. — Mayella âme de toutes les entreprises. — La bonne foi du Pape de plus en plus évidente. — Faiblesse envers les Cardinaux. — Discussion de mots. — Réprobation au lieu de désaveu. — Le Cardinal écrit au Pape. — Le nonce reconnaît le projet qu'on veut imposer au Cardinal inacceptable par lui. — Le miracle de Sainte Marguerite. — Le Cardinal adopte une attitude de résistance ferme et résolue. — Ultimatum du P. de Graveson. — Le Cardinal se montre cependant encore résigné à des concessions. — Mayella redouble de duplicité. — *Vir difficultatum*. 43

CHAPITRE VII

Le Cardinal entame une négociation secrète par l'entremise de l'abbé de Porte-Neuve. — Le P. de la Borde. — Secret absolu exigé. — Les affaires paraissent d'abord s'engager favorablement. — Résumé de la situation depuis 1724. — Ce projet affermit le Cardinal dans sa résistance. — Il ne le communique pas au P. de Graveson. — Le projet

dressé à Rome transmis par Polignac. — Tout semble acceptable au Cardinal. — Sa joie. — Craintes au sujet de Mayella. — Les bonnes nouvelles s'affirment. — On se prépare à imprimer en Italie le mandement. — Le Cardinal plaisante le Saint-Office. — Si on exige trop, les appelants se feront plutôt couper le col. — Continuation avec l'abbé de Porte-Neuve. — Concours du Cardinal Coscia. — Le secret est éventé. — L'évêque de Soissons a connaissance du bref préparé pour approuver les XII articles. — Ruse de Mayella. — Le Cardinal de Rohan prépare un mémoire et Mayella s'arrange pour retarder son travail..... 50

CHAPITRE VIII

Les affaires se brouillent de nouveau. — Morville assure que le gouvernement français laisse toute liberté au Pape. — Polignac se retire à Frascati. — Le Cardinal de Noailles affecte une confiance que ses lettres secrètes démentent. — Il se méfie de Polignac. — Ses ennemis parviennent à empêcher la confection du bref approbatif des XII articles. — Monseigneur Fini meneur de l'intrigue. — Il falsifie le procès-verbal du Concile de Rome en proposant une rédaction. — Le Pape reçoit Graveson. — Ses paroles rendent de l'espoir au Cardinal. — Le Pape se plaint de l'intrusion du Cardinal de Rohan dans les affaires. — Ses déclarations nettes à Graveson. — Redoublement d'intrigues. — Mémoire du Cardinal sur le passé. — Mayella persévère dans son rôle, tout en se montrant satisfait de la meilleure marche des choses. — Le projet de mandement approuvé par plusieurs Cardinaux. — Le Cardinal charge Graveson, en cas de nouvel échec, d'aller trouver immédiatement le Pape..... 59

CHAPITRE IX

Nouvelle déception au commencement de 1726. — Le Cardinal ne veut pas désespérer. — Apologie du Cardinal. — Il voudrait que Graveson demandât l'éloignement de Mayella. — Il affecte de compter sur Polignac. — Mais il ne veut plus rien faire avant l'arrivée du bref. — Tout est remis en question. — Le Cardinal ne veut pas que la Congrégation change une virgule à son mandement. — Continuation des négociations de Porte-Neuve. — Légèreté de l'abbé. — Le Cardinal le morigène à ce sujet. — Il ne songe qu'à la rédaction de l'apologie. — A Paris on commence à souhaiter une solution. — Visite de Morville. — Le duc de Bourbon fait savoir au Cardinal qu'il approuve sa conduite.— Le retard ménagé à Rome permet aux meneurs de redoubler leurs intrigues. — Lettre de Polignac à l'abbé de Rothelin désavouant toutes ses anciennes assurances en faveur de ses collègnes. — Stupéfaction de Monseigneur de Noailles. — « Tout est évanoui comme un songe. » — Il ne peut dissimuler sa déception et son irritation. — Il ne cédera plus

un pouce. — Dans ses lettres secrètes son découragement est bien moindre. — Mais il ne peut accepter que le Pape ait les mains liées par les décisions de la Congrégation 66

CHAPITRE X

Nouvelle tentative d'arrangement par le P. Andujar. — Mandement des évêques de Saintes et de Marseille. — Le Cardinal résolu à se taire et à prier Dieu. — Le P. de Graveson ne doit plus rien traiter avec le Pape. — Le projet est adopté par la Congrégation. — Morville l'annonce à l'archevêché. — Le Cardinal consulte ses amis. — Tous décident le projet inacceptable. — Expédient du Cardinal Davia adopté par Noailles. — Position réellement pénible de celui-ci. — Le Pape montre toujours les meilleures dispositions. — Il faut des actes et non des paroles. — Le rameau d'olivier est remplacé par une bombe. — A Paris le Cardinal de Rohan cherche sérieusement une base d'arrangement. — Les curés poussent Noailles à la résistance. — Mauvaises nouvelles de Rome. — Le Cardinal se retourne vers l'abbé de Porte-Neuve. — Nouvelles tentatives. — L'abbé propose force projets sans valeur. — La paix au fond y semble impossible. — L'agitation des esprits à Paris. — Le Cardinal gourmande Graveson d'avoir eu confiance en Polignac. — Il voudrait le chapeau pour lui. — Le Cardinal de Bissy lui-même recherche un arrangement. — Il cherche à faire accuser Noailles d'entêtement. — Le P. Court lui demande s'il garantit que la Congrégation acceptera les termes accordés par Noailles. — Il recule. — Nouvelles démarches du Cardinal Davia 75

CHAPITRE XI

Disgrâce du duc de Bourbon et triomphe de Fleury. — Joie à Paris. — Cela fait du bruit en Italie. — Fleury passe pour désirer la paix. — Noailles demande à l'abbé de Porte-Neuve s'il parle à la française ou à l'italienne. — Il ne veut plus d'équivoque. — Tout ou rien. — Persistance du Cardinal Fini dans son rôle. — Jeu double de Fleury. — Il décide le cabinet de Versailles à lui faire soumettre les résolutions de Noailles. — Celui-ci s'y refuse. — Redoublement de complications entre Paris et Rome. — Le Cardinal se reporte aux précédents engagements du Pape. — Tout paraît manquer à la fois. — Pendant deux mois Noailles ne donne plus signe de vie. — Puis il fait remettre un mémoire au Pape. — Benoît XIII paraît satisfait. — La Congrégation résiste toujours. — La bonne volonté réelle du Pape est impuissante. — La situation paraît des plus insolubles. — Rome déclare ne pouvoir rien faire sans Versailles et Versailles déclare ne pouvoir ni vouloir se mêler de cette affaire..... 83

CHAPITRE XII

Graveson presse le Cardinal de publier son mandement. — Noailles y consent s'il reçoit l'assurance formelle qu'il sera agréé. — Véritable cercle vicieux. — Encore l'abbé de Porte-Neuve. — Entretien avec Monseigneur Lascaris. — Celui-ci supplie à genoux le Père de décider Noailles. — Le Cardinal lui répond de tout laisser tomber pendant quelque temps. — Son opinion sur la faction. — La Cour de France pèse de plus en plus sur le Pape. — Le jubilé refusé au diocèse de Paris. — Noailles clôt sa correspondance avec Graveson et lui défend de plus rien entreprendre 91

CHAPITRE XIII

Menaces contre Noailles. — Ses amis trouvent qu'il a assez résisté. — Projet de mandement dressé par le P. de la Borde. — Le Cardinal le soumet à ses conseillers. — Il l'accepte malgré eux. — Première entrevue avec le Cardinal de Fleury. — Approbation par les Cardinaux de Rohan, de Bissy, etc. — Le Cardinal dîne chez Fleury. — Bissy a communication du projet et le garde longtemps sans faire connaître son appréciation définitive. — Ce retard cause une émotion fâcheuse. — Bissy présente un volume d'observations. — Le P. de la Tour les examine. — Maladie de Noailles. — Conférence de ses conseillers chez le Cardinal de Rohan. — Leur résistance à des modifications inadmissibles pour l'honneur du Cardinal. — Plusieurs conférences. — Une dernière a lieu chez Fleury. — Noailles signe une déclaration demandée par Fleury. — Il est administré. — Son rétablissement. — Fleury vient le féliciter. — Nouvel examen de projet par Fleury, les abbés Dorsanne et de la Borde. — Il est accepté. — Une ruse de Fleury éventée. — Pamphlets répandus à Paris. — Irritation de Fleury, qui en accuse le Cardinal. — Il se calme..... 97

CHAPITRE XIV

Nouvelles lenteurs. — Les abbés Dorsanne et de la Borde chez le Cardinal de Fleury. — Les anciens griefs réveillés. — Même mauvais vouloir à Rome. — Tout semble arrêté et même compromis. — Fleury mis au pied du mur avoue ses craintes au sujet de Rome, et explique le subterfuge auquel il compte recourir. — Dorsanne exige l'approbation préalable du mandement. — Fleury cède. — Le lendemain il se ravise. — Discussions interminables. — L'affaire entre dans une nouvelle phase. — Les conseillers ordinaires du Cardinal disparaissent. — La duchesse de Gramont. — Elle entreprend de faire céder son oncle. — Le Concile d'Embrun. — L'opposition du Cardinal à ses actes semble

compromettre encore la solution. — Le Cardinal vient chez Mme de Gramont et s'y rencontre avec le garde de sceaux. — Scène curieuse chez le Cardinal. — Les deux cornettes. — Le Cardinal signe enfin le mandement. — La duchesse de la Vallière. — Fleury chez le Cardinal. — Le mandement est placardé. — Incidents. — Visite des abbés Dorsanne et de la Borde à l'Archevêque. — Déception des Jansénistes. — Insultes contre le Cardinal. — Affaiblissement du Cardinal. — Sa mort. — Appréciation de son caractère. — Hommages rendus même par ses ennemis..... 102

CHAPITRE XV

Le Cardinal de Noailles et son frère. — Jeunesse turbulente de Gaston de Noailles. — La duchesse de Noailles. — Lettre du Cardinal à son frère avant sa nomination à Châlons. — Soumission du nouvel évêque à son frère. — Son zèle. — Sa résidence exacte. — Il ne prend pas aussi ardemment position que son frère. — Celui-ci l'admoneste vivement. — Son ultimatum. — Gaston cède. — Le Jansénisme très en faveur à Châlons. — Correspondance de Gaston avec son frère. — Son administration. — Détail curieux. — Il craint des mesures violentes. — Réduction de sa maison. — Ses retraites à Hautvillers. — Appréciation de Télémaque par les deux frères. — Les reliques de saint Nombril à Châlons. — Mort de l'évêque. — Son frère arrive, trop tard... 111

Chartres. — Imp. Durand, rue Fulbert.

This book should be return
the Library on or before the last
stamped below.
A fine of five cents a day is incurr
by retaining it beyond the specifie
time.
Please return promptly.

Canceled
28 3821
SEP '70 H